

# Quatorzième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des per- sonnes entre la Suisse et l'UE

Répercussions de la libre circulation des personnes  
sur le marché du travail et les assurances sociales

Berne, le 3 juillet 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Impressum :

[...]

<b>SURVOL.....</b>	<b>4</b>
<b>Management Summary .....</b>	<b>4</b>
<b>TENDANCES ACTUELLES.....</b>	<b>9</b>
<b>1 Contexte politique .....</b>	<b>9</b>
<b>2 Immigration .....</b>	<b>12</b>
<b>3 Marché du travail.....</b>	<b>21</b>
<b>4 Assurances sociales.....</b>	<b>28</b>
<b>QUESTIONS SPÉCIFIQUES .....</b>	<b>38</b>
<b>1 Structure de la formation et de l'emploi.....</b>	<b>38</b>
<b>2 Intégration professionnelle et perception des prestations sociales .....</b>	<b>51</b>
<b>3 Evolution des revenus .....</b>	<b>76</b>
<b>4 Evolution du marché du travail à l'échelle régionale .....</b>	<b>90</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>99</b>
<b>Annexe A : Informations complémentaires.....</b>	<b>100</b>
<b>Annexe B : l'Accord sur la libre circulation des personnes .....</b>	<b>104</b>
<b>Annexe C : Mandat de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes .....</b>	<b>110</b>
<b>Annexe D : Explications relatives aux données .....</b>	<b>111</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>113</b>
<b>Abréviations.....</b>	<b>116</b>

## **SURVOL**

### **Management Summary**

#### **Immigration et marché du travail : état des lieux et tendances actuelles**

Tandis que la conjoncture évoluait globalement au ralenti entre 2011 et 2016, période caractérisée par l'appréciation du franc suisse, et alors que le PIB et l'emploi ne progressaient pas assez rapidement pour éviter une hausse du chômage, la reprise conjoncturelle s'est peu à peu installée en 2017. La croissance de l'emploi a retrouvé son dynamisme et le chômage, à tendance croissante depuis cinq ans, a commencé à amorcer un léger recul en moyenne annuelle : le taux de chômage au sens du SECO s'est stabilisé à 3 % en 2017, contre 3,3 % en 2016. Au sens du BIT, le taux d'actifs sans emploi a légèrement reculé, passant de 4,9 % à 4,8 %.

Le solde migratoire avec l'UE-28/AELE s'est élevé en 2017 à 31 250 personnes, soit un recul de 11 % par rapport à l'année précédente, et de près de 50 % par rapport à l'année record 2013. En incluant l'immigration en provenance des Etats tiers, le solde migratoire en 2017 s'est monté à 53 950 personnes, valeur nettement inférieure à sa moyenne à long terme. Ces dernières années, on a constaté que le niveau de l'immigration nette était également corrélé à la situation générale qui prévalait sur le marché du travail. En effet, la situation conjoncturelle dans les Etats de l'UE reflète leur contribution au solde migratoire pris dans son ensemble. A titre d'exemple, la reprise conjoncturelle en Europe du Sud a continué de se consolider l'an passé, le taux de chômage ayant considérablement reculé. Compte tenu de l'amélioration de leurs perspectives d'emploi, les immigrés en provenance de cette région d'Europe ont ainsi été nettement moins nombreux à se rendre en Suisse, le Portugal ayant même affiché un solde négatif. L'Italie, dont l'économie continue de progresser à un niveau inférieur à la moyenne, reste toutefois un pays de recrutement majeur. Quant à l'Allemagne et à la France, l'immigration nette est demeurée stable par rapport à l'an passé. En revanche, les ressortissants de Roumanie et de Bulgarie ont été plus nombreux à émigrer. Mais il faut savoir que, par rapport aux autres pays d'immigration en Europe, la Suisse occupe toujours une place secondaire pour la main d'œuvre en provenance d'Europe de l'Est.

Selon les toutes dernières prévisions conjoncturelles, le redressement de l'économie suisse devrait se poursuivre à un rythme soutenu au cours de cette année et, dans son sillage, induire progressivement une baisse du taux de chômage. En début d'année, aucun signe n'indiquait que l'immigration allait à nouveau augmenter. D'ailleurs, entre janvier et mai 2018, l'immigration nette cumulée au sein de la population résidante permanente était de 4 % inférieure à sa valeur de l'an passé. Au vu de l'embellie économique simultanée dans la zone UE, les entreprises suisses pourraient rencontrer davantage de difficultés à y recruter de la main d'œuvre.

### **Importance de la libre circulation pour satisfaire la demande de main d'œuvre. Bonne adéquation entre le niveau de formation formelle et la profession exercée**

Ces dernières années, l'immigration sous le régime de la libre circulation des personnes a joué un rôle essentiel pour satisfaire la demande de main d'œuvre, essentiellement bien qualifiée. Parmi les immigrés, 54 % d'entre eux bénéficiaient d'une formation délivrée par une haute école, les Français représentant 70 %, les Allemands 63 %, les Italiens 50 % et les Portugais 13 %. Les analyses menées dans le cadre de ce rapport indiquent que les immigrés hautement qualifiés travaillent dans des postes qui correspondent, dans une grande majorité, à leur niveau de qualification formelle. Rares ont été les cas où des immigrés titulaires d'une formation de degré tertiaire étaient actifs dans des professions nécessitant de faibles exigences de qualification et entraînent en concurrence avec la population résidante sans diplôme d'une haute école. La bonne adéquation entre le niveau de qualification et la profession exercée se reflète également dans les salaires. Ainsi, les immigrés de l'ALCP formés au niveau tertiaire perçoivent en moyenne des salaires similaires à ceux la population résidante présentant les mêmes caractéristiques. Toutefois, certains écarts salariaux ont été constatés auprès des personnes qualifiées en provenance d'Europe du Sud et de l'Est, ce qui indique que ces groupes de personnes ne sont pas parvenus à maximiser autant leurs diplômes de formation que la population résidante ou les immigrés d'Europe du Nord-Ouest. On pourrait expliquer ce phénomène par le fait que les immigrés issus de ces régions présentent des lacunes linguistiques.

Ces dernières années, la région de l'UE a également joué un rôle déterminant dans le recrutement d'une main d'œuvre aux qualifications moins élevées. Auparavant, il était possible de recruter des saisonniers et des auxiliaires dans les Etats tiers d'Europe. Dorénavant, l'immigration en provenance d'Etats qui ne font pas partie de l'UE est limitée à une main d'œuvre hautement qualifiée et fait par ailleurs l'objet de restrictions quantitatives. Ainsi, le recrutement de main d'œuvre étrangère pour l'exécution de tâches simples ne peut se faire actuellement que dans le cadre de l'ALCP. Au sein des immigrés de l'ALCP, 17 % ne bénéficient que d'une formation de niveau secondaire I, soit une proportion comparativement importante. Ce taux est particulièrement élevé chez les im-

migrés portugais (59 %), contre 18 % pour les Italiens, 8 % pour les Européens de l'Est et 4 % pour les Européens du Nord-Ouest. Le besoin de main d'œuvre dans ce segment met en évidence le niveau de qualification plus élevé des Suisses : la proportion de personnes sans formation scolaire post-obligatoire a fortement reculé ces dernières années au sein des personnes actives de nationalité suisse, si bien que ce manque est comblé par le recrutement d'immigrés de l'UE aux qualifications plus faibles. Dans ce contexte, l'immigration sous le régime de l'ALCP est très complémentaire, non seulement dans le haut, mais également dans le bas de l'échelle des qualifications. La libre circulation a ainsi clairement soutenu la mutation structurelle observée sur le marché du travail, qui s'est avant tout manifestée par une forte progression de l'emploi dans les professions nécessitant un niveau de formation exigeant.

### **Taux de chômage accru, mais risque inférieur à la moyenne de recourir à l'aide sociale pour les immigrés de l'ALCP**

Le présent rapport examine l'intégration professionnelle et la perception des prestations sociales des immigrés en se basant sur un nouvel ensemble de données, qui permet de faire non seulement la distinction par nationalité, comme cela est de coutume dans la statistique officielle, mais également par date d'immigration. Les résultats concordent dans une large mesure avec les résultats obtenus ces dernières années. Ainsi, il ressort que les immigrés d'Europe du Sud et de l'Est sont davantage exposés à un risque de chômage en raison de la structure de la formation et de l'emploi. Le taux d'immigrés de l'ALCP au bénéfice d'indemnités journalières de chômage s'élevait en 2016 à 5,5 %, alors que la moyenne à l'échelle nationale était de 3,3 %, les Suisses affichant un taux de 2,4 %. Quant aux immigrés d'Europe du Sud et de l'Est, ils étaient 7,3 %, respectivement 5,8 %, contre 4 % pour les Européens du Nord-Ouest.

Etant donné le fait que les activités non qualifiées sont corrélées à des revenus faibles et à des conditions d'emploi plus précaires, le risque de recourir à l'aide sociale se manifeste à moyen ou long terme. Située actuellement à 2 %, la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale au sein des immigrés de l'ALCP est toutefois sensiblement inférieure à la moyenne nationale, qui elle s'élève à 3,2 %, contre 2,6 % pour la population suisse. En outre, on constate également que la proportion de personnes recourant aux prestations de l'aide sociale en complément à un revenu d'une activité lucrative est faible au sein de la communauté d'immigrés de l'ALCP : 1 % seulement des personnes actives qui ont rejoint la Suisse sous le régime de l'ALCP ont fait appel aux prestations de l'aide sociale pour compléter leur salaire d'une activité à temps partiel ou à plein temps. Ce taux est resté stable au cours des dernières années.

La relation entre la durée du séjour et le recours aux prestations de l'AC et de l'aide sociale a également été examinée. On a pu constater qu'il était très rare que les immigrés y fassent appel direc-

tement après leur entrée en Suisse. Toutefois, on a relevé que le risque d'y recourir augmentait avec la durée du séjour. Ce schéma s'est révélé largement similaire pour toutes les cohortes d'immigrés pour lesquelles il existe des données. S'agissant des personnes ayant récemment immigré, le risque de recourir à l'assurance-chômage était légèrement plus élevé durant les premières années après leur entrée en Suisse, ce qui peut s'expliquer par un environnement conjoncturel devenu entretemps plus exigeant.

### **Immigration fortement axée sur le marché du travail, durée de séjour souvent courte**

A l'aide de la même base de données, on a constaté que l'immigration sous le régime de la libre circulation des personnes était fortement axée sur le marché du travail et que la participation au marché du travail des cohortes ayant récemment immigré était également élevée. Toutefois, toutes cohortes confondues, plus la durée de séjour augmente, plus le taux d'activité augmente, ce qui suppose que les personnes qui ont rejoint la Suisse dans le cadre d'un regroupement familial ont, par la suite, également exercé une activité lucrative.

Ainsi, on remarque, d'une part, un effet d'intégration pour les personnes qui résident en Suisse pendant une plus longue période et, d'autre part, des durées de séjour de courte durée dans de nombreux cas. Si l'on prend l'exemple de la cohorte d'immigration de 2009, on constate que, cinq ans seulement après leur arrivée en Suisse, plus de la moitié des immigrés de l'UE avait déjà quitté notre pays. Ce constat montre sous un éclairage nouveau les importants excédents migratoires de ces dernières années. De toute évidence, il serait erroné de dire que tous les immigrés s'installent en Suisse durant une longue période.

### **Pas de différences salariales durables entre les immigrés de l'UE et la population indigène**

Sur la base des résultats provisoires d'une étude à paraître prochainement, élaborée sur mandat du SECO par les Universités de Zurich et de Saint-Gall, le présent rapport propose quelques observations en lien avec l'évolution des revenus des immigrés au fil de leur séjour. Ainsi, si les immigrés perçoivent des revenus souvent légèrement inférieurs à ceux des Suisses peu après leur arrivée dans notre pays, ils parviennent à gommer cet écart en peu de temps pour ensuite totalement le combler, voire le dépasser, notamment pour les classes de salaires les plus élevées. S'agissant des femmes immigrées de la zone UE/AELE, elles présentent un taux d'activité élevé, supérieur à la moyenne de leurs homologues résidant en Suisse de manière permanente. Ce constat semble très solide, une dynamique similaire s'appliquant aux personnes présentant des niveaux de formation différents, respectivement percevant des salaires différents. Il semblerait donc que l'intégration des immigrés de la zone UE se déroule de manière satisfaisante et rapide si l'on considère l'évolution de leur salaire.

### **Bons résultats récurrents du marché du travail pour les Suisses**

La bonne intégration des immigrés sur le marché du travail ne s'est pas faite aux dépens du reste de la population. En dépit de la forte immigration de main d'œuvre, la population suisse, de même que les ressortissants des Etats tiers, sont eux aussi parvenus à accroître leur taux d'activité entre 2010 et 2017, ce qui souligne l'excellente complémentarité de l'immigration en provenance de l'UE/AELE. Le risque de chômage des Suisses est resté à un niveau durablement bas, tandis que celui des ressortissants des Etats tiers se rapprochait légèrement de la moyenne, à partir d'un très haut niveau. Au cours des dernières années, la croissance des salaires s'est adaptée de manière satisfaisante à l'évolution économique, l'ensemble de la fourchette salariale trouvant un équilibre. Ainsi, en dépit d'un taux d'immigrés élevé dans les professions aux faibles qualifications, les bas salaires sont parvenus à conserver le même rythme de croissance que celui des salaires provenant d'activités professionnelles aux qualifications moyennes. Sur l'extrémité supérieure de l'échelle des salaires, l'offre complémentaire de main d'œuvre en provenance de la zone UE/AELE a contrecarré une croissance des salaires plus rapide.

Quant au risque de chômage, il demeure structurellement très bas pour les Suisses dans toutes les régions linguistiques, ceci grâce à une meilleure exploitation du potentiel de main d'œuvre disponible.



# TENDANCES ACTUELLES

## 1 Contexte politique

### 1.1 Mise en œuvre de l'art. 121a Cst. - Obligation de communiquer les postes vacants

Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a arrêté la manière dont il entendait transposer dans les ordonnances concernées la loi d'application de l'article constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.). La loi prévoit en particulier une obligation de communiquer les postes vacants dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage supérieur à la moyenne.

Cette disposition vise à donner une longueur d'avance aux personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP) et ainsi à mieux utiliser le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les employeurs doivent annoncer les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8 %. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce seuil sera abaissé à 5 %.

L'accès aux informations relatives aux postes annoncés est limité aux collaborateurs des ORP et aux demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un ORP durant cinq jours ouvrables. Ce n'est qu'après ce délai que les employeurs ont le droit de mettre leurs postes au concours via d'autres canaux. Les ORP disposent de trois jours ouvrables pour transmettre aux employeurs les informations relatives aux demandeurs d'emploi dont les dossiers sont pertinents ou pour leur communiquer qu'aucun candidat potentiel n'est disponible. Les employeurs communiquent aux ORP les candidats qu'ils considèrent appropriés et qu'ils ont invités à un entretien d'embauche, et s'ils ont engagé un des candidats ou si le poste est toujours vacant. La loi et l'ordonnance règlent également les cas pour lesquels il existe une exception à l'obligation de communiquer les postes vacants.

### 1.2 Maintien de la clause de sauvegarde à l'égard de l'UE-2

Le 18 avril 2018, le Conseil fédéral a pris la décision de prolonger d'une année supplémentaire la clause de sauvegarde à l'égard de la Bulgarie et de la Roumanie. Ainsi, les autorisations de séjour (permis B) pour les ressortissants de l'UE-2 sont limitées à 996 unités jusqu'au 31 mai 2019. La

valeur seuil fixée pour activer la clause de sauvegarde à l'égard des autorisations de séjour L n'a toutefois pas été atteinte.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, les dispositions transitoires à l'égard de l'UE-2 ne sont plus applicables. La Bulgarie et la Roumanie bénéficieront ainsi pleinement de la libre circulation.

### **1.3 Délais transitoires pour les ressortissants croates**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la Croatie a adhéré à l'Union européenne (UE). Tout élargissement de l'UE nécessite une adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) sous la forme d'un protocole additionnel. L'extension de l'ALCP à la Croatie a été négociée dans le Protocole III, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celui-ci stipule que la libre circulation des personnes s'appliquera de manière pleine et entière à la Croatie après une phase transitoire de dix ans. Dans une première période de mise en œuvre, des mesures transitoires contenant des restrictions liées au marché du travail (priorité des travailleurs en Suisse et respect des conditions de rémunération et de travail) ainsi que des quotas s'appliquent vis-à-vis des ressortissants croates. Ces restrictions peuvent être prolongées unilatéralement par la Suisse après une période de deux ans.

Lors de la première année transitoire (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017), 54 autorisations de séjour B et 543 autorisations de séjour de courte durée (L) étaient disponibles pour les ressortissants croates actifs. Au 31 décembre 2017, les autorisations B étaient totalement épuisées, alors que celles de courte durée étaient utilisées à hauteur de 86 %. Lors de la deuxième année transitoire, 78 autorisations de séjour B et 748 autorisations de séjour L étaient disponibles. Fin avril 2018, les autorisations B étaient utilisées à hauteur de 50 %, contre 29 % pour les autorisations L.

### **1.4 Brexit**

Le 29 mars 2017, le gouvernement britannique a adressé au Conseil européen une lettre lui notifiant officiellement l'intention du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Ce dernier devrait par conséquent se retirer à la fin mars 2019, à l'issue d'une période de négociation de deux ans, conformément à l'art. 50 du traité sur l'Union européenne.

La sortie imminente du Royaume-Uni de l'UE a également des conséquences pour la Suisse. Aujourd'hui, les relations entre les deux pays sont largement régies par les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE. Or, ces bases juridiques sur lesquelles se fondent les relations helvético-britanniques doivent être remplacées et, éventuellement, consolidées. Désireux de préserver, voire d'étendre les droits et les obligations qui lient actuellement les deux pays au-delà du retrait effectif du Royaume-Uni de l'UE, le Conseil fédéral a adopté en octobre 2016 la stratégie « Mind the gap ».

Les négociations entre le Royaume-Uni et l'UE sur les conditions du retrait ont débuté le 19 juin 2017 et dureront jusqu'en 2018. Le 19 mars 2018, les deux parties sont parvenues à un accord politique sur les termes de la période de transition entre le retrait du Royaume-Uni et l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations qui régiront leurs relations futures. Cet accord prévoit que la période de transition s'étendra du 29 mars 2019 au 31 décembre 2020. Pendant la phase de transition entre l'UE et le Royaume-Uni, les droits et les obligations actuels doivent continuer de s'appliquer également dans les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni. Parallèlement, le Conseil fédéral continue de suivre de près les négociations sur le Brexit menées par l'UE et le Royaume-Uni.

## 2 Immigration

### 2.1 Contexte économique

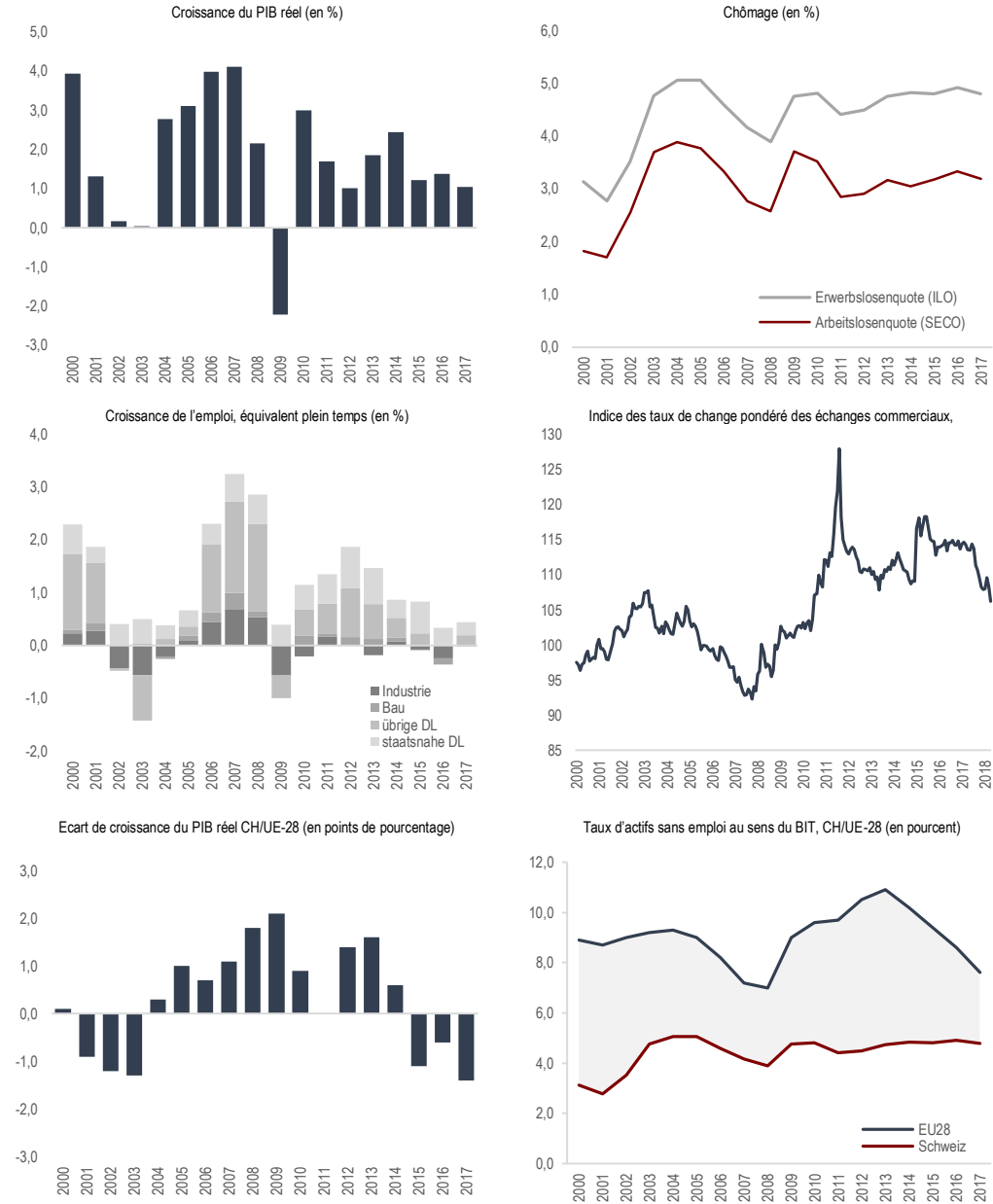
Au cours de ces dernières années, l'immigration vers la Suisse a été déterminée essentiellement par la demande de main d'œuvre. Pour mieux comprendre l'évolution de la migration dans notre pays, il est essentiel de se pencher sur son environnement économique. Comme le met en évidence le Graphique 2.1, on constate que la croissance économique de ces dix dernières années s'est révélée positive, même si elle a été nettement plus faible que lors des années 2004-2008. L'industrie et le secteur manufacturier ont le plus souffert de la forte appréciation du franc suisse et du recul de la demande. De même, diverses branches des services axées sur l'exportation, comme par exemple l'hôtellerie-restauration ou les services financiers, ont affiché un taux d'emploi stable, voire négatif. Globalement, la conjoncture a évolué au ralenti. Entre 2011 et 2016, la croissance du PIB et de l'emploi n'a pas été suffisamment robuste pour contrecarrer une hausse du chômage.

Ce n'est qu'en 2017 que la conjoncture s'est améliorée. En effet, après avoir reculé pendant plusieurs années, le niveau de l'emploi dans le secteur manufacturier et dans l'hôtellerie-restauration a repris des couleurs au cours de 2017. Et, après cinq ans d'évolution à la hausse, le chômage est parvenu à s'inscrire en léger recul.

Entre 2011 et 2014, la croissance économique de la Suisse a été plus vigoureuse que celle de l'UE, qui elle subissait alors les répercussions négatives de la crise de l'euro. Mais cette situation s'est inversée dès 2015 (voir Graphique 2.2). En effet, alors que le PIB suisse fléchissait une nouvelle fois en 2015 suite à la suppression du taux plancher, les économies de l'UE-28 renouaient progressivement avec une croissance soutenue. Dans ces pays, le taux de chômage a sensiblement reculé à partir de 2014, alors même qu'il se situait selon les régions à des niveaux très élevés. En Suisse, il a continué de progresser pour ensuite légèrement se contracter à partir de 2017 seulement.

## Graphique 2.1. Evolution économique et du marché du travail en Suisse, 2000-2017

Sources : OFS, SECO, BNS, Eurostat



## 2.2 Evolution de l'immigration nette en provenance de l'UE-28 et des Etats tiers

L'évolution conjoncturelle de ces dernières années décrite ci-dessus se reflète clairement dans le développement de l'immigration nette en provenance de la zone UE. Compte tenu du resserrement du marché du travail, les excédents migratoires ont fortement rétréci à partir de 2013. Ainsi, en

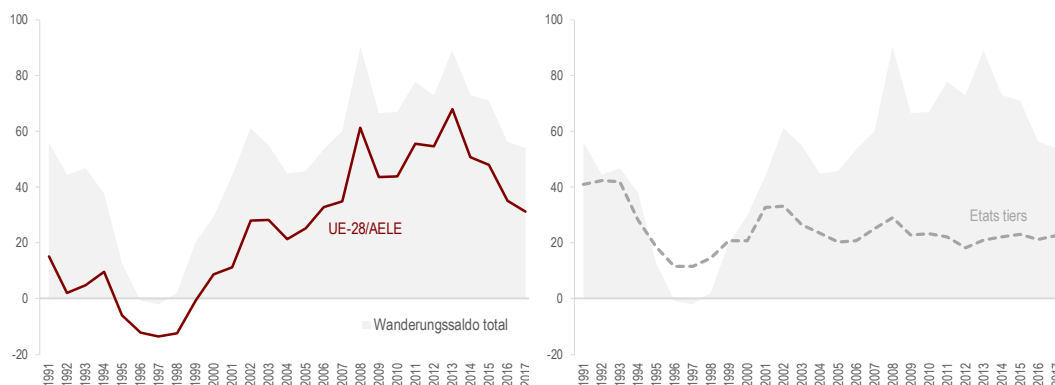
2017, le solde migratoire par rapport à l'UE-28/AELE s'élevait à 31 250 personnes, soit un niveau largement inférieur à sa moyenne à long terme, la valeur la plus basse ayant été enregistrée la dernière fois en 2005. A titre comparatif, le recul est de 11 % par rapport à 2016, respectivement de 54 % par rapport à l'année record 2013, lorsque 68 000 ressortissants nets de l'UE-28/AELE avaient rejoint la Suisse.

Sur le long terme, on constate un lien ténu entre l'immigration de l'UE et l'évolution conjoncturelle. Ces dernières années, croissance et hausse des excédents migratoires ont toujours évolué main dans la main (reprise à la fin des années 90, phase d'expansion entre 2005 et 2008), et les reculs conjoncturels ont toujours donné lieu à un affaissement de l'immigration nette (phase de stagnation dans les années 90, éclatement de la bulle des dotcom en 2001 et de la crise économique mondiale en 2009, vigueur du franc suisse).

### Graphique 2.2. Evolution du solde migratoire par rapport à l'UE-28/AELE et aux Etats tiers

Population résidente permanente et non permanente

Source : SYMIC



Contrairement à l'immigration en provenance de l'UE, celle des Etats tiers n'a réagi que faiblement à la situation conjoncturelle. Cela tient au fait que, d'une part, l'accès des ressortissants des Etats tiers au marché du travail est fortement limité en nombre et, d'autre part, il est soumis à des conditions d'autorisation qualitatives très restrictives. En effet, seule est admise une main d'œuvre hautement qualifiée, si bien qu'une faible proportion d'immigrés est en mesure de rejoindre directement le marché du travail. Pour ces pays, l'immigration a majoritairement lieu dans le cadre d'un regroupement familial (y compris le regroupement familial de ressortissants suisses) ou par le biais d'une demande d'asile.

En 2017, selon le SYMIC, le solde migratoire des Etats tiers s'élevait à 22 700 personnes, ce qui,

combiné à l'immigration nette en provenance de l'UE, représentait un solde migratoire de 53 950 personnes<sup>1</sup>.

### **2.3 Régions d'origine au sein de la zone UE**

Au cours des premières années après l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, les entreprises suisses recrutaient une main d'œuvre provenant presque exclusivement d'Europe du Nord-Ouest, l'Allemagne étant de loin le pays le plus demandé (voir Graphique 2.4).

Au cours des années suivant l'éclatement de la crise en 2009, l'immigration nette en provenance d'Allemagne a diminué, faisant place à celle d'Europe du Sud. En 2013, l'immigration nette de cette région d'Europe s'élevait à 35 200 personnes (dont 14 300 du Portugal, 12 900 d'Italie et 6 700 d'Espagne), soit 50 % de la totalité de l'immigration liée à la libre circulation, tandis que la part des Européens du Nord-Ouest ne représentait plus que 30 %. Avec l'ouverture, étape par étape, du marché du travail à l'Europe de l'Est, on a constaté au fil des ans une hausse progressive de l'immigration depuis ces pays (voir également Encadré 2.1).

La composition de l'immigration en provenance de l'UE a connu une profonde mutation, le Nord laissant place au Sud, phénomène étroitement lié à l'évolution variable du marché du travail dans ces régions au cours de ces dernières années. Pour illustrer ce phénomène, le Graphique 2.4 met en évidence l'évolution de l'immigration nette vers la Suisse à partir des quatre plus importants pays d'émigration, à savoir l'Allemagne, la France, le Portugal et l'Italie.

On constate par exemple une forte immigration des ressortissants allemands au cours des premières années de la libre circulation des personnes, dans un contexte de chômage alors élevé en Allemagne. En effet, entre 2002 et 2007, le taux d'actifs sans emploi dans ce pays est toujours resté supérieur à 8 %. A cette époque, les entreprises suisses n'avaient aucune difficulté à trouver en Allemagne une main d'œuvre disposée à émigrer. Mais, après la fin de la crise conjoncturelle, la santé de l'économie allemande s'est rapidement améliorée, avec un taux de chômage en fort recul (il est plus faible que celui de la Suisse depuis 2016). S'agissant de l'immigration nette, elle s'élevait à 4 100 personnes en 2017, soit un niveau largement inférieur au pic enregistré en 2008, lorsque 29 000 ressortissants allemands (nets) avaient rejoint la Suisse.

Contrairement à l'Allemagne, la France a continué d'afficher une croissance molle après la crise. Ce n'est qu'à partir de 2015 qu'elle s'est redressée et que le chômage a commencé à reculer pro-

---

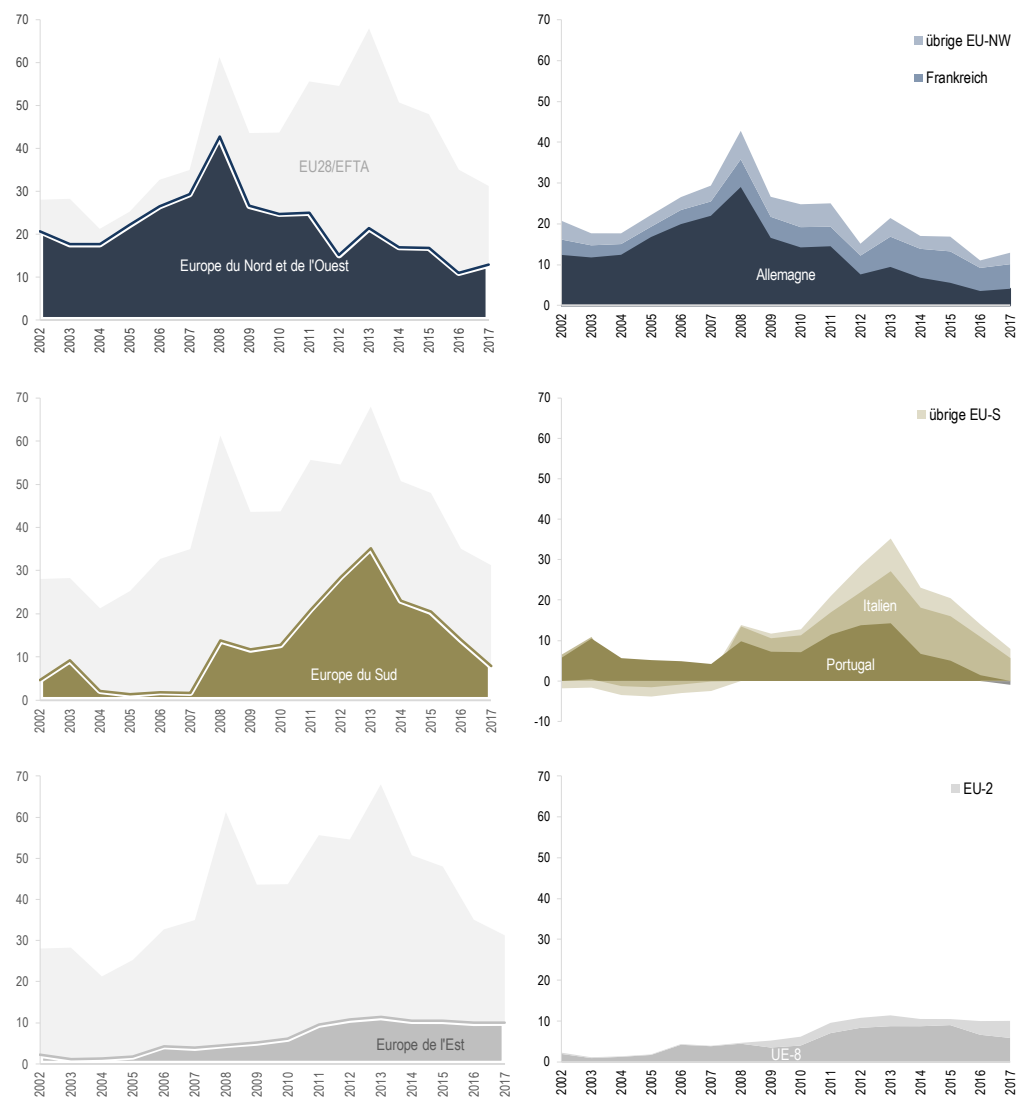
<sup>1</sup> Ces dernières années, l'évolution de l'immigration en provenance des Etats tiers selon le SYMIC est sensiblement différente de celle de la statistique sur la migration de l'OFS, en raison de la forte hausse des demandes d'asile en 2015 et de la procédure de saisie différente de l'immigration en vue de l'asile dans les deux statistiques. L'Annexe D compare les soldes migratoires selon le SYMIC et l'OFS, et fournit des indications détaillées relatives à leurs différences.

gressivement. En effet, dès 2017, celui-ci est passé sous le seuil des 10 %, même s'il reste toutefois encore supérieur à son niveau d'avant la crise. En tant que lieu de travail destiné à une main d'œuvre mobile, la Suisse a continué d'être un pays attrayant pour son voisin, notamment au cours de ces dernières années. Ces dernières années, l'immigration nette des ressortissants français vers la Suisse a suivi une évolution globalement stable, avec 6 000 personnes en 2017.

### Graphique 2.3. Solde migratoire par région d'origine

Population résidente permanente et non permanente

Source : SYMIC



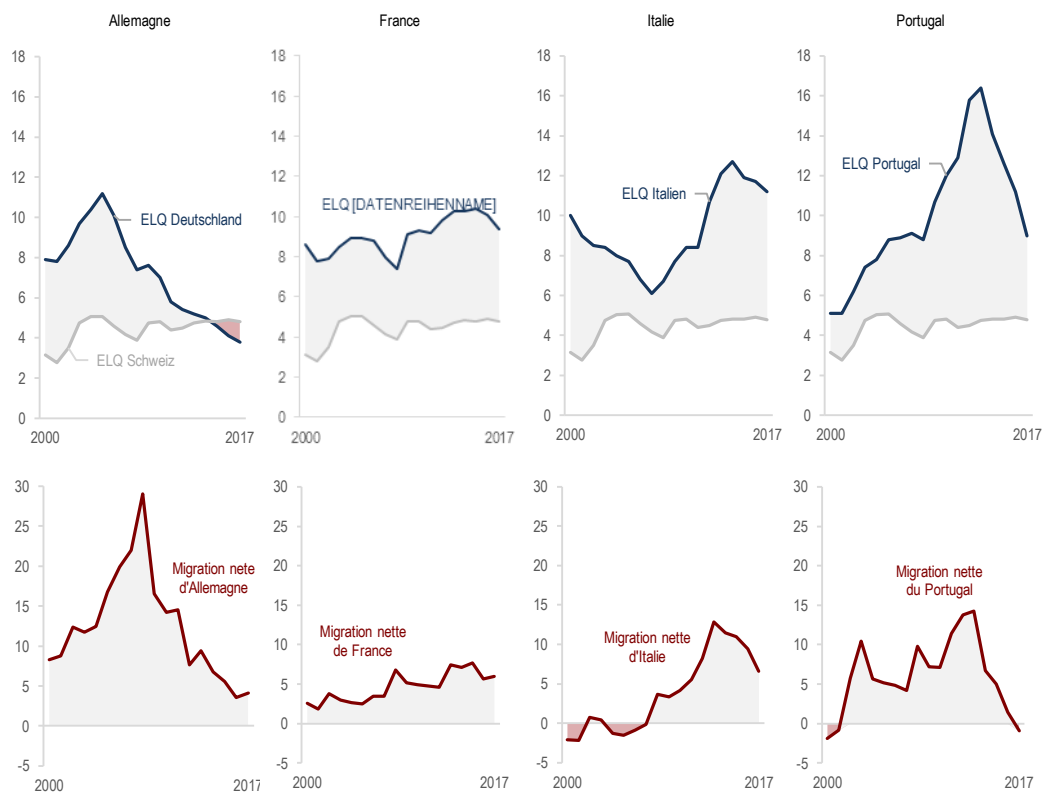
S'agissant des pays du Sud de l'UE, ils ont été en proie à la récession et à un fort taux de chômage dans le sillage de la crise de l'euro. Ainsi, au Portugal, le taux de chômage record a été de 16.4 %



en 2013, contre 12.7 % en Italie en 2014. En conséquence, la disposition à émigrer a été particulièrement vive, notamment auprès des jeunes ressortissants pour lesquels il était particulièrement difficile de faire leur place sur le marché du travail indigène. Avec le début de la relance économique, les importants excédents migratoires se sont rapidement résorbés, notamment en ce qui concerne le Portugal. En effet, le solde migratoire de ce pays, qui s'élevait à 14 200 personnes en 2013, a été négatif en 2017, avec -1 200 personnes. En Italie où le recul du chômage est plus lent, la main d'œuvre prête à émigrer ne semble pas se tarir : l'immigration nette vers la Suisse concernait 6 600 personnes en 2017.

**Graphique 2.4. Marché du travail : état des lieux dans les principaux pays d'origine et immigration nette vers la Suisse**

Taux d'actifs sans emploi au sens du BIT, en % ; migration nette de la population résidente permanente et non permanente, en milliers  
Sources : SYMIC, EUROSTAT



## Encadré 2.1

### Main d'œuvre en Suisse issue d'Europe de l'Est

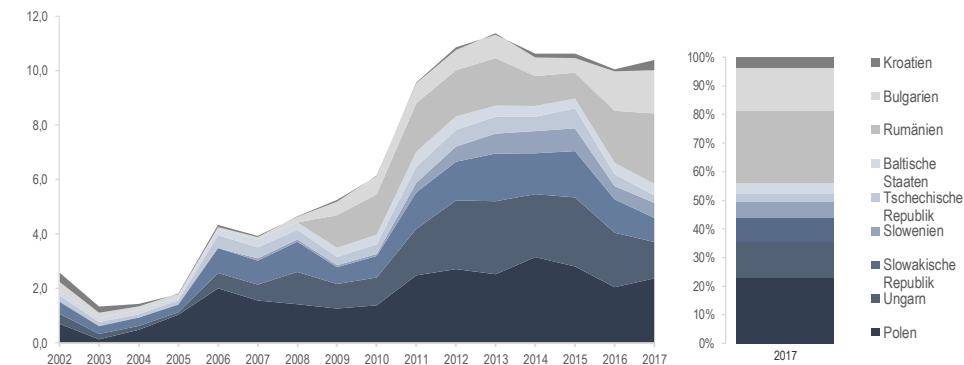
Avec l'ouverture progressive de la libre circulation des personnes aux Etats membres d'Europe de l'Est ayant récemment rejoint l'UE, cette région est devenue, ces dernières années, un lieu de recrutement important pour la Suisse également. Chaque étape de l'ouverture du marché du travail s'est accompagnée d'une hausse sensible de l'immigration nette (voir Graphique 2.6).

C'est avant tout depuis la Roumanie et la Bulgarie que l'immigration a augmenté ces deux dernières années. L'élargissement de l'ALCP à ces deux Etats a vu le jour en 2009. Les contingents ont été levés en 2016, mais ils ont été réintroduits un an plus tard pour les autorisations de séjour (permis B) suite à la réactivation de la clause de sauvegarde. Cette mesure n'a toutefois pas eu d'effets trop restrictifs sur le solde migratoire de ces deux pays puisque les autorisations de séjour de courte durée étaient toujours librement disponibles. En 2017, un total net de 4 200 personnes en provenance de Roumanie (2 600) et de Bulgarie (1 600) a immigré en Suisse, soit environ 40 % de l'immigration en provenance d'Europe de l'Est. Ce sont notamment la Pologne (2 400) et la Hongrie (1 400), pays fortement peuplés, qui constituent des viviers de recrutement importants pour les entreprises suisses.

#### Graphique 2.5. Immigration nette vers la Suisse en provenance d'Europe de l'Est

Population résidente permanente et non permanente, 2002-2017

Source : SYMIC



Remarque :

l'élargissement de la libre circulation aux Etats de l'UE-8 a vu le jour en 2006 (entrée en vigueur du Protocole I), avec une phase transitoire qui a duré jusqu'en 2011. Le Protocole II, qui régit l'extension de la libre circulation des personnes à l'UE-2, est entré en vigueur en 2009. La phase transitoire a pris fin en 2016. Toutefois, la clause de sauvegarde a été réactivée l'année suivante et, sur décision du Conseil fédéral du 18 avril 2018, elle sera prolongée à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une année supplémentaire. L'élargissement de la libre circulation à la Croatie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Voir l'Annexe C pour davantage d'informations concernant les réglementations durant les délais transitoires.

### Main d'œuvre en provenance d'Europe de l'Est vers d'autres pays de l'UE/AELE

Même si l'importance de l'Europe de l'Est en tant que région de recrutement pour la Suisse a pris de l'ampleur, les principaux pays d'immigration des ressortissants de cette région sont différents. Le Graphique 2.7 met en évidence la quote-part des Européens de l'Est à l'emploi dans les pays de l'UE-15/AELE et la progression de l'évolution de chacune d'entre elles au cours de ces dix dernières années.

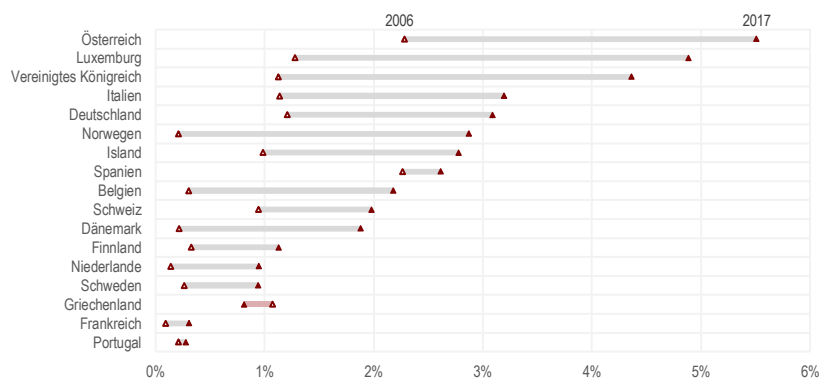
Les augmentations sont majeures avant tout au Luxembourg (+ 3,6 points de pourcentage/p.p.), en Autriche et au Royaume-Uni (chaque fois + 3,2 p.p.), mais également en Norvège (+ 2,7 p.p.). De même, au cours de cette même période, l'Italie a fait l'objet d'un important afflux de main d'œuvre d'Europe de l'Est (+ 2,1 p.p.), davantage qu'en Allemagne (+ 1,9 p.p.), qui n'est devenu un pôle d'attraction que depuis quelques années. L'Espagne a recruté avant tout en Europe de l'Est durant les années d'expansion précédant 2009, ce qui explique la valeur initiale élevée. En comparaison transversale, cette hausse demeure toutefois modérée (+ 0,4 p.p.) au cours de la période considérée. En effet, l'Espagne a enregistré un taux de chômage élevé durant la crise de l'euro et les pays susmentionnés offraient de meilleures perspectives aux immigrés.

En Suisse, la quote-part de la main d'œuvre d'Europe de l'Est représentait 2 % de l'emploi, contre tout juste 1 % en 2006, soit une hausse relativement inférieure à la moyenne par rapport aux autres pays d'émigration en comparaison transversale.

**Graphique 2.6. Quote-part à l'emploi des personnes en provenance d'Europe de l'Est dans les pays de l'UE-15/AELE**

2006 et 2017

Source : EUROSTAT, sur la base des Enquêtes sur les forces de travail



Remarque : sans l'Irlande et le Liechtenstein

## 2.4 Perspectives

Selon les dernières prévisions conjoncturelles émises par la Commission européenne, les Etats de l'UE devraient afficher cette année et l'an prochain une croissance soutenue sur fond de recul continu du chômage, ce qui devrait sensiblement renforcer la demande de main d'œuvre. S'agissant de la Suisse, le Groupe d'experts de la Confédération table sur une progression du PIB proche de celle de la moyenne de l'UE. Compte tenu du niveau de chômage relativement bas, cette accélération de la croissance devrait stimuler la demande de main d'œuvre étrangère au cours des prochains mois. En raison de la reprise économique synchrone de l'UE, il pourrait devenir plus

difficile pour les entreprises suisses d'acquérir de la main d'œuvre en provenance de l'UE par rapport aux années passées.

Pour l'heure, les statistiques les plus récentes en matière d'immigration n'indiquent pas de hausse de l'immigration en provenance de l'UE en 2018 : entre les mois de janvier à mai 2018, le solde migratoire de la population résidente permanente issue de l'UE/AELE, soit 12 840 personnes, s'est révélé inférieur de près de 4 % à la valeur de l'année précédente en termes cumulés.

**Tableau 2.1. Conjoncture en Suisse et dans la zone UE. Pronostics officiels**

Sources : SECO, Commission européenne

	2016	2017	2018*	2019*
<b>SUISSE</b> (pronostics de la Confédération, juin 2018)				
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>	1.4	1.0	2.4	2.0
<b>Taux de chômage (en %)</b>	3.3	3.2	2.6	2.5
<b>Zone UE</b> (pronostics de la Commission européenne, mai 2018)				
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>				
UE-27 (hors Royaume-Uni)	2.0	2.6	2.5	2.2
Zone euro	1.8	2.4	2.3	2.0
Allemagne	1.9	2.2	2.3	2.1
France	1.2	1.8	2.0	1.8
Italie	0.9	1.5	1.5	1.2
Espagne	3.3	3.1	2.9	2.4
Portugal	1.6	2.7	2.3	2.0
<b>Taux d'actifs sans emploi (en %)</b>				
UE-27 (hors Royaume-Uni)	8.5	7.6	6.9	6.5
Zone euro	10.0	9.1	8.4	7.9
Allemagne	4.1	3.8	3.6	3.5
France	10.1	9.4	8.9	8.3
Italie	11.7	11.2	10.8	10.6
Espagne	19.6	17.2	15.3	13.8
Portugal	11.2	9.0	7.7	6.8

\* Taux d'actifs sans emploi Suisse : 2016 : 4,9 % ; 2017 : 4,8 %.

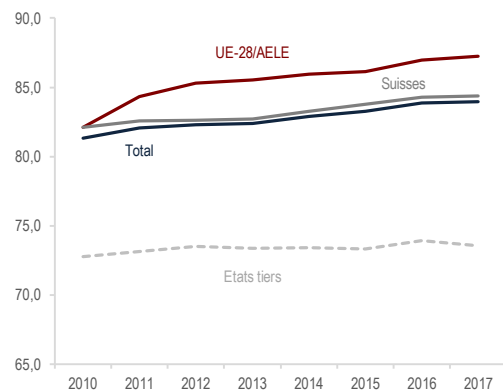
### 3 Marché du travail

#### 3.1 Emploi

En dépit d'un environnement économique difficile, la population indigène suisse est parvenue à consolider sa participation au marché du travail durant ces dernières années. Entre 2010 et 2017, le taux d'activité des 15-64 ans est passé de 81,3 % à 84 % (+ 2,7 %). C'est notamment la participation au marché du travail des ressortissants de l'UE/AELE qui a fortement progressé, à savoir de 82,1 % à 87,2 % (+ 5,1 %). Celle des Suisses a augmenté de 2,3 % à partir du même niveau. Les ressortissants des Etats tiers ont enregistré une légère hausse, de 72,8 % à 73,5 % (+ 0,8 %).

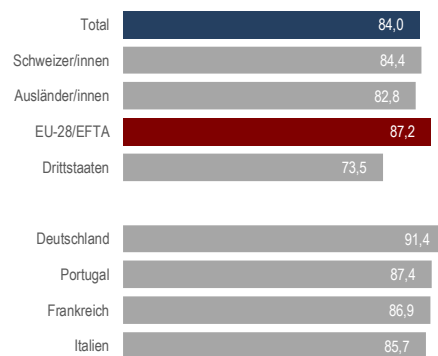
**Graphique 3.1. Evolution du taux d'activité (2010-2017)**

15-64 ans, population résidente permanente  
Source : ESPA



**Graphique 3.2. Taux d'activité par nationalité, 2017**

15-64 ans, population résidente permanente  
Source : ESPA



Si l'on observe le taux d'activité des quatre pays d'origine les plus importants de l'UE, on constate que celui des ressortissants d'Allemagne était particulièrement élevé en 2017, avec 91,4 %. Celui des immigrés d'Italie était légèrement plus faible, soit 85,7 %, mais cette valeur reste toutefois supérieure à celle des Suisses. Ces statistiques mettent en évidence la forte propension des immigrés de l'UE/AELE à rejoindre le marché du travail. Les taux d'activité des personnes issues des Etats tiers, qui ces dernières années ont rejoint la Suisse le plus souvent par le biais d'une demande d'asile ou dans le cadre d'un regroupement familial, sont plus bas.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> En comparant de manière transversale les taux d'activité entre pays, on constate qu'ils varient en fonction du sexe ou de l'âge. La participation à la formation professionnelle notamment peut influencer les résultats. Ainsi, celle de la population suisse âgée de 15 à 64 ans s'élevait à 5,6 % en 2017, contre 3,6 % pour les ressortissants de l'UE/AELE. Si l'on ajoute ces pourcentages au taux d'activité, l'avance des ressortissants de l'UE/AELE se rétrécit, passant d'environ 3 % à seulement 1 %.

### Encadré 3.1

#### Utilisation du potentiel de main d'œuvre, 2010-2017

Une simple modélisation permet d'illustrer dans quelle mesure le potentiel d'emploi disponible en Suisse a contribué ces dernières années à l'offre de main d'œuvre.

Dans l'ensemble, l'activité professionnelle des personnes âgées de 25 ans et plus a crû de 376 200 personnes (en équivalents plein temps) entre 2010 et 2017. Si l'on multiplie le taux d'actifs occupés (équivalents plein temps) durant la même période par l'état de la population de l'année 2010, on obtient ainsi la hausse du volume de travail imputable à la seule participation plus importante du marché du travail (« effet de participation »). Ce calcul donne un effet de participation de + 132 300 actifs à plein temps, soit une progression de + 18 800 personnes en moyenne par an. Cette hausse résulte pour 95 % d'une participation supplémentaire des femmes au marché du travail, toutes catégories d'âge confondues. S'agissant des hommes, une légère augmentation de l'emploi des actifs âgés de 55 ans et plus a été constatée, la part de l'emploi de la tranche des 25-54 ans affichant un léger recul en raison du plus grand nombre de postes occupés à temps partiel. Le reste de la progression, soit + 243 900, s'explique par la croissance démographique (« effet démographique »).

	Effet de participation	Effet démographique	Δ Total
Hommes	6 400	155 400	161 800
Femmes	125 900	88 500	214 400
Total	132 300	243 900	376 200

Remarque :

total de la hausse du volume de travail (Δ 2010-2017) = effet de participation + effet démographique

Effet de participation = influence de la progression du taux d'actifs occupés

Effet démographique = influence de la croissance démographique

Source : ESPA 2010 et 2017, chaque fois au 2<sup>e</sup> trimestre

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que le potentiel de main d'œuvre indigène et étrangère est utilisé de manière satisfaisante dans notre pays (voir également Encadré 3.1). Si l'on observe l'évolution de la participation au marché du travail des personnes résidentes, aucun élément n'indique que l'immigration aurait entraîné des répercussions négatives sur les perspectives d'emploi de la population indigène<sup>3</sup> ; bien plus, l'immigration que la Suisse a connue ces dernières années semble avoir été en étroite complémentarité avec les besoins du marché du travail.

Le présent rapport fournit des informations complémentaires relatives à ce sujet. Un chapitre analyse l'ajustement entre la structure de l'emploi et de la formation des immigrés ainsi que l'évolution de la demande de main d'œuvre. De même, il se penche sur la façon dont l'immigration a contribué à répondre au besoin de main d'œuvre en tenant compte de cette dimension (voir le Chapitre « Questions spécifiques - Structure de l'emploi et de la formation »). En

---

<sup>3</sup> Ces dernières années, le lien entre immigration et perspectives d'emploi de la population active indigène a fait l'objet de nombreuses études fouillées, dont les résultats viennent largement confirmer ce tableau. Se référer au 13<sup>e</sup> Rapport de l'Observatoire relatif à l'ALCP en cas d'intérêt pour des études empiriques.

outre, l'évolution du marché du travail fait l'objet d'un chapitre dédié, qui se penche sur les différences régionales, et met ainsi en évidence l'importance variable de la libre circulation pour les différentes régions de Suisse et ses conséquences diverses sur le marché du travail (voir « Questions spécifiques - Evolution du marché du travail à l'échelle régionale »).

### 3.2 Chômage

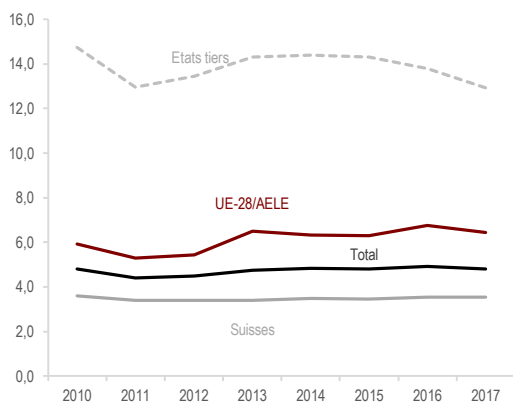
Le Graphique 3.3 met en évidence l'évolution du taux d'actifs sans emploi entre 2010 et 2017, au sens du BIT.

Compte tenu de la vigueur du franc suisse entre 2011 et 2016, le taux est passé de 4,4 % à 4,9 % en moyenne nationale, pour légèrement reculer, à 4,8 %, en 2017. Le taux des Suisses est ainsi resté inférieur à la moyenne sur l'ensemble de la période, l'intégration de la population indigène sur le marché du travail étant satisfaisante sur la durée. Sur la même période, le taux d'actifs sans emploi des ressortissants des Etats tiers s'est légèrement rapproché de la moyenne suisse. Quant aux immigrés de l'UE/AELE, l'écart s'est creusé dès 2012 par rapport à l'ensemble des immigrés.

**Graphique 3.3. Evolution des taux d'actifs sans emploi au sens du BIT**

Population résidante permanente, 2010-2017

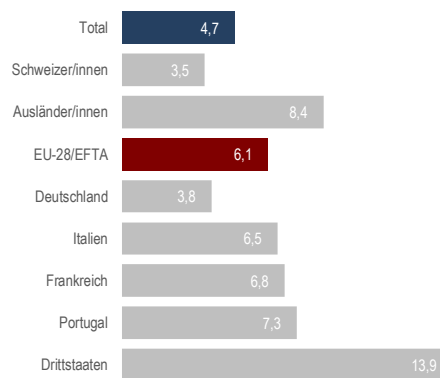
Source : ESPA



**Graphique 3.4. Taux d'actifs sans emploi au sens du BIT**

Population résidante permanente, sur la moyenne des années 2010-2017

Source : ESPA



En 2010, le taux d'activité était encore de 23 % supérieur à la moyenne, et de 34 % en 2017. La hausse plus marquée du taux d'actifs sans emploi de l'UE/AELE indique que les immigrés de cette région ont été davantage touchés que le reste de la population par l'affaiblissement économique qu'a connu la Suisse.

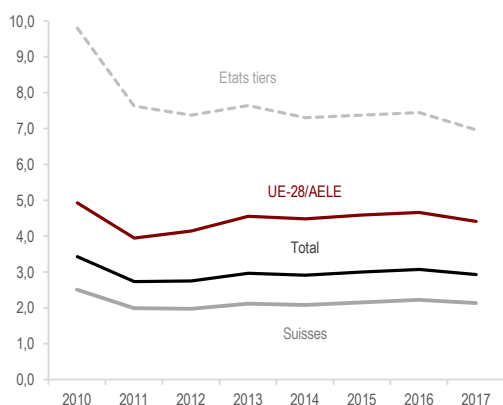
En observant de manière nuancée le taux d'actifs sans emploi provenant des principaux pays d'origine de l'UE, les actifs portugais, français et italiens ont présenté un risque de chômage net-

tement plus élevé entre 2010 et 2017, avec des taux évoluant entre 6,5 % et 7,3 %. En revanche, le taux moyen d'actifs allemands sans emploi était plus faible, à 3,8 %.

Les statistiques du chômage provenant du SECO dépeignent un tableau similaire, avec toutefois des données plus faibles. En effet, le taux de chômage des Suisses est, ici également, toujours nettement inférieur à la moyenne, tandis que celui des ressortissants de l'UE/AELE dépassait légèrement la moyenne. L'écart avec la moyenne suisse est un peu plus marqué que celui de la statistique des actifs sans emploi, qui s'élève à 43 % en 2010, pour se situer à 50 % en 2017.

**Graphique 3.5. Evolution du taux de chômage, 2010-2017**

Source : SECO, base ESPA

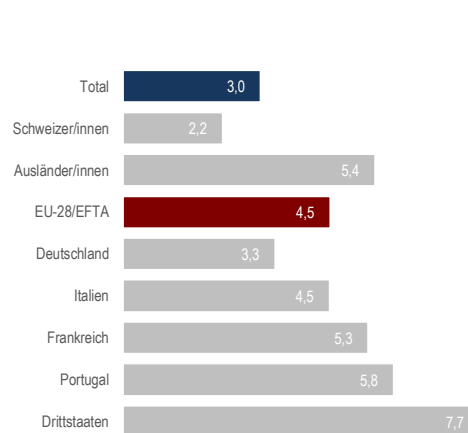


Remarque :

les taux de chômage portent ici sur le nombre de chômeurs selon le SECO au numérateur et sur le nombre de personnes sans emploi selon l'ESPA au dénominateur, afin de tenir compte de la croissance de la population active. Les taux de chaque nationalité diffèrent du taux de chômage officiel du SECO.

**Graphique 3.6. Taux de chômage par nationalité, 2017**

Source : SECO, base ESPA



En 2017, les ressortissants allemands présentaient un faible taux de chômage (3,3 %), alors qu'il était de 5,3 % et de 5,8 % pour les Français, respectivement les Portugais, soit des niveaux sensiblement plus élevés. Ils demeurent toutefois nettement inférieurs au taux des ressortissants des Etats tiers, qui s'élève à 7,7 %.

Selon les toutes dernières évolutions, la progression du taux de chômage des ressortissants de l'UE/AELE par rapport à la moyenne s'est légèrement contractée en 2017 en tenant compte des données sur le chômage du SECO. On peut imaginer que la situation des ressortissants de l'UE/AELE s'améliorera à nouveau lors de la reprise économique et atteindra un niveau supérieur à la moyenne. Pour l'heure, l'embellie sur le marché du travail est encore trop faible et de trop courte durée pour qu'un tel effet puisse déjà être ressenti.

Compte tenu de ces observations, on ne constate aucun signe d'une éventuelle répercussion négative de l'immigration sur le chômage des Suisses ou des ressortissants des Etats tiers. On remarque toutefois un risque de chômage plus élevé pour certaines nationalités de l'UE. Le présent rapport contient un chapitre dédié au recours à l'aide sociale des immigrés de l'UE. Sur la base d'un nou-



vel ensemble de données, il examine notamment la perception des indemnités journalières de cette population et approfondit à cet égard les raisons sous-jacentes des différences en matière de risque de chômage. C'est la raison pour laquelle nous renonçons ici à poursuivre nos analyses (voir le Chapitre « Questions spécifiques - Intégration professionnelle et perception des prestations sociales »).

### 3.3 Salaires

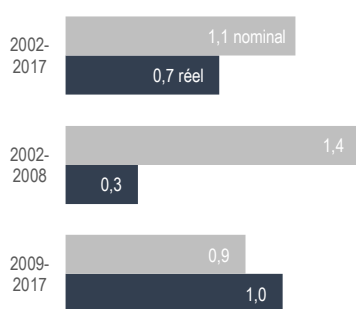
Entre 2002 et 2017, les salaires nominaux ont progressé de 1,1 % en moyenne par an dans notre pays, contre 0,7 % pour les salaires réels (Graphique 3.7). Ainsi, entre 2009 et 2017, l'évolution des salaires nominaux a été plus faible que durant les années précédant la crise financière. Toutefois, grâce au renchérissement négatif, la hausse des salaires réels a été plus marquée (1 % par an). Certes, une évolution des salaires nominaux inférieure à 1 % durant ces dernières années semble, au premier abord, minime. Mais, compte tenu de la phase économique difficile qu'a traversée la Suisse, marquée par une hausse progressive du chômage et par une productivité atone, cette valeur reste malgré tout honorable. Les hausses des salaires réels devraient, à l'avenir, être moins marquées en raison de l'accélération de l'inflation. L'an passé, les salaires nominaux ont crû de 0,4 %. En raison d'un taux de renchérissement de 0,5 %, le pouvoir d'achat a légèrement reculé l'an passé (- 0,1 %).

**Graphique 3.7.**

**Croissance salariale annuelle moyenne**

En termes nominaux et réels, en %, 2002-2017

Source : indice des salaires de l'OFS

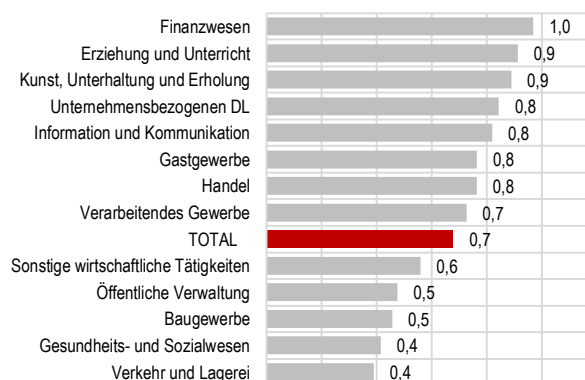


**Graphique 3.8.**

**Croissance salariale annuelle moyenne par branche, en %**

en %, 2011-2017

Source : indice des salaires de l'OFS



Selon l'indice suisse des salaires, entre 2011 et 2017, les salaires nominaux dans la catégorie des services financiers ont connu la plus forte croissance, avec une hausse de 1 % (Graphique 3.8), suivis de la catégorie de professions « Education et enseignement » et « Arts, spectacles et activi-

tés récréatives » (chaque fois 0,9 %). Avec un taux moyen de 0,8 %, la croissance salariale a également été supérieure à la moyenne nationale dans le domaine des prestations aux entreprises, dans les technologies de l'information et de la communication, dans l'hôtellerie-restauration ainsi que dans le commerce. S'agissant des activités manufacturières, les salaires ont progressé au même rythme que l'ensemble de l'économie. Par contre, les domaines des transports et des communications (0,4 %), de la santé humaine et de l'action sociale (0,4 %), de la construction (0,5 %), de l'administration publique (0,5 %) et des autres activités économiques (0,6 %) ont connu une hausse salariale inférieure à la moyenne.

*Evolution salariale selon le statut de séjour* : au cours de la période 2012-2016, le salaire médian des actifs étrangers titulaires d'une autorisation L, B et C a crû entre 1,3 % et 2,1 % en moyenne de plus que celui des travailleurs suisses (0,9 %), de sorte que les niveaux des salaires ont eu tendance à se rapprocher. En 2016, le salaire médian des Suisses était de 6 499 francs, soit de 4 % supérieur au salaire médian de tous les salariés pris ensemble. Plus précisément, toujours en 2016, le salaire médian des personnes titulaires d'une autorisation L était inférieur de 19 % à la valeur de l'ensemble des travailleurs, contre 12 %, respectivement 6 % pour les titulaires d'une autorisation B et C. Les frontaliers ont perçu un salaire de 4 % plus faible que l'ensemble des travailleurs, tandis que leurs salaires nominaux augmentaient de façon similaire à ceux des Suisses, soit 1 % en moyenne par an. Les écarts salariaux entre chaque catégorie de séjour s'expliquent dans une large mesure par des facteurs propres aux caractéristiques salariales.

**Tableau 3.1. Evolution salariale selon le statut de séjour**

Salaire médian 2016 et croissance salariale annuelle moyenne selon le statut de séjour, 2002-2016

Source : Enquête sur la structure des salaires de l'OFS

	Salaire médian 2016	Taux de croissance annuels 2002-2016	Différence rel. p. rap. total 2016
Suisses	6 499	0,9 %	4%
Résidents de courte durée (L)	5 047	2,1%	-19%
Résidents (B)	5 496	1,3%	-12%
Etrangers établis (C)	5 851	1,3%	-6%
Frontaliers (G)	5 957	1,0%	-4%

*Evolution salariale selon le niveau de formation*: entre 2002 et 2016, la croissance nominale moyenne du salaire médian a varié entre 0,4 % et 0,9 % par an pour les salariés des divers niveaux de formation. La croissance salariale des actifs titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée s'est révélée inférieure à la moyenne. Il se peut que la forte immigration de personnes hautement qualifiées ait exercé un certain effet de frein. Avec une croissance annuelle de 0,9 %, les salaires des personnes sans formation professionnelle achevée ont progressé un peu plus fortement que ceux des travailleurs titulaires d'autres degrés de formation. Considérant l'ensemble

de la fourchette des salaires, l'évolution salariale s'est révélée dans l'ensemble très équilibrée pour toutes les catégories de formation.

**Tableau 3.2. Evolution salariale selon le niveau de formation**

Croissance annuelle moyenne du salaire médian ainsi que des quantiles 25 % et 75 % par niveau de formation, de 2002 à 2016

Source : Enquête sur la structure des salaires de l'OFS

	Quantile 25 %	Salaire médian brut	Quantile 75 %
Haute école universitaire (UNI, EPF)	0,3%	0,5%	0,6%
Haute école spécialisée (HES)	0,3%	0,4%	0,5%
Formation professionnelle supérieure	0,9 %	0,8%	0,9 %
Formation professionnelle achevée	0,8%	0,8%	0,7%
Formation professionnelle en entreprise	1,0%	0,8%	0,9 %
Ecole obligatoire	1,0%	0,9 %	1,0%

## 4 Assurances sociales

### 4.1 Premier pilier (AVS, AI, PC)

#### Proportion des étrangers dans le financement du 1<sup>er</sup> pilier

Les cotisations des employés et des employeurs représentent la principale source de financement du 1<sup>er</sup> pilier (AVS/AI/APG/PC). En 2016<sup>4</sup>, elles ont couvert 65 % des dépenses de ce système, le reste ayant été financé par les pouvoirs publics, via les impôts. La statistique des revenus de l'AVS permet de suivre précisément l'évolution de la substance économique soumise à cotisation. On a constaté que la croissance de la somme des salaires évoluait en étroite corrélation avec les cycles conjoncturels. En période d'essor économique, la croissance de la somme des salaires soumis à cotisation était nettement plus élevée chez les assurés étrangers que chez les assurés suisses. Ce dynamisme a dès lors entraîné une augmentation de leur participation au financement du 1<sup>er</sup> pilier, alors que celle des Suisses passait, en l'espace de dix ans (2005-2015), de 74,4 % à 69 %. En revanche, celle des ressortissants de l'UE-28/AELE augmentait de 19,8 % à 25,8 %. La part des autres ressortissants étrangers a diminué de près d'un point de pourcentage, passant de 6,2 % à 5,5 %.

**Tableau 4.1. Proportion des revenus\* soumis à cotisation selon la nationalité des cotisants**

Source : OFAS

	2000	2004	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suisse	76,4%	75,0%	74,4%	72,4%	71,7%	70,9%	70,1%	69,5%	69,0%
UE-28/AELE	18,1%	19,1%	19,8%	22,5%	23,2%	24,0%	24,7%	25,4%	25,8%
Etats tiers	5,5%	5,9%	5,9%	5,1%	5,1%	5,1%	5,2%	5,1%	5,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%

\*sont pris en compte tous les revenus soumis à cotisation.

#### Part des ressortissants de l'UE-28/AELE dans le financement et les prestations du 1<sup>er</sup> pilier

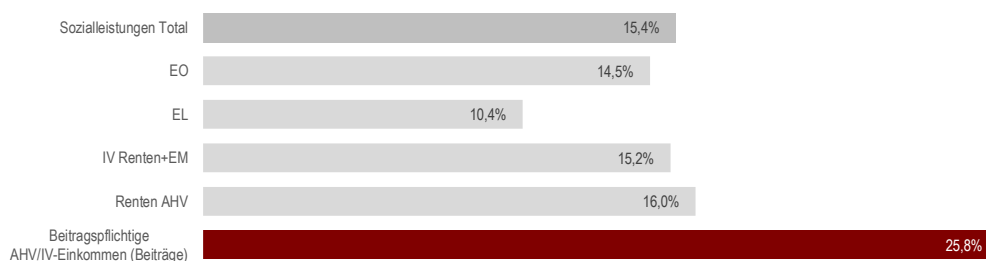
En analysant la part des ressortissants de l'UE-28/AELE dans le financement des cotisations et les prestations du 1<sup>er</sup> pilier, on constate qu'ils y ont contribué à hauteur de 25,8 %, tandis qu'ils percevaient 15,4 % de la somme globale des prestations individuelles du 1<sup>er</sup> pilier. En substance, les ressortissants de l'UE-28/AELE ont bénéficié d'environ 16 % de la somme des rentes AVS versées, 15,2 % des rentes et des mesures de réadaptation AI, 10,4 % des prestations complémentaires

<sup>4</sup> Statistique des assurances sociales suisses 2017, tableaux CGAS 10 et 14.

et 14,5 % des allocations pour perte de gain<sup>5</sup>. Pour ce qui est des rentes, il convient de noter qu'en 2017, seuls 7 % des ressortissants de l'UE-28/AELE percevant une rente de vieillesse jouissaient d'une durée de cotisation complète et, partant, d'une rente complète. Parmi les rentiers AI de l'UE-28/AELE, seuls 30 % ont perçu une rente complète.

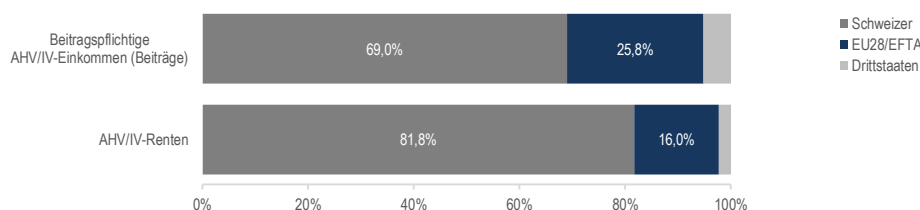
**Graphique 4.1. Proportion des ressortissants de l'UE-28/AELE dans les revenus soumis à cotisation\* et dans les principales prestations du 1<sup>er</sup> pilier<sup>6</sup>**

Source : OFAS ; \*sont pris en compte tous les revenus soumis à cotisation.



**Graphique 4.2. Répartition des revenus provenant de l'AVS/AI soumis à cotisation\* et des rentes AVS/AI, par nationalité**

Source : OFAS ; \*sont pris en compte tous les revenus 2015 soumis à cotisation, total des rentes AVS/AI 2017



Si l'on considère exclusivement les rentes AVS et AI, qui constituent le domaine de prestations le plus important du 1<sup>er</sup> pilier, on constate, sur la base des dernières statistiques disponibles, que les ressortissants étrangers contribuent de façon déterminante au financement et à la consolidation de la sécurité sociale. A long terme, le versement des cotisations ouvre naturellement un droit à des rentes, qui grèveront l'AVS d'ici 30 à 40 ans.

**4.2 Assurance-invalidité (AI)**

<sup>5</sup> Evaluation sur la base des données actuellement disponibles [revenu provenant de l'AVS 2015 (tous les revenus soumis à cotisation), APG 2016, PC 2017, mesures de réadaptation AI 2017, rentes AVS et AI 2017].

<sup>6</sup> Répartition effectuée sur la base des statistiques les plus récentes (revenus soumis à l'AVS/AI/ : 2015, prestations en général versées en 2017). L'estimation des cotisations repose sur le revenu soumis à l'AVS/AI, qui se compose clairement de plus de 90 % du revenu des salariés.

En 2017, les rentes ont représenté 60 % du volume des dépenses de l'AI<sup>7</sup>. Environ 249 200 rentes d'invalidité ont été versées, dont 71 % à des Suisses, 19 % à des ressortissants de l'UE-28/AELE et 9 % à des ressortissants des Etats tiers. Comme le montrent les Graphiques 4.2 et 4.3, l'ALCP n'a pas provoqué une augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes AI. Après un pic observé en 2005, le taux de croissance du nombre de rentiers a régulièrement diminué et, depuis 2011, tous les groupes de nationalités sont en recul. Cette tendance est plus prononcée pour les ressortissants de l'UE-28/AELE que pour les Suisses. Etant donné le fait que les contributions des premiers au financement de l'AI (25,8 %) sont largement supérieures aux prestations dont ils bénéficient (15,2 % de la somme des rentes AI et des mesures de réadaptation), on peut conclure que la libre circulation des personnes et l'accès des ressortissants de l'UE aux prestations AI n'ont pas entraîné de charges supplémentaires majeures pour l'AI. La crainte selon laquelle la libre circulation des personnes pourrait donner lieu à une augmentation massive du nombre de bénéficiaires étrangers de prestations AI ne s'est donc pas confirmée. Si les nouvelles rentes ont, dans l'ensemble, reculé, cela est dû à tous les acteurs du domaine de l'AI, plus sensibles à la problématique, ainsi qu'aux nouveaux instruments de contrôle, introduits lors de la dernière révision de l'AI.

**Tableau 4.2. Evolution annuelle moyenne du nombre de rentes AI, par nationalité, 1998-2017**

Source : OFAS

	1998-2001	2001-2004	2004-2007	2007-2010	2010-2013	2013-2017
Suisses	4,9%	4,2%	0,9 %	0,4%	-1,1%	-0,9%
UE-28/AELE	2,5%	1,7%	-0,9%	-3,8%	-3,8%	-3,0%
Etats tiers	14,8%	13,0%	3,5%	-4,8%	-1,8%	-3,3%
Total	4,9%	4,3%	0,7%	-1,2%	-1,7%	-1,5%

**Tableau 4.3. Nombre de bénéficiaires de rentes AI, par nationalité, 1998-2017**

Valeurs de décembre

Source : OFAS

	1998	2001	2004	2007	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Suisses	140392	162270	183529	188606	190628	187310	184409	182014	180187	178830	178008
UE-28/AELE	62529	67277	70841	68979	61337	56901	54638	52666	50777	49412	48422
Etats tiers	13196	19968	28831	31978	27562	26799	26073	25250	24383	23477	22786
Total	216117	249515	283201	289563	279527	271010	265120	259930	255347	251719	249216

### 4.3 Prestations complémentaires (PC)

<sup>7</sup> selon le compte d'exploitation AVS/AI 2017.

En 2017, le 1<sup>er</sup> pilier a versé des prestations complémentaires à près de 322 800 personnes. Près de 1,8 million de bénéficiaires de rentes AVS et AI résidant en Suisse et qui vivent dans une situation économique modeste ont droit à de telles prestations, lesquelles représentent une garantie de revenu minimum.

Fin 2017, 76 % des bénéficiaires étaient Suisses, 12 % des ressortissants de l'UE-28/AELE et 12 % des personnes provenant d'Etats tiers. En termes de répartition des sommes, 80 % ont été versés à des Suisses, contre 10 % chaque fois aux deux autres groupes d'étrangers.

**Tableau 4.4. Taux de croissance annuel moyen des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI, par nationalité, entre 1998 et 2017**

Source : OFAS

	1998-2001	2001-2004	2004-2007	2007-2010	2010-2013	2013-2017
Suisses	2,5%	2,9%	2,2%	3,0%	2,6%	1,7%
UE-28/AELE	5,1%	5,4%	3,3%	0,8%	2,5%	0,8%
Etats tiers	18,9%	15,7%	9,7%	1,9%	4,5%	3,7%
Total	3,6%	4,1%	3,0%	2,6%	2,8%	1,8%

**Tableau 4.5. Nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI, par nationalité, 1998-2017**

Valeurs de décembre

Source : OFAS

	1998	2001	2004	2007	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Suisses	156226	168190	183407	195525	213611	227072	230534	236737	240366	243171	246214
UE-28/AELE	22845	26484	31005	34207	35076	36897	37741	38834	39508	39187	39021
Etats tiers	7841	13169	20378	26900	28461	31199	32472	33780	35166	36236	37545
Total	186912	207843	234790	256632	277148	295168	300747	309351	315040	318594	322780

Le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires connaît une croissance marquée depuis plusieurs années. Depuis 2007, les taux de croissance sont globalement stables par rapport aux années précédentes, ceux des ressortissants des Etats de l'UE-28/AELE étant légèrement inférieurs à ceux des Suisses depuis 2010.

Toutefois, l'année après l'entrée en vigueur de l'ALCP, on a constaté une progression légèrement plus soutenue que la moyenne des taux des ressortissants de l'UE. Il s'agit d'un phénomène lié à l'accès facilité aux prestations ainsi qu'à la suppression du délai de carence pour l'ouverture du droit aux prestations, prévus par cet accord. On a enregistré par contre un tassement important de la croissance du nombre de bénéficiaires des Etats tiers en raison, d'une part, de la politique migratoire plus restrictive et, d'autre part, des changements opérés dans le cadre de l'assurance-invalidité.

En effet, les prestations complémentaires sont destinées uniquement aux personnes résidant en Suisse. En 2017, près de 81 % des bénéficiaires de rentes AVS et AI<sup>8</sup> issus de l'UE-28/AELE résidaient à l'étranger et n'avaient ainsi pas droit à des PC. La proportion de personnes quittant la Suisse n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années.

#### **4.4 Assurance-accidents (AC)**

L'ALCP prévoit, selon le modèle de l'assurance-maladie, un système d'entraide entre Etats en matière de prestations en nature pour l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, ainsi qu'en cas de maladie professionnelle. La Confédération prend en charge les intérêts sur les avances de prestations accordées au titre de l'entraide. Les coûts administratifs liés à l'entraide en matière de prestations, qui se sont élevés à 306 600 francs en 2017, sont assumés par les assurances.

#### **4.5 Assurance-maladie (AMal)**

En ce qui concerne l'assurance-maladie obligatoire des assurés à l'étranger, il n'y a en principe pas de problème. La procédure en matière de pratique du droit d'option par les assurés (certains assurés peuvent être libérés de l'obligation de s'assurer en Suisse et s'assurer dans l'Etat où ils résident) est exigeante, tant pour les autorités cantonales compétentes que pour les assureurs, mais n'a pas causé de difficultés notables. S'agissant des répercussions financières, les coûts de l'assurance-maladie comprennent ceux incombant à l'Institution commune LAMal pour la mise en œuvre de la coordination internationale (entraide en matière de prestations et tâches vis-à-vis des bénéficiaires de rentes) et ceux liés à la réduction des primes pour les assurés à l'étranger.

Quant à l'application du système d'entraide entre Etats en matière de prestations en nature, l'Institution commune LAMal fait office d'organe de liaison et d'entraide dans l'assurance-maladie, garantissant l'octroi de prestations à charge de l'assurance étrangère. Pour l'année 2017, les frais d'intérêts se rapportant au préfinancement de l'entraide en matière de prestations ainsi que les coûts administratifs se sont élevés à 2,38 millions de francs.

Conformément à l'ALCP, certaines personnes domiciliées dans un Etat membre de l'UE/AELE doivent également souscrire à une assurance-maladie en Suisse. Ces personnes ont en principe droit, comme les autres assurés, à une réduction individuelle des primes pour autant qu'elles vivent dans des conditions économiques modestes. La proportion d'assurés domiciliés dans un Etat

---

<sup>8</sup> Ne sont prises en compte que les rentes de vieillesse (sans les rentes de survivants) et les rentes d'invalidité.



membre de l'UE (environ 100 000 personnes) reste infime par rapport à l'effectif total des assurés, qui s'élève à 8,4 millions selon les données les plus récentes de 2017.

Pour 442 bénéficiaires de rentes suisses (y compris les membres de la famille) résidant dans un Etat de l'UE/AELE, l'Institution commune LAMal a versé en 2017 0,93 million de francs au titre de réduction des primes.

#### 4.6 Assurance-chômage (AC)

La libre circulation des personnes prévoit de coordonner le droit sur l'assurance chômage, afin que la main d'œuvre mobile issue de l'UE/AELE jouisse de la protection existant dans le pays d'origine en lien avec l'émigration et qu'elle puisse profiter d'une protection dans le pays d'accueil en cas de chômage identique à celle de la population résidente.<sup>9</sup>

Pour les actifs issus des Etats de l'UE/AELE qui résident en Suisse, le principe de la totalisation est appliqué.<sup>10</sup> Il prévoit la prise en compte de la période de cotisation réalisée dans le pays d'origine dans la période minimale de cotisation en Suisse (douze mois en l'espace de deux ans). En 2017, 25,1 millions de francs d'indemnités journalières ont été versés aux ressortissants de l'UE/AELE qui ont fait comptabiliser leurs périodes de cotisation depuis l'étranger.

**Tableau 4.6. Versement d'indemnités de chômage (AC) aux ressortissants de l'UE/AELE sur la base du principe de la totalisation (en millions de francs)**

Sources : SECO, Labour Market Data Analysis LAMDA

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Autorisation B	7.7	10.6	9.4	14.8	21.5	19.7	17.0	17.9	17.1
Autorisation L	0.3	1.0	1.2	3.3	7.2	7.8	6.2	5.9	5.7
Autorisation C	4.7	5.6	3.3	4.1	4.2	2.8	1.9	2.3	2.3
Total	12.7	17.2	13.9	22.2	32.8	30.3	25.1	26.1	25.1

En 2017, 5,7 millions de francs ont été versés à des ressortissants avec une autorisation de séjour de courte durée L, soit 6,7 % de l'ensemble des indemnités journalières perçues par les résidents de courte durée issus de l'UE/AELE. Quelque 17,1 millions ont été versés aux personnes bénéficiant d'une autorisation de séjour B, autrement dit 2,5 % des prestations aux résidents issus de l'UE/AELE. Enfin, 2,3 millions de francs ont été accordés aux personnes ayant une autorisation d'établissement ou un autre type d'autorisation.

<sup>9</sup> Nous vous renvoyons au Treizième rapport de l'Observatoire 2017 pour de plus amples informations concernant les dispositions légales, les dispositions transitoires ainsi que les répercussions financières des réglementations.

<sup>10</sup> Ce principe de la totalisation est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour la Roumanie et la Bulgarie. S'agissant de la Croatie, les cotisations AC des résidents de courte durée ont été rétrocédées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le principe de la totalisation devrait être applicable dès 2023.

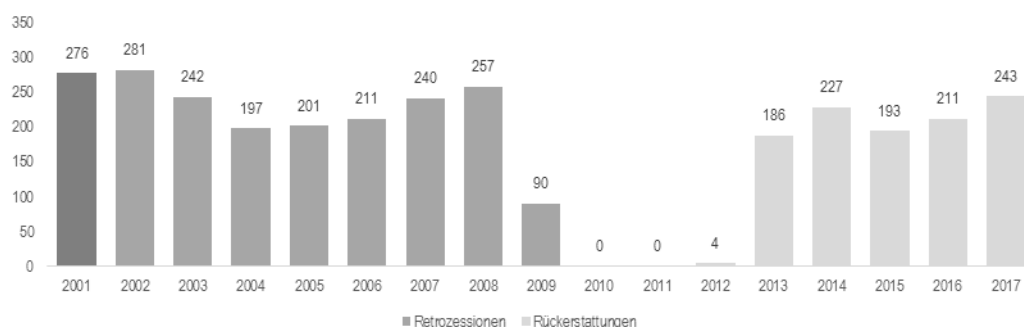
Les frontaliers perçoivent les prestations de l'AC dans leur Etat de résidence, et non en Suisse. C'est le Règlement (CE) 883/2004 qui s'applique, selon lequel la Suisse rembourse à l'Etat de résidence<sup>11</sup> les trois à cinq premiers mois d'indemnité de chômage des frontaliers (selon la durée de la période de cotisation en Suisse).

En 2017, 243 millions de francs au total ont été versés aux pays dont sont issus les frontaliers, soit une hausse de 32 millions de francs par rapport à 2016. Dans une perspective à long terme, les rétrocessions sont restées au même niveau que celles versées lors de la phase transitoire de l'ALCP.

**Graphique 4.3. Rétrocessions des IC des frontaliers à l'Etat de résidence durant les trois, respectivement les cinq premiers mois de perception des indemnités journalières et rétrocessions des cotisations AC des frontaliers**

En millions de francs

Source : SECO (résultat comptable AC)



Remarque : le graphique met également en évidence les montants des cotisations des frontaliers au cours des années antérieures, que la Suisse remboursait aux pays d'origine déjà avant l'entrée en vigueur de l'ALCP ainsi que lors de la phase transitoire (rétrocessions).

Le Tableau 4.7 illustre dans quelle mesure les groupes d'étrangers, qui ont été ces dernières années toujours plus nombreux à immigrer vers la Suisse, constituent plutôt des payeurs nets ou des bénéficiaires nets des prestations de l'assurance-chômage. L'estimation la plus récente remonte à 2016, année durant laquelle le taux de chômage était de 3,3 %, soit légèrement supérieur à la valeur d'équilibre anticipée sur le long terme (taux de chômage hors conjoncture).

Sur la base des données relatives aux recettes de l'AVS, celles de l'AC peuvent être estimées en fonction des groupes de nationalités. Les remboursements selon les Règlements CE 883/04 et 987/2009 pour les frontaliers doivent être déduits de ces recettes. S'agissant des dépenses de l'AC, les prestations versées au titre des IC peuvent être examinées en fonction des personnes qui en ont bénéficié, et donc des différents groupes de nationalités. Par contre, il n'est pas possible de classer par bénéficiaire les autres prestations des caisses de chômage ou des offices régionaux de place-

<sup>11</sup> Sont considérés comme Etats de résidence tous les Etats de l'UE-27. Les frontaliers doivent retourner au moins une fois par semaine dans leur Etat de résidence pour être considérés comme tels.

ment, de même que les mesures de marché du travail ou les indemnités en cas de réduction des horaires de travail. Toutefois, en fonction des groupes d'étrangers qui contribuent aux recettes, respectivement qui bénéficient des IC, il est relativement facile d'identifier les groupes de nationalités qui font partie des payeurs/bénéficiaires nets de l'AC ainsi que l'ordre de grandeur de la répartition des indemnités.

**Tableau 4.7. Part des recettes de l'AC et des dépenses liées aux IC (y compris rétrocessions et remboursements), par groupe de nationalités, 2016**

Sources : OFAS (comptes individuels de l'AVS), SECO

	Suisse	UE-27/ AELE	Etats tiers	ALL.	FRA.	ITA.	POR.	ESP.	UE- 8+2
Cotisations AC	70,4%	24,4%	5,2%	6,7%	3,7%	4,9%	3,2%	1,1%	1,5%
Indemnités AC	55,0%	31,0%	14,0%	6,0%	3,5%	6,0%	7,1%	2,1%	2,6%
<b>Rapport entre cotisations/indemnités de chômage</b>	<b>1.28</b>	<b>0.79</b>	<b>0.37</b>	<b>1.11</b>	<b>1.07</b>	<b>0.81</b>	<b>0.45</b>	<b>0.53</b>	<b>0.56</b>

Remarque :

les rétrocessions des cotisations des résidents de courte durée n'ont pas été prises en compte.

Au total, les recettes de l'AC issues des cotisations salariales se sont montées à 6,9 milliards de francs selon la statistique AVS, alors que 5,2 milliards de francs étaient dépensés pour les IC.

Le tableau 4.7 présente les parts revenant en 2016 aux Suisses, aux étrangers originaires de certains Etats de l'UE-27/AELE et aux étrangers originaires d'Etats tiers. Il ressort que les Suisses ont contribué à hauteur de 70,4 % à l'AC, alors qu'ils n'ont bénéficié que de 55 % des IC. Ils ont donc clairement fait partie des payeurs nets de l'AC. Leur part des cotisations à l'AC était supérieure de 28 % à celle des indemnités perçues. Ces chiffres révèlent que les Suisses présentent un risque de chômage nettement inférieur à la moyenne. En 2016, les étrangers de l'UE-27/AELE, pour leur part, ont contribué à hauteur de 24 % aux cotisations AC, alors qu'ils percevaient 31 % des IC. La quote-part aux recettes était ainsi inférieure de 21 % aux dépenses des indemnités de chômage. Ils ont donc fait partie de la catégorie des bénéficiaires nets. Les ressortissants des Etats tiers sont très clairement des bénéficiaires nets de l'AC. La part des recettes liées aux cotisations AC s'élevait en 2016 à 5,2 %, tandis que les dépenses liées aux IC atteignaient 14 %. Elles étaient ainsi près de trois fois plus élevées que les recettes. Ces données traduisent ici également le risque de chômage très élevé et très hétérogène de ce groupe de nationalités.

Lors de l'analyse des différentes nationalités en provenance de l'UE/AELE, on constate que les ressortissants allemands et français ont fait partie des payeurs nets de l'AC en 2016. Proportionnellement, ils ont versé environ 11 %, respectivement 7 % de plus qu'ils n'ont bénéficié d'indemnités de chômage. En revanche, le rapport cotisations/indemnités des Italiens est négatif, en raison du risque de chômage élevé auquel cette population est exposée. En 2016, la part des recettes de l'AC était inférieure de 19 % à la part des indemnités versées. Le bilan est encore plus négatif pour les ressortissants des Etats de l'UE-8 et de l'UE-2 (Roumanie et Bulgarie), dont la

part des recettes atteignait les deux tiers (56 %) des dépenses. La part des Espagnols en tant que bénéficiaires nets de l'AC a été encore plus marquée : ils ont contribué à hauteur de 1,1 % des recettes, contre 2,1 % des indemnités perçues. Parmi tous les ressortissants de l'UE/AELE, ce sont les Portugais qui ont enregistré le ratio cotisations/indemnités le plus défavorable. La part de leurs cotisations de chômage atteignait seulement 45 % des indemnités qu'ils ont perçues, ce qui reflète la forte hausse du taux de chômage de ces ressortissants. Ce ratio est cependant toujours légèrement meilleur que celui des ressortissants des Etats tiers.

#### **4.7 Aide sociale**

L'aide sociale constitue le dernier filet social dans le système d'assurance suisse. Son organisation relève des cantons et des communes. Les ressortissants de l'UE/AELE sont en principe autorisés à demander des prestations de l'aide sociale ; dans la mesure où ils disposent d'une autorisation de séjour ou d'un permis d'établissement, ils bénéficient à cet égard du même traitement que les ressortissants nationaux. Une éventuelle perception des prestations de l'aide sociale ne constitue par ailleurs pas un motif pour révoquer une autorisation valable. En revanche, dans certaines circonstances, cette raison peut être suffisante pour refuser de prolonger une autorisation. Sont toutefois exclues de l'aide sociale les personnes qui se sont rendues en Suisse pour y trouver un emploi.

Le Graphique 4.4 illustre l'évolution du taux d'aide sociale<sup>12</sup> des personnes qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année par rapport à la population résidente permanente. Au cours des années qui ont suivi la crise économique de 2009, le taux d'aide sociale a légèrement progressé, passant de 3 % en 2009 à 3,3 % en 2016.

Les Suisses, soit 55 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale sur la moyenne des années considérées, ont présenté un risque sensiblement moins élevé de recourir à l'aide sociale que les étrangers. En 2016, le taux d'aide sociale des Suisses s'élevait à 2,3 %, contre 3 % pour les ressortissants de l'UE-28/AELE, et 6,3 % pour les étrangers pris dans leur totalité.

Au sein de la population de l'UE-28/AELE, on constate des différences significatives quant au risque de recourir à l'aide sociale. Les Allemands, de même que le groupe de pays d'Europe du Nord et de l'Ouest présentent un taux nettement inférieur à la moyenne, et même plus faible que celui des Suisses. En revanche, ce sont les ressortissants des pays d'Europe du Sud et de l'Est qui affichent des taux d'aide sociale supérieurs à la moyenne.

C'est la première fois que les taux des bénéficiaires des prestations sociales sont utilisés dans l'élaboration du présent rapport. Ils permettent non seulement de faire une distinction entre les régions d'origine, mais également selon la date d'immigration. Ces résultats sont commentés en

---

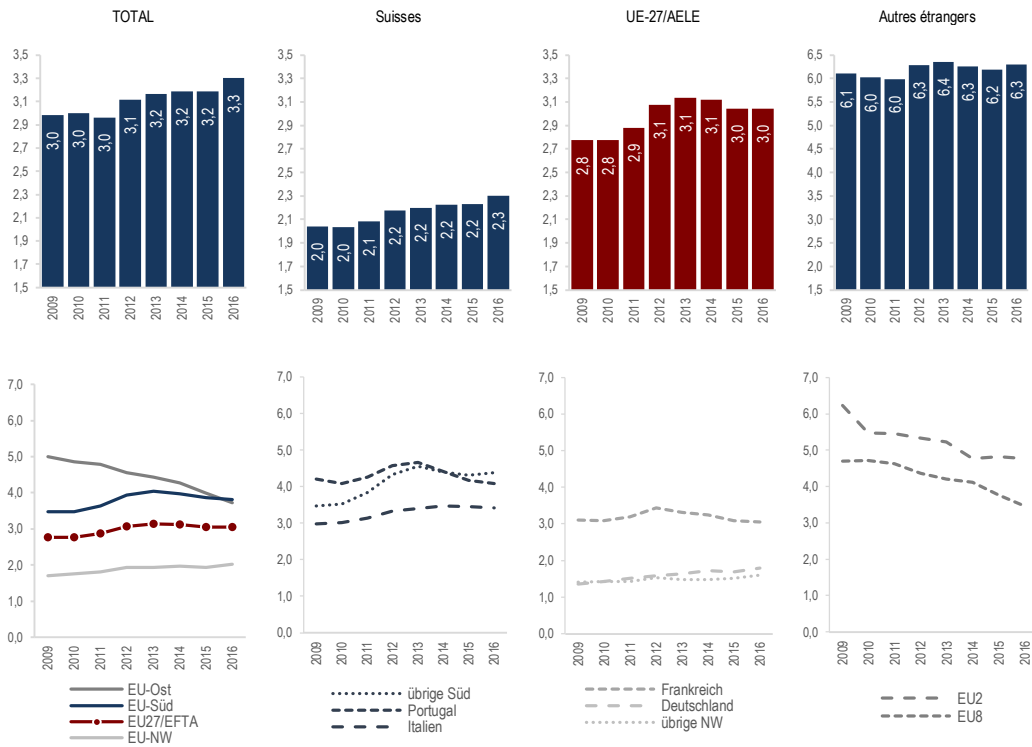
<sup>12</sup> Il ne s'agit ici que de l'aide sociale économique, excluant l'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés

détail à la Section « QUESTIONS SPÉCIFIQUES » au Chapitre 2 (« Intégration professionnelle et perception des prestations sociales »).

#### Graphique 4.4. Taux d'aide sociale par nationalité

2009-2016, en %

Source : statistique de l'aide sociale OFS



## QUESTIONS SPÉCIFIQUES

### 1 Structure de la formation et de l'emploi

#### 1.1 Introduction

Ce chapitre porte sur la structure de la formation et de l'emploi des immigrés de l'ALCP. Dans un premier temps, il s'agit d'analyser la façon dont les immigrés de l'ALCP se distinguent des autres groupes d'actifs, mais également au sein même de leur propre région d'origine (UE). Cela nous permet d'étudier dans quelle mesure la composition structurelle de l'immigration est ajustée à la demande de main d'œuvre. Autrement dit, l'immigration sous le régime de l'ALCP a-t-elle correspondu à l'évolution de la main d'œuvre de ces dernières années ? Par ailleurs, il convient également de se pencher sur l'adéquation entre le niveau de formation et la profession exercée. En effet, les immigrés de l'ALCP occupent-ils un poste correspondant à leurs qualifications formelles ou existe-t-il des éléments indiquant une éventuelle surqualification ? De même, comment l'ampleur de cet ajustement se répercute-t-il sur les salaires ?

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) constitue la base de nos analyses.

#### 1.2 Structure de la formation et de l'emploi des immigrés de l'ALCP

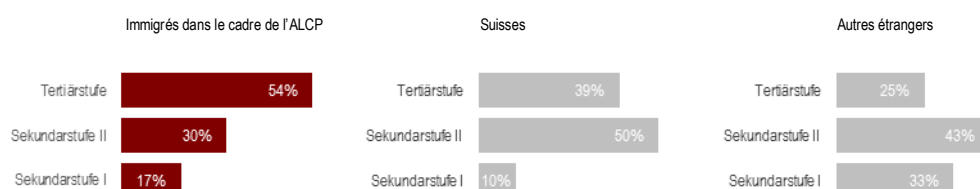
Le Graphique 1.1 met en évidence la structure de la formation des personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP par rapport aux autres immigrés et aux ressortissants suisses. Font partie des autres immigrés les ressortissants des Etats tiers, mais également ceux de l'UE ayant immigré en Suisse avant l'entrée en vigueur de l'ALCP. En comparaison transversale, ce groupe de population présente la part la plus élevée (33 %) de personnes sans formation scolaire post-obligatoire et la proportion la plus faible active dans le secteur tertiaire (25 %). Si les immigrés de l'ALCP sont, dans une large mesure, très bien qualifiés, avec 54 % de personnes de niveau tertiaire, une part élevée (17 %) d'entre eux ne bénéficie d'aucune formation post-obligatoire (degré secondaire I). Par rapport à la population suisse, qui affiche des taux plus faibles, à savoir 39 %, respectivement 10 %, les immigrés de l'ALCP sont ainsi surreprésentés sur les deux extrémités de l'éventail des qualifications.

La structure des qualifications varie fortement selon les régions d'origine, ainsi que le met en évidence le Graphique 1.2. En effet, avec un taux de 66 %, les immigrés en provenance du Nord et de l'Ouest de l'Europe affichent une proportion particulièrement élevée de ressortissants titulaires d'une formation de degré tertiaire, au même titre que les immigrés d'Europe de l'Est, avec 59 %. Par contre, la part de ressortissants d'Europe du Sud jouissant d'une formation de degré tertiaire est sensiblement plus faible, soit 35 %. Ce groupe de population présente le taux le plus élevé (37 %) de personnes sans formation scolaire post-obligatoire. Cette proportion est particulièrement élevée (59 %) auprès des ressortissants portugais.

### Graphique 1.1. Structure de la formation des immigrés de l'ALCP par rapport aux autres immigrés et aux Suisses

Population active résidente permanente, 15-64 ans, moyenne des années 2015-2017

Source : ESPA



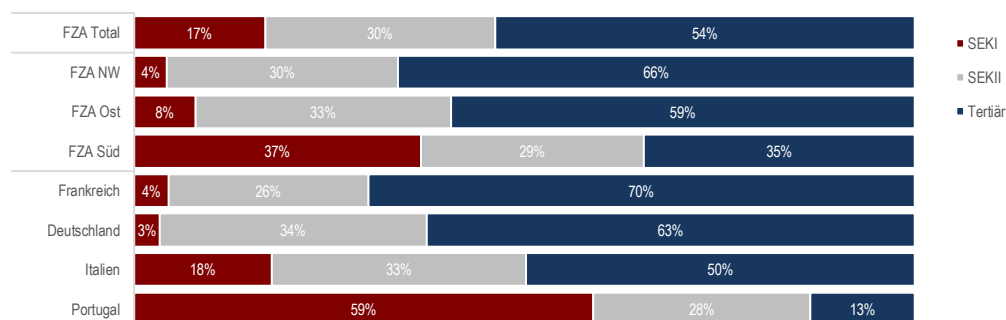
Remarque :

sont considérées comme immigrés de l'ALCP les personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui y résidaient encore entre 2015 et 2017. Le fait que l'ALCP soit entré en vigueur à des périodes différentes pour chaque pays d'origine a été pris en considération : dès 2002 pour les ressortissants de l'UE-15, dès 2006 pour ceux de l'UE-8, dès 2009 pour ceux de l'UE-2 et dès 2014 pour la Croatie. Les personnes ayant immigré avant 2002 tombent dans la catégorie « Autres étrangers ».

### Graphique 1.2. Structure de la formation des immigrés de l'ALCP, par région d'origine

Population active résidente permanente, 15-64 ans, moyenne des années 2015-2017

Source : ESPA



Remarque :

sont considérées comme immigrés de l'ALCP les personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui y résidaient encore entre 2015 et 2017. Le fait que l'ALCP soit entré en vigueur à des périodes différentes pour chaque pays d'origine a été pris en considération : dès 2002 pour les ressortissants de l'UE-15, dès 2006 pour ceux de l'UE-8, dès 2009 pour ceux de l'UE-2 et dès 2014 pour la Croatie. Les personnes ayant immigré avant 2002 tombent dans la catégorie « Autres étrangers ».

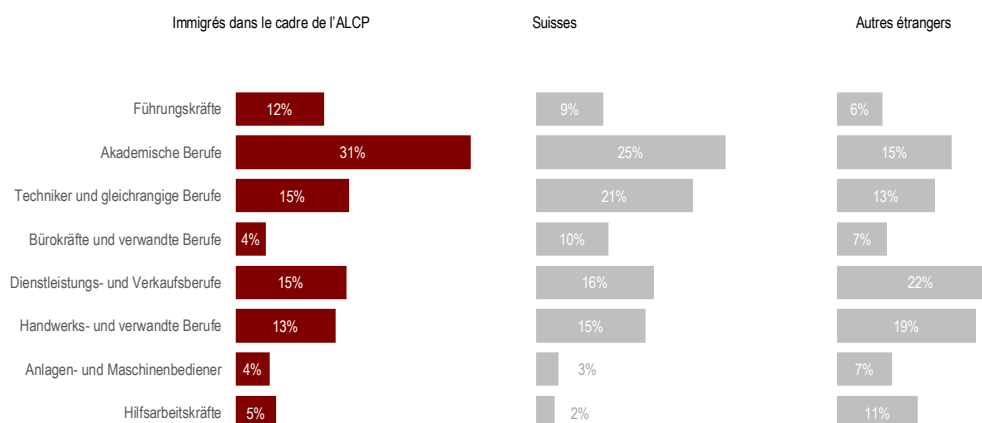
Les différents systèmes de formation se reflètent dans la structure des qualifications des immigrés qui varie selon les pays d'origine. Ainsi, la part des personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II issues de pays qui ne connaissent pas le système dual de formation professionnelle est, sans surprise, faible (en font notamment partie la France et les pays d'Europe du Sud). Les taux élevés des ressortissants d'Europe du Sud s'expliquent également par le fait que ces pays ne proposent pas de formation professionnelle formelle pour de nombreuses professions. Etant donné le fait que ces personnes acquièrent leurs compétences professionnelles grâce à une expérience pratique en lieu et place de cours de perfectionnement professionnel, on ne doit pas nécessairement les classer dans la catégorie « sans qualification ». En Allemagne et dans certains pays d'Europe de l'Est, la formation professionnelle occupe une place importante. Aussi les proportions des personnes dotées d'un diplôme de degré secondaire II sont-elles plus élevées pour les immigrés issus de ces régions.

En raison des divergences au niveau des systèmes de formation, il est intéressant d'observer également la structure de l'emploi des immigrés, que le Graphique 1.3 met en évidence pour les principales catégories de professions selon la CIP. Il s'agit en substance de l'activité exercée à la date d'observation.

**Graphique 1.3. Structure de l'emploi des immigrés de l'ALCP par rapport aux autres immigrés et aux Suisses**

Population active résidente permanente, 15-64 ans, moyenne des années 2015-2017

Source : ESPA



**Remarque :**

sont considérées comme immigrés de l'ALCP les personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui y résidaient encore entre 2015 et 2017. Le fait que l'ALCP soit entré en vigueur à des périodes différentes pour chaque pays d'origine a été pris en considération : dès 2002 pour les ressortissants de l'UE-15, dès 2006 pour ceux de l'UE-8, dès 2009 pour ceux de l'UE-2 et dès 2014 pour la Croatie. Les personnes ayant immigré avant 2002 tombent dans la catégorie « Autres étrangers ».

En raison du faible nombre de cas recensés, la main d'œuvre active dans l'agriculture et l'économie forestière est comptabilisée dans « Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ».

Ainsi, 58 % des personnes ayant immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP sont occupées dans les trois premières catégories de professions, à savoir « Directeurs, cadres de direction et gérants »,



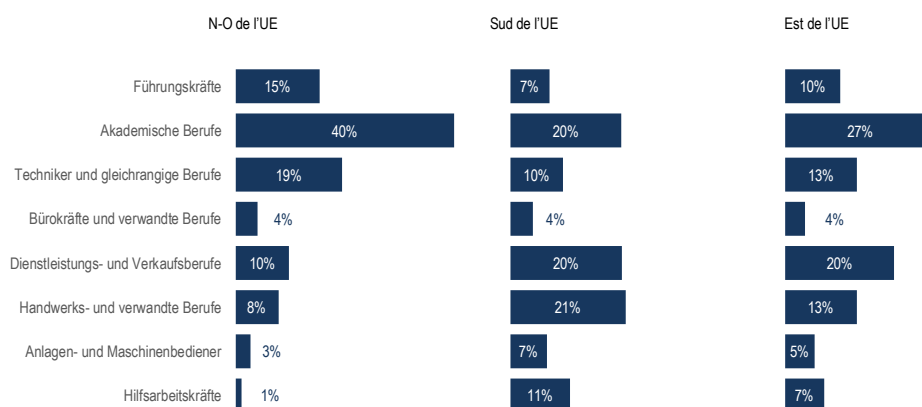
« Professions intellectuelles et scientifiques » ainsi que « Techniciens et professions de même niveau », soit des professions exigeant un niveau de qualification élevé. Seules 5 % se situent à l'autre extrémité et travaillent dans des « professions élémentaires ». Quant aux Suisses, les proportions s'élèvent à 55 %, respectivement 2 %. On constate dès lors que la structure de l'emploi vient également confirmer la photographie d'une structure des qualifications où les immigrés de l'ALCP sont fortement représentés à ses deux extrémités.

Si l'on distingue les différentes régions d'origine, on constate que les Européens du Nord-Ouest sont particulièrement concentrés dans les professions exigeant un niveau de qualification élevé. En effet, 40 % des immigrés provenant de cette région sont classifiés dans la catégorie « Professions intellectuelles et scientifiques », 19 % dans la catégorie « Techniciens et professions de même niveau » et 15 % en tant que « Directeurs, cadres de direction et gérants ». Par rapport à la moyenne des ressortissants de l'ALCP, ils sont en revanche nettement sous-représentés dans les professions nécessitant un niveau d'exigences moyen ou faible. La demande de main d'œuvre dans ces catégories professionnelles est apparemment couverte par les personnes en provenance notamment d'Europe du Sud. En effet, 21 % d'entre elles travaillent dans la catégorie « Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat » et 20 % dans celle « Services et vente ». De même, avec une part de 7 % dans la catégorie « Conducteurs de machines et d'installations fixes », respectivement de 11 % dans la catégorie « Professions élémentaires », la proportion de ce groupe de personnes est supérieure à la moyenne de tous les immigrés ALCP.

#### Graphique 1.4. Structure de l'emploi des immigrés de l'ALCP, par région d'origine

Population active résidante permanente, 15-64 ans, moyenne des années 2015-2017

Source : ESPA



#### Remarque :

sont considérées comme immigrés de l'ALCP les personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui y résidaient encore entre 2015 et 2017. Le fait que l'ALCP soit entré en vigueur à des périodes différentes pour chaque pays d'origine a été pris en considération : dès 2002 pour les ressortissants de l'UE-15, dès 2006 pour ceux de l'UE-8, dès 2009 pour ceux de l'UE-2 et dès 2014 pour la Croatie. Les personnes ayant immigré avant 2002 tombent dans la catégorie « Autres étrangers ».

En raison du faible nombre de cas recensés, la main d'œuvre active dans l'agriculture et l'économie forestière est comptabilisée dans « Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ».

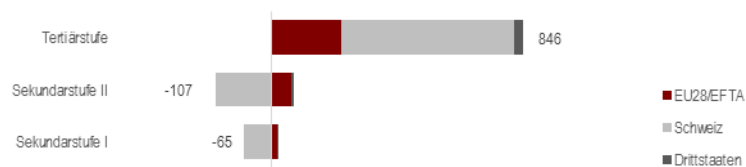
Enfin, s'agissant de la structure de l'emploi des immigrés d'Europe de l'Est, 50 % des ressortissants exactement sont occupés dans des groupes de professions nécessitant des exigences de qualification élevée, et 50 % sont actifs dans la catégorie « Autres professions ». Ils sont 27 % à travailler dans la catégorie « Professions intellectuelles et scientifiques », et 20 % dans celle « Services et vente », soit des taux également élevés. Ils sont moins représentés dans les catégories « Conducteurs de machines et d'installations fixes » (5 %) et « Professions élémentaires » (7 %), même si leurs taux sont supérieurs à la moyenne ALCP.

### 1.3 Adéquation de la structure de la formation et de l'emploi des immigrés avec la demande de main d'œuvre

Il convient ici d'examiner dans quelle mesure l'immigration sous le régime de l'ALCP, dans sa composition selon les qualifications et les professions, a été en adéquation avec la demande de main d'œuvre. Afin d'illustrer l'évolution de la main d'œuvre, le Graphique 1.5 met en évidence la variation nuancée de l'emploi en termes absolus selon le niveau de formation entre 2003 et 2017. Au cours de cette période, on constate une mutation structurelle importante sur le marché du travail. En effet, le taux d'emploi des personnes bénéficiant d'un diplôme d'une haute école a crû de manière exceptionnellement forte, alors que le nombre d'actifs titulaires d'un diplôme du degré secondaire I et II reculait en termes nets. La demande croissante de main d'œuvre toujours plus qualifiée a pu être satisfaite par les ressources indigènes grâce aux investissements dans la formation, respectivement à la relève professionnelle dont les qualifications sont toujours plus pointues. Par ailleurs, l'immigration issue de l'ALCP a permis, grâce sa forte proportion de travailleurs hautement qualifiés, de répondre à cette hausse de la demande de main d'œuvre.

**Graphique 1.5. Variation absolue de l'emploi selon le niveau de formation et la nationalité, 2003-2017**

Population active résidante permanente, 15-64 ans, 2<sup>e</sup> trim. 2003, moyenne trimestrielle pour 2017, valeur en milliers  
Source : ESPA



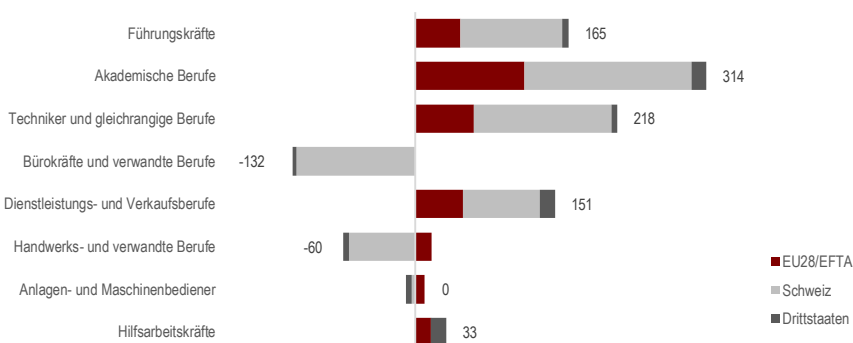
Si l'on observe la croissance de l'emploi par catégorie de professions, on constate que les métiers nécessitant un niveau d'exigences moyen ont parfois évolué dans des directions opposées. En effet, l'emploi a sensiblement reculé dans les professions de type administratif et également dans les métiers manuels. S'agissant de la catégorie « Conducteurs de machines et d'installations

fixes », le nombre d'actifs est resté stable. A l'inverse, dans la catégorie « Services et vente », on constate une croissance relativement plus soutenue de l'emploi, alors qu'elle était modérée pour les professions élémentaires.

Ainsi, la demande de main d'œuvre hautement qualifiée a été très soutenue, de même qu'un certain besoin de personnel dans les professions des services nécessitant un niveau de qualification moins élevé. Par ailleurs, les métiers classiques au revenu intermédiaire (industrie et de type administratif) ont fait l'objet d'une contraction. Dès lors, on n'assiste pas en Suisse, contrairement à d'autres pays de l'OCDE, à une polarisation de la structure de l'emploi, puisque l'évolution de l'emploi dans les activités faiblement qualifiées n'a été que secondaire. De même, on constate une croissance soutenue de l'emploi dans les professions exigeant un niveau de qualification élevé et, partant, une mutation du marché suisse du travail, qui met davantage l'accent sur les activités exigeant un haut niveau de connaissances dans le processus de création de valeur.

**Graphique 1.6. Variation absolue de l'emploi selon les principales catégories de professions et la nationalité, 2003-2017**

Population active résidante permanente, 15-64 ans, 2<sup>e</sup> trim. 2003, moyenne trimestrielle pour 2017  
Source : ESPA



La distinction par groupe de nationalités permet de mieux comprendre la participation de chacune d'elle à la demande de main d'œuvre de chaque secteur et, ainsi, à la réalisation de cette mutation structurelle. Il ressort que les immigrés de l'UE ont particulièrement contribué à renforcer l'emploi dans le domaine des professions exigeantes. Parallèlement, l'immigration a également permis de couvrir les besoins de main d'œuvre dans des métiers nécessitant moins de qualifications. Ainsi, les ressortissants de l'UE enregistrent, eux aussi, une progression modérée de l'emploi dans le commerce et la vente ainsi que dans les professions élémentaires. Quant aux autres professions où l'emploi reculait ou stagnait, les taux d'emploi des immigrés de l'ALCP n'ont guère progressé.

Dans l'ensemble, les résultats pointent vers une forte adéquation entre l'immigration et la demande de main d'œuvre.

L'immigration de personnes faiblement qualifiées en provenance de l'UE doit également être remise dans son contexte : actuellement, la main d'œuvre étrangère active dans les professions élémentaires ne peut être recrutée que dans le cadre de l'ALCP. Auparavant, il était possible de recruter dans les Etats tiers d'Europe. Dorénavant, l'immigration en provenance d'Etats qui ne font pas partie de l'UE est limitée à une main d'œuvre hautement qualifiée et fait en outre l'objet de restrictions quantitatives. Etant donné le fait que la proportion de personnes sans formation scolaire post-obligatoire a fortement reculé ces dernières années au sein des actifs suisses, le recrutement d'immigrés de l'UE pour des professions exigeant un niveau de qualification faible vient compenser cette offre réduite de main d'œuvre indigène.

## **1.4 Adéquation entre la structure des qualifications et le niveau d'exigences professionnelles**

### **1.4.1 Structure des qualifications au sein des groupes de professions**

Ce chapitre porte sur la question de savoir dans quelle mesure les qualifications formelles correspondent à la profession exercée et comment les immigrés de l'ALCP se distinguent à cet égard des autres actifs. Le Graphique 1.7 met en évidence, côte à côte, les deux paramètres que sont la formation et l'activité exercée. Les neuf grands groupes de professions CIP sont classés en trois catégories selon les exigences en matière de qualifications<sup>13</sup>. La comparaison entre les groupes de professions et les niveaux de formation donne lieu à une matrice qui présente neuf caractéristiques différentes. Leurs valeurs correspondent à la fréquence relative de chaque combinaison de groupes de professions et de niveaux de formation pour le groupe de population observé. Pris ensemble, ils constituent 100 %.

---

<sup>13</sup> Dans la littérature, on rencontre d'autres classifications. Ainsi, l'OCDE comptabilise la catégorie « Professions des services et de la vente » et les professions élémentaires avec les professions exigeant un faible niveau de qualification. Etant donné qu'en Suisse cette catégorie de professions nécessite souvent une formation par apprentissage, nous l'attribuons, de même que celle des professions de type administratif, des métiers manuels et des conducteurs de machines et d'installations fixes, aux professions nécessitant un niveau de qualification moyen.

**Graphique 1.7. Immigrés de l'ALCP selon le degré de formation et le niveau d'exigences professionnelles de la profession exercée**

Population active résidante permanente, 15-64 ans, moyenne des années 2015-2017

Source : ESPA

Immigrés dans le cadre de l'ALCP				Suisse				Autres étrangers			
	Secteur tertiaire	Secteur sec.	Secteur primaire		Secteur tertiaire	Secteur sec.	Secteur primaire		Secteur tertiaire	Secteur sec.	Secteur primaire
CITP 1-3	46%	10%	2%	CITP 1-3	32%	20%	2%	CITP 1-3	19%	11%	4%
CITP 4-8	7%	17%	12%	CITP 4-8	7%	28%	7%	CITP 4-8	5%	28%	22%
CITP 9	0%	2%	3%	CITP 9	0%	1%	1%	CITP 9	1%	3%	7%

Remarque :

CITP 1-3 : professions exigeant un niveau de qualification élevé (directeurs, cadres de direction et gérants, professions intellectuelles et scientifiques, techniciens et professions de même niveau)

CITP 4-8 : professions exigeant un niveau de qualification moyen (employés de type administratif, personnel des services et vendeurs, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal et conducteurs de machines)

CITP 9 : professions exigeant un niveau de qualification faible (professions élémentaires)

sont considérées comme immigrés de l'ALCP les personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui y résidaient encore entre 2015 et 2017. Le fait que l'ALCP soit entré en vigueur à des périodes différentes pour chaque pays d'origine a été pris en considération : dès 2002 pour les ressortissants de l'UE-15, dès 2006 pour ceux de l'UE-8, dès 2009 pour ceux de l'UE-2 et dès 2014 pour la Croatie. Les personnes ayant immigré avant 2002 tombent dans la catégorie « Autres étrangers ».

Les personnes ayant immigré dans le cadre de l'ALCP sont 46 % à occuper une profession académique, dont le niveau de formation correspond à des exigences de qualifications élevées. La concentration de personnes formées dans le secteur tertiaire et travaillant dans des groupes de professions nécessitant des exigences de qualifications élevées est particulièrement importante chez les immigrés de l'ALCP. En outre, 7 % des immigrés ALCP bénéficient d'une formation du degré tertiaire mais exercent une activité exigeant un niveau de qualification moyen. Cette proportion est identique au sein de la population suisse, et de 5 % chez les autres étrangers, ce qui s'explique par une part globalement plus faible de personnes ayant effectué une formation de niveau tertiaire. Les immigrés de l'ALCP titulaires d'une formation d'une haute école n'occupent pas d'emplois auxiliaires. Il en va de même des Suisses, contrairement aux autres étrangers, dont 1 % de travailleurs sont touchés par cette situation. Le phénomène de l'universitaire chauffeur de taxi est ainsi marginal. Ce sont avant tout des personnes issues des Etats tiers dotées d'une formation délivrée par leur pays d'origine qui pourraient être concernées.

Dans les trois groupes de population, les personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II sont essentiellement actives dans des professions nécessitant un niveau de qualification moyen. S'agissant des Suisses, il est particulièrement fréquent que les personnes titulaires d'une formation de degré secondaire II travaillent dans l'un des trois groupes de professions exigeant un degré de qualifications très élevé (20 %). Cela met en évidence le fait que les personnes ayant suivi une formation professionnelle en Suisse, combinée à une expérience professionnelle, occupent souvent une activité aux exigences très élevées. Ce phénomène est également observable auprès des immi-

grés de l'ALCP, quoique plus rarement. En dépit d'une certification professionnelle ou d'une maturité, 1 % des Suisses et 2 % des immigrés de l'ALCP travaillent comme auxiliaires. Il est assez rare que l'adéquation entre formation et profession soit mauvaise, même s'il est légèrement plus fréquent (3 %) de voir ce cas de figure chez les autres étrangers.

S'agissant des personnes sans formation post-obligatoire, il ressort qu'elles sont le plus souvent actives dans des professions exigeant un niveau de qualification moyen, dans les deux groupes d'immigrés ainsi que dans la population suisse. Un pourcent seulement des Suisses titulaires d'une formation de degré secondaire I travaillait comme auxiliaire. Chez les immigrés de l'ALCP, le taux est également faible (3 %), mais il s'élève à 7 % chez les ressortissants des Etats tiers.

Globalement, en ce qui concerne les résultats des immigrés de l'ALCP, l'adéquation entre le degré de qualification formelle et les exigences requises par la profession exercée est très satisfaisante. Il convient de relever notamment que les immigrés de l'ALCP hautement qualifiés sont fortement concentrés dans des professions nécessitant des exigences de qualification élevées. Les situations susceptibles de faire l'objet d'une surqualification ne sont pas plus fréquentes chez les immigrés de l'ALCP que chez les Suisses.

#### **1.4.2 Différences salariales entre les personnes jouissant des mêmes qualifications formelles**

En partant du résultat ci-dessus selon lequel l'emploi des immigrés de l'ALCP correspond dans une large mesure à leur niveau de formation, ce chapitre se penche sur la question de connaître le salaire que perçoivent les immigrés par rapport à la population active résidante présentant les mêmes caractéristiques. Les immigrés dont les qualifications formelles sont similaires perçoivent-ils des salaires plus bas que ceux de la population de référence et existe-t-il des différences selon la région d'origine ?

A cet effet, pour chacun des trois niveaux de formation, nous nous basons sur les équations de Mincer, tout en contrôlant les caractéristiques structurelles corrélées aux salaires : sexe, âge (équation cubique), nombre d'années de service, branche, profession, région, groupe de nationalités et années écoulées depuis l'immigration (afin de tenir compte des effets de l'intégration). Le Tableau 1.1 met en évidence les principales caractéristiques structurelles du groupe d'observation (immigrés en Suisse après 2002, en provenance d'un Etat de l'UE ou d'un Etat tiers) et de la population de référence (Suisses ainsi qu'étrangers immigrés avant 2002).

En moyenne, les immigrés de l'ALCP ont bénéficié d'un salaire horaire légèrement plus élevé (41,2 francs) que celui de la population active résidante (40,9 francs). Quant aux immigrés d'Europe du Nord-Ouest, ils gagnaient 46,2 francs, soit un montant clairement supérieur à celui des personnes d'Europe du Sud et de l'Est (33,2 francs, respectivement 36,1 francs), dont le salaire horaire moyen est sensiblement inférieur à la moyenne. Les personnes ayant immigré en Suisse

après juin 2002 étaient nettement plus jeunes (entre 34,6 et 38,2 ans) que la population active résidente, dont la moyenne d'âge était de 42,9 ans, et présentaient en moyenne un nombre d'années de service sensiblement plus faible. Selon la région d'origine, la part des femmes actives était soit plus élevée (Europe de l'Est), soit plus faible (Europe du Nord-Ouest et du Sud) que la moyenne de la population résidente.

**Tableau 1.1. Statistique descriptive de la population active, 2010-2017, par statut migratoire**

Sources : OFS/ESPA 2010-2017, calculs internes

	Salaire horaire (en CHF)	Age	Années de service	Femmes en %	Niveau de formation en %			Observa- tions
					Sec. pri- maire	Sec. sec.	Secteur tertiaire	
Population résidente	<b>40.9</b>	<b>42.9</b>	<b>10.1</b>	<b>46.9</b>	<b>10.4</b>	<b>53.2</b>	<b>36.4</b>	<b>252 802</b>
Immigration dès juin 202								
<b>UE-28/AELE</b>	<b>41.2</b>	<b>37.6</b>	<b>4.1</b>	<b>41.1</b>	<b>15.5</b>	<b>31.2</b>	<b>53.2</b>	<b>37 817</b>
- Europe du Nord-Ouest	46.2	38.2	4.3	41.4	4.5	31.9	63.6	26 524
- Europe du Sud	33.2	37.0	4.0	36.9	38.9	28.4	32.7	9 017
- Europe de l'Est	36.1	35.7	3.3	54.0	7.2	37.7	55.1	2 276
<b>Hors UE-28/AELE</b>	<b>34.8</b>	<b>34.6</b>	<b>3.3</b>	<b>46.8</b>	<b>27.3</b>	<b>32.1</b>	<b>40.6</b>	<b>8 328</b>

Les actifs percevant un salaire horaire inférieur à 2 francs, respectivement supérieur à 2 000 francs ont été écartés (correction des valeurs extrêmes). Les apprentis ne sont pas comptabilisés. Le salaire horaire est exprimé en termes nominaux.

Le Tableau 1.2 illustre les résultats des analyses de régression. Le coefficient de la variable Groupe de nationalités est chaque fois comptabilisé et correspond à une évaluation de l'écart en pourcent, corrigé des autres caractéristiques structurelles, du salaire horaire de chaque groupe d'immigrés par rapport à la population de référence. Les intervalles de confiance de 95 % des évaluations sont présentés entre crochets.

Pour les personnes *sans formation scolaire post-obligatoire*, le salaire horaire des immigrés de l'ALCP était de 2,9 % supérieur à celui de la population résidente présentant les mêmes caractéristiques. L'écart est particulièrement marqué pour les ressortissants d'Europe du Nord-Ouest (9,2 %). De même, les immigrés d'Europe du Sud et de l'Est affichaient des salaires de 1,5 % à 2,5 % plus élevés que ceux de la population de référence, alors que les salaires des ressortissants des Etats tiers étaient de 1,2 % inférieurs. Cette prime salariale perçue par les personnes en provenance d'Europe du Nord-Ouest pourrait s'expliquer par le fait que les immigrés d'Allemagne et de France maîtrisent une des langues nationales et présentent ainsi un certain avantage en termes de productivité. Il convient de relever que la population de référence est composée, dans une large mesure, de personnes sans formation scolaire post-obligatoire qui ont immigré plus tôt et dont la langue maternelle ne correspond pas à l'une de nos langues nationales. On peut expliquer ces très faibles écarts salariaux entre immigrés et population résidente par le fait que les salaires minimaux

fixés dans les conventions collectives de travail empêchent toute différenciation salariale dans le bas de la fourchette. Dans le cadre des mesures d'accompagnement, le respect des salaires minimaux est également renforcé.

**Tableau 1.2. Ecart en pourcent du salaire horaire de la population résidente, par degré de formation**

Sources : OFS/ESPA 2010-2017, analyse interne

	Degré secondaire I	Degré secondaire II	Degré tertiaire
Population résidente	<i>Population de référence</i>	<i>Population de référence</i>	<i>Population de référence</i>
Immigration dès juin 202			
<b>UE-28/AELE</b>	<b>+ 2.9 [2.5; 3.3]</b>	<b>- 0.3 [-0.6; -0.1]</b>	<b>-1.4 [-1.6; -1.2]</b>
- Europe du Nord-Ouest	+ 9.2 [8.3; 10.1]	+ 3.3 [3.0; 3.6]	+ 0.4 [0.1; 0.6]
- Europe du Sud	+ 1.5 [1.0; 1.9]	- 6.8 [-7.2; -6.4]	- 6.9 [-7.3; -6.5]
- Europe de l'Est	+ 2.5 [0.8; 4.2]	- 5.1 [-5.7; -4.5]	- 5.1 [-5.6; -4.5]
<b>Hors UE-28/AELE</b>	<b>- 1.2 [-1.7; -0.7]</b>	<b>- 8.6 [-8.9; -8.2]</b>	<b>- 4.7 [-5.1; -4.4]</b>

Remarque :

la population de référence est la population résidente. Celle-ci englobe les Suisses, ainsi que les étrangers de la zone UE et des Etats tiers ayant immigré avant 2002.

Les actifs percevant un salaire horaire inférieur à 2 francs, respectivement supérieur à 2 000 francs ont été écartés (correction des valeurs extrêmes). Les apprentis ne sont pas comptabilisés.

Les estimations reposent sur les régressions par la méthode des moindres carrés des équations de Mincer pour chacun des degrés de formation. Le salaire horaire logarithmé représente la variable dépendante. Sont pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes : l'âge, l'âge<sup>2</sup>, l'ancienneté dans l'entreprise, l'ancienneté dans l'entreprise<sup>2</sup>. Les variables muettes pour 8 années d'enquête, 9 diplômes de formation, le sexe, 10 classifications internationales types des professions (CITP), 14 branches économiques, 7 grandes régions, les personnes immigrées après le 1<sup>er</sup> juin 2002 en provenance d'Europe du Nord-Ouest, du Sud ou de l'Est, respectivement d'un Etat tiers. Par ailleurs, une variable muette a été introduite pour les deux premières années suivant l'immigration, afin de recueillir les premiers effets de l'intégration (hausse des salaires peu après l'immigration). L'écart salarial qui figure dans le tableau se rapporte ainsi à la situation moyenne qui prévaut après au moins deux ans de séjour en Suisse.

S'agissant des personnes avec un *diplôme de niveau secondaire II*, les immigrés de l'ALCP ne présentent pas un écart salarial notable (-0,3 %) par rapport à la population résidente. Toutefois, une fois encore, les différences sont importantes entre les diverses régions d'origine. Alors que les personnes d'Europe du Nord-Ouest jouissent d'un léger avantage salarial de 3,3 %, celles d'Europe de l'Est (-5,1 %) et du Sud (-6,8 %), de même que les ressortissants d'Etats tiers (-8,6 %) titulaires d'un diplôme de niveau secondaire II sont moins bien rémunérées que la population résidente. Cela peut à nouveau s'expliquer par le fait que les immigrés d'Allemagne et de France sont mieux intégrés professionnellement grâce à leur avantage linguistique. Par contre, les salaires des immigrés de l'ALCP d'Europe du Sud et de l'Est ne sont pas comparables à ceux de la population résidente, laquelle jouit, à ce niveau de formation, d'un diplôme de formation professionnelle dans la majeure partie des cas.



Les immigrés de l'ALCP bénéficiant d'un *niveau de formation tertiaire* ont gagné en moyenne 1,4 % de moins que la population résidante présentant les mêmes caractéristiques<sup>14</sup>. Quant aux personnes d'Europe du Nord-Ouest, leurs salaires étaient pratiquement identiques à ceux de la population résidante. Celles d'Europe du Sud et de l'Est faisaient par contre l'objet d'un désavantage salarial de -6,9 %, respectivement de -5,1 %. Outre les lacunes linguistiques, ce résultat pourrait indiquer que les immigrés dotés d'un niveau de formation tertiaire issus de ces régions ont eu plus de difficultés à faire valoir leur diplôme de formation en Suisse. On peut imaginer qu'une partie des immigrés en provenance de ces pays ont été poussés par la situation difficile du marché du travail dans le pays d'origine et que les migrants ont dû en partie accepter des conditions d'emploi parfois inadaptées.

Dans l'ensemble, sur la moyenne de tous les immigrés de l'ALCP, l'écart salarial très faible de -1,4 % vient confirmer le fait que les immigrés de l'ALCP dotés d'un niveau de formation tertiaire sont occupés dans des postes correspondant dans une large mesure à leur niveau de formation et qu'ils sont rémunérés de manière comparable à la population résidante.

## 1.5 Conclusion

Ce chapitre a permis de mettre en évidence le fait que l'immigration dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation s'est fortement concentrée sur la main d'œuvre présentant un niveau de qualification élevé. En effet, 54 % des immigrés de l'ALCP jouissaient d'un diplôme de niveau tertiaire, contre 39 % de la population suisse. La libre circulation a ainsi joué un rôle important et permis de répondre à la forte demande de main d'œuvre bien qualifiée. Elle a soutenu de façon déterminante la mutation structurelle sur le marché du travail, qui s'est avant tout manifestée par une forte progression de l'emploi dans les professions nécessitant un niveau de formation exigeant.

Parallèlement, la zone UE est également importante pour le recrutement de main d'œuvre aux qualifications moins élevées. Ainsi, la proportion d'immigrés de l'ALCP sans formation scolaire post-obligatoire s'élevait à 17 %. L'immigration de personnes faiblement qualifiées en provenance de l'UE doit également être remise dans son contexte : actuellement, la main d'œuvre étrangère active dans les professions élémentaires ne peut être recrutée que dans le cadre de l'ALCP. Aupa-

---

<sup>14</sup> Au vu des résultats présentés au Chapitre 3 relatifs à l'évolution salariale des immigrés de l'ALCP, leurs revenus mensuels sont, quelques années après leur arrivée, *supérieurs* à la moyenne de ceux de personnes aux caractéristiques similaires nées en Suisse. La différence des résultats constatée ici peut s'expliquer avant tout par les différentes sources de données. En effet, les analyses présentées au Chapitre 3 reposent sur les données des registres de l'AVS, qui peuvent saisir de manière précise les très hauts revenus salariaux, pour autant qu'ils soient constitutifs d'une rente. Ceux-ci ne sont pas compris dans l'ESPA et ne sont donc pas pris en compte dans nos observations en raison des valeurs extrêmes corrigées. De même, les différentes définitions de chaque population d'observation et de référence jouent un rôle.

ravant, il était possible de recruter dans les Etats tiers d'Europe. Dorénavant, l'immigration en provenance d'Etats qui ne font pas partie de l'UE est limitée à une main d'œuvre hautement qualifiée et fait en outre l'objet de restrictions quantitatives. Etant donné le fait que la proportion de personnes sans formation scolaire post-obligatoire a fortement reculé ces dernières années au sein des actifs suisses, le recrutement d'immigrés de l'UE pour des professions exigeant un niveau de qualification faible vient compenser cette offre réduite de main d'œuvre indigène. Dans ce contexte, l'immigration sous le régime de l'ALCP est très complémentaire, non seulement dans le haut, mais également dans le bas de l'échelle des qualifications.

On constate également que les immigrés de l'ALCP sont occupés à des postes qui correspondent dans la majorité des cas à leur niveau de qualification formel. Rares ont été les cas où des immigrés titulaires d'une formation de degré tertiaire étaient actifs dans des professions nécessitant de faibles exigences de qualification et entraient en concurrence avec la population résidente sans diplôme d'une haute école. La bonne adéquation entre le niveau de qualification et la profession exercée se reflète également dans les salaires. Ainsi, les immigrés de l'ALCP formés au niveau tertiaire perçoivent des salaires plus faibles de 1,4 % en moyenne que la population résidente présentant les mêmes caractéristiques. Cet écart est plus marqué chez les immigrés d'Europe du Sud et de l'Est, ce qui indique que ces groupes de personnes rencontrent le plus de difficultés à faire reconnaître leurs diplômes de formation. Ces différences peuvent également s'expliquer par des lacunes linguistiques des immigrés issus de ces régions.

## 2 Intégration professionnelle et perception des prestations sociales

### 2.1 Introduction

Ce chapitre se consacre à la question du processus d'intégration professionnelle ainsi que de l'ampleur et de l'évolution du recours aux prestations sociales (indemnités journalières de chômage et aide sociale économique) des personnes ayant immigré sous le régime de l'ALCP.

Aux fins de l'analyse, nous avons rassemblé un ensemble de données issues de SIPAC/PLASTA, de la statistique de l'aide sociale et des comptes individuels AVS, ainsi que du Registre central des étrangers (SYMIC), qui donnent des indications sur la date d'immigration et le statut de séjour (voir Encadré 2.1 pour une description plus détaillée de la base de données). En recoupant ces informations, il est possible de connaître le statut d'activité et le recours aux prestations sociales des étrangers selon leur nationalité, mais également selon l'année de leur arrivée en Suisse. Autrement dit, les immigrés qui ont rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP peuvent être distingués de ceux de l'UE ayant immigré plus tôt, ce qui permet ainsi de considérer les résultats de manière plus nuancée. Les constats suivants apportent ainsi de nouvelles connaissances par rapport aux anciennes versions de ce rapport, qui devaient se limiter à l'analyse des statistiques officielles<sup>15</sup>.

Les thématiques suivantes forment l'essentiel de ce chapitre : les immigrés ayant rejoint la Suisse dans le cadre de la libre circulation ont-ils intégré facilement et rapidement le marché du travail ? Dans quelle mesure ont-ils eu recours aux prestations de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, et comment ces différents taux ont-ils évolué au fil des ans ? Quelles différences existe-t-il entre les différents groupes de population et de nationalité, et quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer ces différences ? De même, la question de savoir dans quelle mesure le recours aux prestations sociales est lié à la durée du séjour est pertinente : les immigrés y recourent-ils peu de temps après leur entrée en Suisse et le risque d'y recourir évolue-t-il avec la durée du séjour ?

En matière d'aide sociale, la question spécifique de savoir à quelle fréquence les immigrés recourent à l'aide sociale pour compléter leur revenu est également intéressante.

Ce chapitre est structuré comme suit. L'Encadré ci-après fournit une description de la base de données, des définitions et des informations relatives à la création des indicateurs présentés, ainsi que des explications quant à la façon dont ces indicateurs doivent être distingués de la statistique officielle. La Section 2.2 décrit la composition de la population résidente étrangère et met en évi-

---

<sup>15</sup> L'Observatoire satisfait ainsi le mandat du Conseil fédéral qui consiste à créer et à analyser cette base de données. Suite à l'évaluation « Séjour des étrangers dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes » mandatée en 2013 par le Contrôle parlementaire de l'administration (CPA), la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) a invité le Conseil fédéral à améliorer la base de données afin de pouvoir observer de près le recours aux prestations sociales des personnes immigrées dans le cadre de l'ALCP [voir les rapports du CdG-N à l'attention du Conseil fédéral du 14 avril 2014 et du 6 novembre 2014, ainsi que les prises de position du Conseil fédéral du 13 août 2014 et du 22 avril 2015].

dence notamment le nombre de personnes ayant immigré dans le cadre de l'ALCP qui sont encore présentes en Suisse fin 2016. La Section 2.3 présente combien d'entre elles sont actives sur le marché du travail. Il est également intéressant de connaître la façon dont a évolué la participation au marché du travail selon la durée du séjour et comment ces données sont corrélées au motif d'immigration originel. Les Sections 2.4. et 2.5 traitent du recours aux prestations de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, alors que la Section 2.6 propose une conclusion.

## **Encadré 2.1**

### **Commentaires relatifs à la base de données**

#### **Population**

L'entité de référence des analyses porte sur tous les étrangers âgés entre 18 et 63 ans (âge limite pour les femmes), resp. 18 et 64 ans (âge limite pour les hommes), domiciliés en Suisse entre 2009 et 2016 (chaque fois jusqu'à la fin de l'année) selon le Registre central des étrangers (SYMIC). Est prise en compte la population totale, à l'exception de celle relevant du domaine de l'asile (statut F, N ainsi que réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire avec une autorisation B ou C).

#### **Données**

Les bases de données et de registre suivantes ont été recoupées aux fins des analyses : comptes individuels de l'AVS, statistique de l'aide sociale, PLASTA/SIPAC et les effectifs en fin d'année de tous les étrangers issus du système d'information central sur la migration (SYMIC).

#### **Définitions**

*Taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage* : sont comptabilisées comme bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage les personnes qui perçoivent une indemnité journalière de l'AC au cours d'un mois donné. Le nombre annuel de ces bénéficiaires est transmis sur la base d'une moyenne mensuelle. Le taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage est calculé en divisant le nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières par le nombre de personnes actives âgées entre 18 et 63/64 ans selon la statistique des revenus de l'AVS ; sont considérées comme personnes actives celles qui perçoivent un revenu assujéti à l'AVS ou une prestation de l'assurance-chômage.

*Proportion des personnes recourant à l'aide sociale* : sont comptabilisées comme bénéficiaires de l'aide sociale les personnes qui perçoivent au moins une prestation de l'aide sociale au cours d'une année donnée. Contrairement aux indemnités de chômage, il n'est pas possible de suivre l'évolution de l'aide sociale par mois. Toutefois, cela est peu pertinent puisque les bénéficiaires perçoivent cette prestation sur une période en moyenne plus longue. Ce taux de perception est obtenu en divisant le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale par l'état de la population âgée entre 18-63/64 ans à la fin décembre de chaque année selon les données du SYMIC.

*Taux de salariés* : le taux de salariés se rapproche de celui du taux d'activité des actifs âgés entre 18-

63/64 ans, en écartant les personnes de condition indépendante. Font partie des salariés toutes les personnes qui, au cours d'une année donnée, ont exercé une activité lucrative salariée soumise à l'AVS et qui résident depuis une année au moins en Suisse. Ce taux est obtenu en divisant le taux de travailleurs par l'état de la population âgée entre 18-63/64 ans à la fin décembre de chaque année. Nous avons renoncé à inclure les personnes de condition indépendante, car elles ne sont pas encore toutes prises en compte dans la statistique des revenus de l'AVS de 2016. En raison du manque de précision et du décalage dans le temps des personnes ayant récemment immigré dans les statistiques de l'AVS ou du SYMIC, nous avons exclu les personnes qui résident en Suisse depuis moins d'un an.

*Groupes de pays* : UE du Nord-Ouest : Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Finlande, Autriche, Suède, Etats de l'AELE (Norvège, Islande, Liechtenstein), UE Sud : Italie, Portugal, Espagne, Grèce ; UE Est : Etats de l'UE-8, Roumanie, Bulgarie et Croatie. Chypre et Malte font également partie de ce groupe, étant donné que la libre circulation des personnes est entrée en vigueur au moment dans ces pays que dans l'UE-8. S'agissant des Etats tiers, on distingue les Etats tiers d'Europe de ceux du reste du monde.

#### **Délimitation de la statistique officielle**

Les taux de perception des prestations présentés se distinguent du taux de chômage officiel du SECO ainsi que des taux de l'aide sociale publiés par l'OFS.

- Taux de perception des indemnités journalières de chômage par rapport au taux de chômage officiel du SECO : les écarts par rapport au taux de chômage officiel s'expliquent notamment par le fait que nous avons pris en compte les bénéficiaires des indemnités journalières dans le numérateur et non les chômeurs inscrits, comme c'est le cas dans la statistique officielle du chômage. Il convient de relever que tous les chômeurs inscrits ne perçoivent pas tous des indemnités journalières ; à l'inverse, une partie des demandeurs d'emploi qui ne sont pas au chômage (par ex. les participants à une mesure du marché du travail ou en gain intermédiaire) en touchent. Des écarts sont également constatés au dénominateur : nous comparons les bénéficiaires d'indemnités journalières aux personnes versant des cotisations AVS. Pour calculer le taux de chômage officiel, le nombre de chômeurs inscrits est divisé par le nombre de personnes actives selon le relevé structurel (resp. le recensement de la population pour les années antérieures).
- Part des personnes recourant à l'aide sociale en comparaison avec le taux officiel de l'aide sociale : les écarts constatés entre la part des bénéficiaires des prestations sociales que nous présentons et le taux officiel de l'aide sociale sont liés à la limite d'âge. En effet, nous ne tenons compte que des personnes âgées entre 18-63/64 ans, tandis que le taux officiel prend en considération la part des personnes assistées par rapport à l'ensemble de la population résidente, y compris les enfants et les personnes âgées. Par ailleurs, nos données au dénominateur se rapportent chaque fois à l'état de la population à fin décembre d'une année donnée (selon le SYMIC pour la population étrangère, et selon STATPOP pour la population suisse) ; le taux officiel de l'aide sociale met en relation toutes les personnes ayant perçu au moins une

prestation de l'aide sociale au cours d'une année donnée avec la population résidante permanente selon les données de STATPOP de l'année précédente. En raison de ces divergences, il est difficile de comparer directement ces ratios entre eux.

## 2.2 Population étrangère par région d'origine et date d'immigration

Fin 2016, 1,59 million d'étrangers âgés entre 18 et 63/64 ans était inscrit dans le Registre central des étrangers du SEM. Le Tableau 2.1 met en évidence la composition de cet effectif. Ainsi, 46 %, ou 727 000 personnes ont immigré d'un Etat de l'UE/AELE vers la Suisse dans le cadre de l'ALCP. 21 %, ou 335 000, sont des personnes de l'UE/AELE qui ont rejoint la Suisse déjà avant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Les 33 % restants, soit 525 000 personnes, sont issues d'un Etat tiers.

**Tableau 2.1. Population résidante étrangère par nationalité et date d'immigration**

Population résidante permanente et non permanente, 18-63/64 ans, effectifs fin décembre 2016

Source : SYMIC

			Immigration dans le cadre de l'ALCP	Immigration avant l'entrée en vigueur de l'ALCP	TOTAL
<b>UE-28/AELE</b>	UE N-O	Allemagne	211 000	33 000	244 000
		France	79 000	17 000	96 000
		Autres UE N-O	77 000	28 000	105 000
	UE Sud	Portugal	138 000	74 000	211 000
		Italie	94 000	121 000	215 000
		Autres UE Sud	42 000	31 000	73 000
	UE Est	UE-8	67 000	8 000	75 000
		UE-2, Croatie	20 000	23 000	43 000
	<b>Total</b>			<b>727 000</b>	<b>335 000</b>
<b>ETATS TIERS</b>	Etats tiers d'Europe				265 000
	Autres Etats tiers				260 000
	<b>Total</b>				<b>525 000</b>
<b>TOTAL</b>					<b>1 587 000</b>

Sur l'ensemble des immigrés de l'ALCP, la moitié est issue d'Etats d'Europe du Nord-Ouest, 38 % d'Europe du Sud et 12 % d'Europe de l'Est. Si l'on observe ces effectifs par pays, l'Allemagne arrive en tête, avec 211 000 citoyens, suivie du Portugal (138 000), de l'Italie (94 000) et de la France (79 000). Le nombre de personnes en provenance des Etats membres d'Europe de l'Est ayant immigré en Suisse se monte à 87 000. Parmi les personnes de l'actuelle UE ayant immigré avant l'entrée en vigueur de l'ALCP, les Italiens (121 000) et les Portugais (74 000) sont aujourd'hui encore nombreux. Les effectifs de l'Allemagne (33 000) et de la France (17 000) sont sensiblement plus faibles. On constate donc que les proportions par nationalité sont

très variables. En effet, la population allemande qui a immigré dans le cadre de l'ALCP s'élève à 89 %, contre 82 % pour la France, 65 % pour le Portugal et 44 % pour l'Italie. Ces différences par nationalité entre les effectifs ayant immigré avant et ceux après l'ALCP sont le résultat de flux migratoires aux compositions variées, qui ont également été influencées par la prédisposition à retourner au pays (voir Encadré 2.2) ainsi que par la procédure de naturalisation.

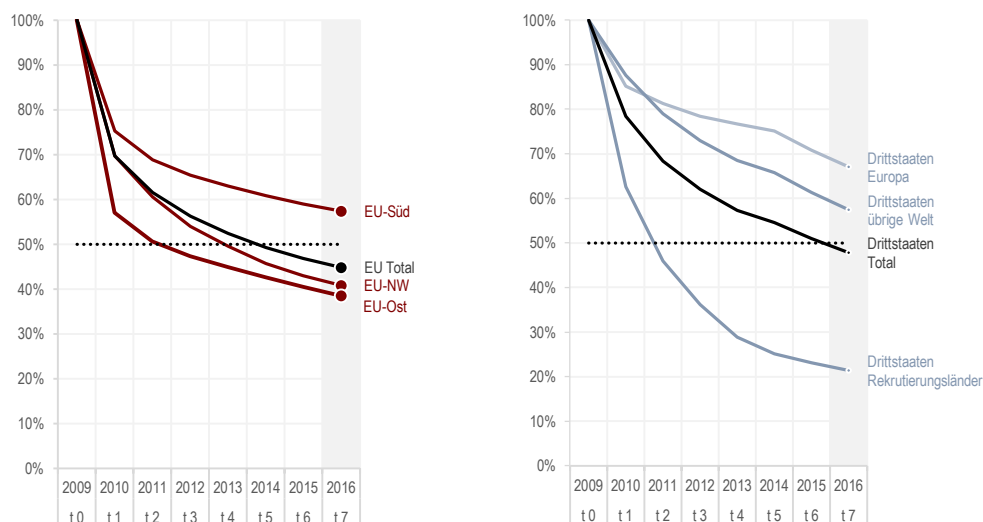
## Encadré 2.2

### Probabilité de rester en Suisse, par région d'origine

Comme le met en évidence le Graphique 2.1 avec l'exemple de la vague d'immigration en 2009, la durée de séjour moyenne varie entre les diverses régions d'origine. Sur l'ensemble des personnes immigrées en 2009 en provenance de l'UE/AELE, 49 % d'entre elles séjournaient encore en Suisse cinq ans plus tard. Les personnes issues des Etats de l'UE du Sud présentent une probabilité de séjourner en Suisse supérieure à la moyenne. En effet, cinq ans après leur entrée en Suisse, elles étaient encore 61 % à y vivre, alors que ce taux était de 46 % pour les ressortissants des Etats d'Europe du Nord-Ouest et de 43 % pour ceux des Etats d'Europe de l'Est. Il convient toutefois de se replonger dans le contexte de la crise de l'euro des années 2010-2016 pour expliquer l'absence de volonté des immigrants d'Europe du Sud de retourner au pays, la détérioration de la situation sur le marché du travail ayant réduit leurs perspectives d'émigration. Quant à la propension élevée des ressortissants d'Europe de l'Est à retourner dans leur pays, rappelons que seul un nombre limité d'autorisations de séjour de courte durée a été délivré durant la phase transitoire suivant l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes (2006-2011 pour l'UE-8 et 2009-2016 pour l'UE-2), rendant plus difficile le séjour de longue durée en Suisse.

**Graphique 2.1. Taux de séjour des immigrants, par région d'origine**

Population résidente permanente et non permanente immigrée en 2009  
Source : SYMIC



Par rapport aux ressortissants de l'UE/AELE, les immigrés des Etats tiers sont restés en moyenne plus longtemps en Suisse. L'effectif des personnes immigrées en 2009 s'est réduit seulement au cours de la septième année de séjour, à un niveau juste inférieur à 50 %. La durée de séjour reste toutefois très variable. Alors que les immigrés de la catégorie « Pays de recrutement Etats tiers » (Etats tiers avec des parts élevées d'immigrés en quête de travail : USA, Canada, Chine, Inde, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande) séjournent moins de temps (50 % ont à nouveau émigré après deux ans déjà), les autres ressortissants des Etats tiers restent plutôt de manière durable en Suisse.

## 2.3 Participation au marché du travail

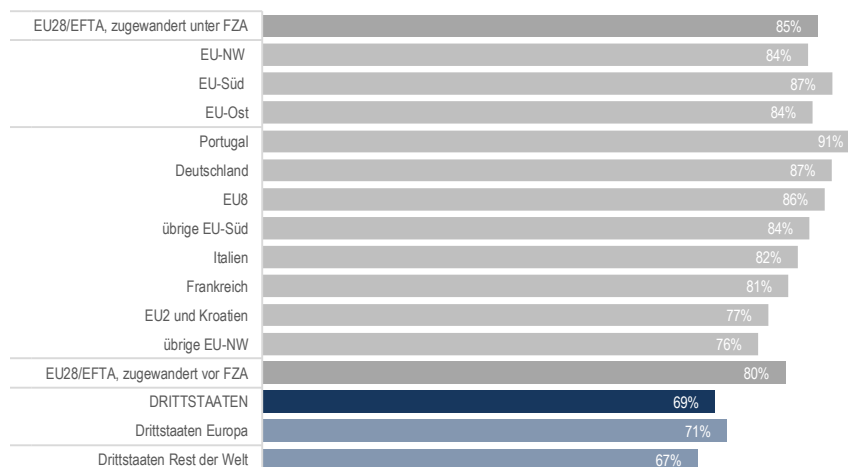
### 2.3.1 Participation au marché du travail des immigrés de l'ALCP

Le Graphique 2.2 illustre le taux de salariés en 2016 constitué de personnes ayant immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP par rapport aux personnes ayant immigré plus tôt depuis l'UE ainsi qu'aux ressortissants des Etats tiers. Il s'agit de la part des personnes actives dans la population totale en âge de travailler, en excluant les personnes de condition indépendante, soit un taux qui se rapproche du taux d'activité (voir Encadré 2.1 pour des explications plus détaillées). En comparaison transversale, les personnes qui ont immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP étaient 85 %, soit une participation au marché du travail très élevée. Le taux le plus élevé, 91 %, concerne les immigrés du Portugal, suivis des Allemands (87 %) et des ressortissants de l'UE-8 (86 %). A titre comparatif, la participation au marché du travail des immigrés de l'UE-2 et de Croatie (77 %) ainsi que des autres Etats d'Europe du Nord-Ouest (76 %) est plus faible, mais reste encore supérieure à celle des Etats tiers.

**Graphique 2.2. Taux de salariés par nationalité et par date d'immigration**

Population résidante permanente et non permanente, 18-63/64 ans, 2016

Source : comptes individuels de l'AVS permettant de renseigner sur le statut d'activité, couplés aux données relatives à la date d'immigration du SYMIC





Dans l'ensemble, cela confirme le fait que l'immigration dans le cadre de l'ALCP est fortement axée sur le marché du travail. Les différences en termes de participation au marché constatées entre les divers pays d'origine sont notamment liées au motif de l'immigration. Ainsi, les personnes d'Europe du Nord-Ouest (surtout la France) et celles de l'UE-2 présentent dans une mesure comparable des proportions élevées d'immigration en Suisse à des fins de formation, ce qui peut expliquer leurs faibles taux d'activité respectifs. Comparativement, les Européens du Sud n'immigrent que rarement en Suisse pour y étudier (voir à cet égard l'Encadré 2.3).

### Encadré 2.3

#### Motifs d'immigration saisis lors de l'arrivée en Suisse

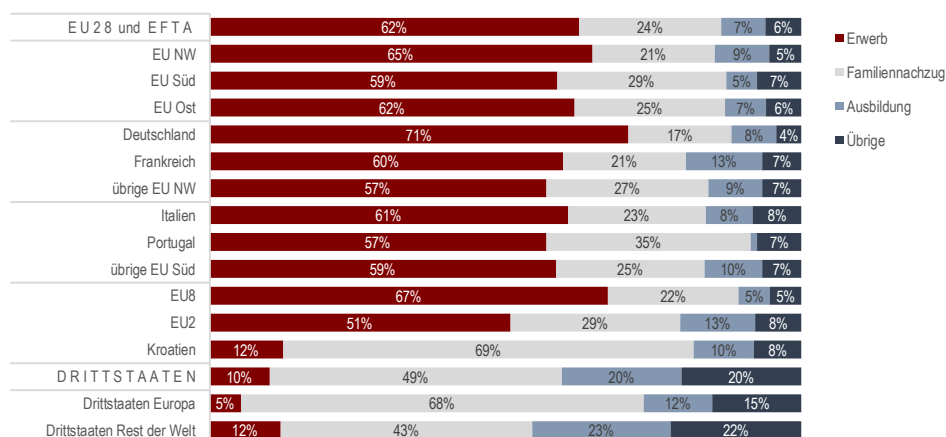
Le Graphique 2.3 met en évidence la composition de l'immigration brute depuis le milieu de 2009 à 2016 pour les groupes de nationalités mentionnés au Graphique 2.2. Durant la période considérée, 62 % des personnes ont immigré dans le but de trouver un travail, 24 % dans le cadre d'un regroupement familial (y compris le regroupement familial de ressortissants suisses) et 7 % dans le but de suivre des études. Les 6 % restant étaient essentiellement des retraités et d'autres personnes non actives.

Cette composition est totalement différente pour les ressortissants des Etats tiers. En effet, la part des personnes arrivant en Suisse avec un contrat de travail est moindre (10 %) du fait que l'immigration en vue de rejoindre le marché du travail est soumise à des contingents et est limitée aux personnes hautement qualifiées. Par contre, le regroupement familial des ressortissants des Etats tiers constitue le motif d'immigration le plus important (49 %, voire 68 % dans le cas des Etats tiers d'Europe), de même que l'immigration dans le but de suivre des études (20 %).

**Graphique 2.3. Motif d'immigration saisi dans le SYMIC lors de l'arrivée en Suisse, par nationalité**

Population résidante permanente, années 2009-2016 (valeur moyenne)

Source : SYMIC



#### Remarque :

les données se rapportent à l'immigration brute. La catégorie « Autres motifs » concerne les ressortissants de l'UE, notamment les retraités et les autres personnes non actives, et dans le cas des Etats tiers, il s'agit également de personnes sortant du processus d'asile.

L'intégration professionnelle devrait suivre un processus graduel notamment pour les personnes ayant immigré dans le cadre d'un regroupement familial. Ainsi, une proportion élevée d'arrivées en Suisse par ce biais peut expliquer en partie la participation au marché du travail plus faible en comparaison transversale. Au sein des immigrés de l'ALCP, cela concerne notamment les ressortissants croates. En effet, ceux-ci bénéficient depuis juillet 2014 de contingents autonomes dans le cadre de l'ALCP, de sorte que la part des personnes arrivant en Suisse avec un contrat de travail ne peut pas être plus élevée. De même, les ressortissants du Portugal immigreront comparativement souvent dans le cadre d'un regroupement familial, tout en affichant également la plus forte participation au marché du travail au sein des immigrés de l'ALCP. Cela signifie que les membres d'une famille ayant immigré ensemble du Portugal deviennent très souvent actifs par la suite. Pour mieux mettre en évidence la question du processus de l'intégration professionnelle, nous analysons au chapitre suivant le taux de salariés selon la durée de séjour.

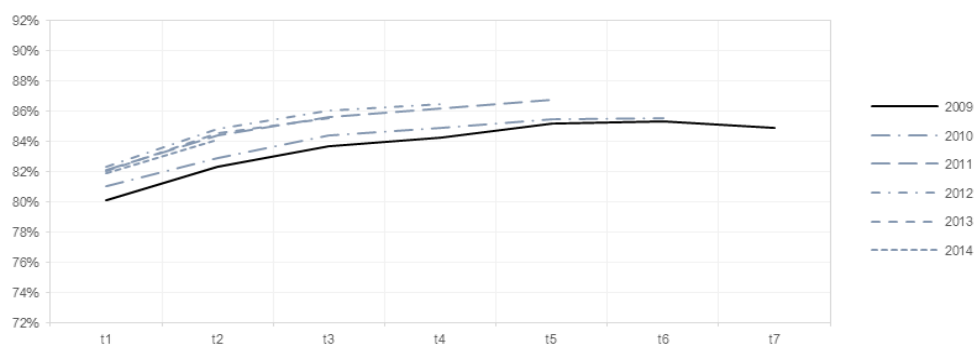
### 2.3.2 Evolution de la participation au marché du travail selon la durée de séjour

Le Graphique 2.4 met en exergue les taux de salariés selon la durée de séjour des cohortes d'immigration de 2009 à 2015 de toutes les personnes de la zone UE ayant immigré dans le cadre de l'ALCP en recourant à des analyses transversales répétées dans le temps. La plus longue période d'observation porte sur la cohorte d'immigrés de 2009. On a observé pour ceux-ci un taux de 80 % lors de la première année suivant leur entrée ( $t_1$ ) en Suisse, puis ce taux s'est sensiblement accentué au fil des années de séjour pour atteindre après cinq ans ( $t_5$ ) un taux de 85 %, qui s'est alors stabilisé jusqu'à la fin de la période d'observation. Pour les vagues d'immigration suivantes, le schéma reste similaire, quoique à un niveau légèrement plus élevé.

**Graphique 2.4. Participation au marché du travail et durée de séjour. Cohortes d'immigrés sous le régime de l'ALCP dès 2009**

Population résidente permanente et non permanente, par sexe

Source : comptes individuels de l'AVS permettant de renseigner sur le statut d'activité, couplés aux données relatives à la date d'immigration du SYMIC



Remarque :

alors qu'il manque de nombreux numéros AVS des résidents de courte durée, les valeurs de l'année d'immigration sont biaisées et ne peuvent dès lors pas être interprétées de manière fiable. C'est la raison pour laquelle l'année d'immigration ( $t_0$ ) n'est pas prise en compte dans nos analyses.

Qu'est-ce que cela signifie ? D'une part, la progression du taux d'activité au cours des premières années traduit un effet d'intégration. Comme précédemment évoqué, les personnes ayant immigré dans le cadre d'un regroupement familial pourraient plus tard exercer également une activité professionnelle, poussant globalement le taux de salariés de la cohorte d'immigrés à la hausse. D'autre part, au fil du temps, des personnes de chaque cohorte retournent au pays. Cette situation exerce une influence sur la taille des cohortes, mais également sur leur composition et, partant, sur le taux d'activité des personnes qui restent : si par exemple des personnes qui ne sont pas parvenues à intégrer le marché du travail après leur arrivée quittent rapidement la Suisse, cela induit également un taux d'activité en moyenne plus élevé pour les personnes de la cohorte qui restent (sélection positive). L'analyse reflète ainsi non seulement les changements de comportement au sein des immigrés, mais également les changements conditionnés par l'émigration de la population observée d'une année à l'autre<sup>16</sup>.

Globalement, les résultats permettent de constater que les immigrés de l'ALCP de ces dernières années ont apparemment rejoint le marché du travail très rapidement voire, pour une grande partie d'entre eux, juste après leur entrée en Suisse. Le fait que le taux d'activité demeure à un niveau élevé durant plusieurs années après l'entrée en Suisse suggère que la participation au marché du travail des personnes qui restent en Suisse est également élevée sur la durée. Sur l'ensemble des cohortes, on a constaté un même schéma. En effet, en ce qui concerne l'intégration professionnelle, les cohortes des années ayant connu la crise de l'euro, au sein desquelles les immigrés d'Europe du Sud et de l'Est occupaient une place importante par rapport aux Européens du Nord-Ouest, ne se sont apparemment pas comportées différemment des cohortes antérieures. Ces dernières années également, l'immigration sous le régime de l'ALCP est restée fortement axée sur le marché du travail.

#### **2.4 Recours aux indemnités de chômage**

L'intégration professionnelle des immigrés ne suit pas toujours un processus linéaire et peut naturellement entraîner un certain risque de chômage temporaire. Ce chapitre se penche sur l'intensité

---

<sup>16</sup> Une analyse plus pointue portant sur les effets et leur ampleur contributifs aux résultats obtenus va au-delà des limites du présent rapport. Actuellement, les universités de Zurich et de St-Gall réalisent une étude, mandatée par le SECO, qui permettront entre autres de fournir de nouvelles connaissances sur cette thématique. Elle se penchera sur la dynamique de l'intégration professionnelle en Suisse en mesure longitudinale, ce qui constitue une première. L'avantage de cette technique réside dans le fait que la composition des cohortes peut être maintenue de manière constante, sans qu'aucune modification ne vienne influencer le processus d'intégration professionnelle. L'inconvénient, c'est que les informations issues des recherches longitudinales ne portent que sur un groupe restreint de personnes, selon la durée d'observation, tandis que l'analyse des coupes transversales permet toujours de représenter l'ensemble de la population. A cet égard, les résultats de ces deux méthodes peuvent se compléter. Les résultats de l'étude sont attendus dans le courant de l'été.

du recours aux prestations de l'assurance-chômage par les immigrés. Sont comptabilisés les taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage par groupe de nationalités selon la définition de l'Encadré 2.1.

#### 2.4.1 Taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage au sein des immigrés de l'ALCP

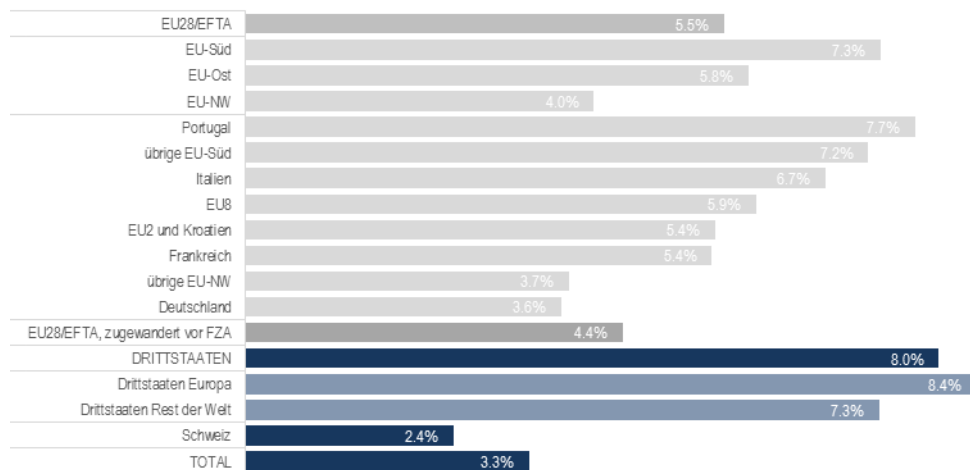
S'agissant des personnes qui ont rejoint la Suisse à partir d'un Etat de l'UE-28/AELE sous le régime de la libre circulation des personnes, leur taux de recours aux indemnités journalières de chômage s'élevait en 2016 à 5,5 %, contre 3,3 % pour le taux national. Parmi les immigrés de l'ALCP, les personnes d'Europe du Sud, avec un taux de 7,3 %, et parmi elles notamment les Portugais (7,7 %), présentaient un risque nettement plus élevé d'y recourir. Ce taux était de 5,8 % pour les personnes issues d'Europe de l'Est, soit un niveau proche de la moyenne de l'ALCP, alors qu'il était sensiblement plus bas pour les immigrés d'Europe du Nord-Ouest (4 %).

Les immigrés des Etats tiers, avec un taux de 8 %, étaient dans l'ensemble plus souvent touchés par le chômage que ceux de la zone UE. Les Suisses, quant à eux, y ont eu recours nettement moins souvent (2,4 %).

**Graphique 2.5. Taux de perception des indemnités journalières de chômage par nationalité et date d'immigration**

Population résidente permanente et non permanente, 18-64 ans, 2016

Sources : PLASTA/SIPAC, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



S'agissant des personnes issues d'un Etat de l'UE qui avaient immigré avant l'entrée en vigueur de l'ALCP et qui résidaient toujours en Suisse en 2016, leur taux de recours aux indemnités journalières de chômage s'élevait à 4,4 %, soit un niveau plus faible que celui des immigrés de l'ALCP.

Cela reflète d'une part un processus d'intégration avancé : on peut en effet s'attendre à ce que le risque de chômage des immigrés s'atténue avec la durée de séjour pour se rapprocher du taux de la population indigène. D'autre part, il s'agit également de tenir compte des effets de sélection : ce taux ne se rapporte qu'aux personnes actuellement présentes en Suisse, car seules celles-ci peuvent encore être observées. Entretemps, les personnes ayant immigré avant l'ALCP et qui ne sont pas parvenues à faire leur place sur le marché du travail peuvent avoir émigré ou épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage, une partie d'entre elles ayant rejoint, sous certaines conditions, l'aide sociale (voir à cet égard la Section 2.5). Une conclusion selon laquelle les personnes ayant immigré plus tôt auraient davantage de succès sur le marché du travail que les immigrés de l'ALCP serait trop hâtive. La Section 2.4.4 analyse plus en détail le lien prévalant entre le risque de chômage et la durée de séjour.

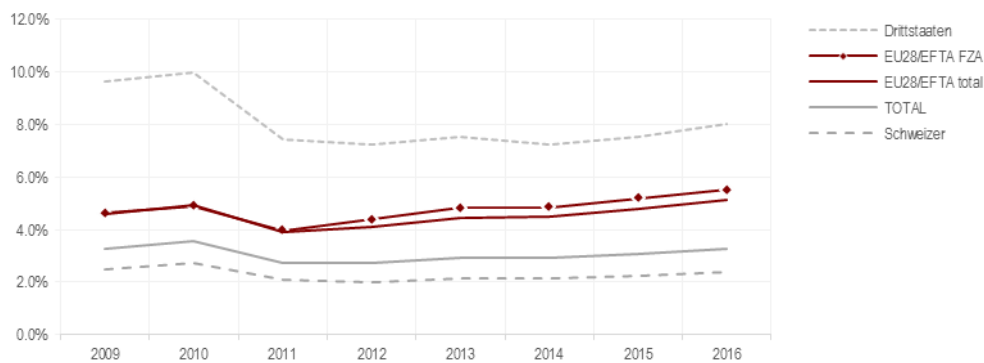
#### 2.4.2 Evolution des taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage sur la durée

Outre les différences propres à chaque pays d'origine en matière de chômage, il importe d'analyser comment le risque de chômage des immigrés de l'ALCP s'est développé au fil du temps. Il ressort du Graphique 2.6 que le taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage a atteint en moyenne nationale une valeur plus élevée (3,5 %) en 2010, année durant laquelle la crise financière et économique a touché le monde entier. Ce taux a reculé en 2011 dans le sillage de la première reprise économique, pour s'établir à 2,7 %. Il a ensuite à nouveau progressé graduellement en raison du ralentissement conjoncturel lié à la forte appréciation du franc pour atteindre en 2016 quasiment le même niveau que celui de 2009, soit 3,3 %. Cette évolution suit globalement celle du taux de chômage officiel.

**Graphique 2.6. Taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage par nationalité**

Population résidante permanente et non permanente, en %, 2009-2016

Sources : PLASTA/SIPAC, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



Entre 2009 et 2016, le taux de bénéficiaires suisses d'indemnités journalières de chômage a toujours été inférieur à la moyenne, autrement dit l'intégration de la population indigène au marché du travail s'est révélée satisfaisante sur la durée. Durant la même période, le taux des ressortissants des Etats tiers, nettement supérieur à la moyenne, s'est rapproché de la moyenne nationale, contrairement à celui des immigrés de l'UE/AELE qui s'en est progressivement éloigné. La hausse de ce taux a été encore plus marquée pour les personnes ayant immigré d'un Etat de l'UE/AELE dans le cadre de l'ALCP. En effet, en 2009, le taux des immigrés de l'ALCP se situait encore au même niveau que celui de l'ensemble des ressortissants de l'UE-28/AELE (4,6 %), soit de 41 % supérieur à la moyenne. Or, en 2016, ce taux était de 5,5 %, alors que l'écart se creusait par rapport à la moyenne pour atteindre 69 % (57 % pour l'ensemble des ressortissants de l'UE-28/AELE). Cette forte augmentation du taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage s'explique notamment par le fait que les groupes de nationalités présentant un risque plus élevé de chômage, à savoir les Européens du Sud et de l'Est, ont été plus nombreux ces dernières années au sein des immigrés de l'ALCP<sup>17</sup>. La section suivante traite des divers facteurs susceptibles d'expliquer ce risque accru de chômage de ces deux groupes de population.

#### **2.4.3 Facteurs à l'origine des différences des divers groupes de population face au risque de chômage**

Pour les personnes d'Europe du Sud et de l'Est, la première cause expliquant le risque accru de recourir aux indemnités journalières concerne le fait qu'elles sont plus souvent actives dans des branches et professions qui présentent un plus grand risque de chômage structurel ou conjoncturel. Notre base de données ne contient aucune information concernant de telles caractéristiques structurelles, si bien qu'il n'est pas possible de tirer de nouvelles conclusions plus nuancées. A la place, nous utilisons les informations relatives à la composition des professions des personnes inscrites au chômage en 2017, que le Graphique 2.7 met en évidence par groupe de nationalités selon la Nomenclature suisse des professions. Les groupes de nationalités sont classés selon leur taux de chômage moyen et obéissent à un code couleurs. Le chômage dans les groupes de professions aux tonalités bleues est inférieur à la moyenne, tant en termes nationaux que sur la moyenne annuelle

---

<sup>17</sup> Les parts relatives des ressortissants d'Europe du Sud ont globalement progressé de 34 % en 2009 à 39 % en 2016, respectivement de 4 % à 11 % pour ceux d'Europe de l'Est au cours de la même période. Ce glissement reflète d'une part la forte immigration en provenance d'Europe du Sud et de l'Est durant ces dernières années, mais également le taux de séjour comparativement faible des Européens du Nord-Ouest.

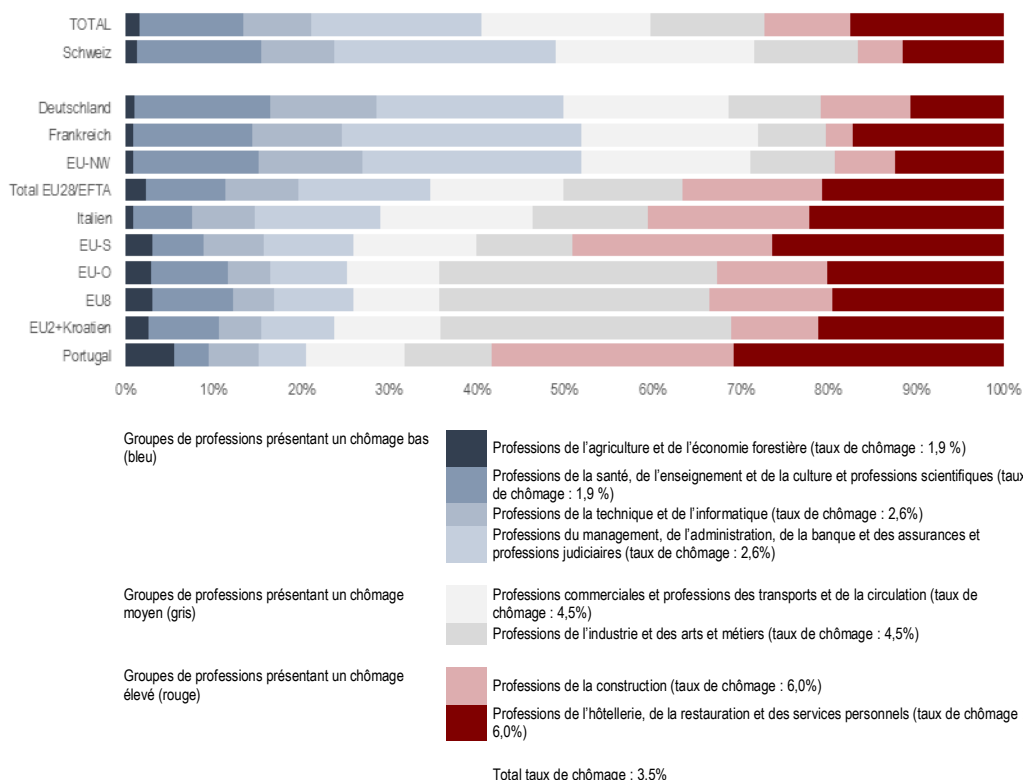
L'Annexe A renseigne sur l'évolution du taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage selon la région d'origine.

2017. Il s'agit des professions de l'agriculture et de l'économie forestière, de la santé, de l'enseignement et de la culture, des professions scientifiques, de la technique et de l'informatique, des professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances ainsi que des professions judiciaires. Les groupes de professions aux tonalités grises présentent un taux de chômage légèrement plus marqué, et ceux en rouge un niveau nettement supérieur à la moyenne. Il s'agit, pour le premier groupe, des professions commerciales, des transports et de la circulation, ainsi que des professions de l'industrie et des arts et métiers. Le dernier groupe concerne les professions de la construction, de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que des services personnels. Ces taux de chômage élevés s'expliquent, d'une part, par les fortes variations saisonnières de la demande et, d'autre part, par le fait qu'il s'agit souvent de prestations simples ne nécessitant pas de qualifications exigeantes.

### Graphique 2.7. Chômeurs par groupe de professions, 2017

Classification selon la nomenclature suisse des professions NSP

Source : PLASTA/SIPAC



#### Remarque :

dans le cas présent, il a uniquement été possible de faire une différenciation par nationalité. La date d'immigration (dans le cadre de l'ALCP ou non) n'a pas pu être prise en compte. Les données se rapportent ainsi à chaque nationalité, resp. groupe de nationalités et englobent *toutes* les personnes inscrites au chômage, y compris celles ayant immigré avant le régime de l'ALCP.

Il ressort que la composition des professions des personnes d'Europe du Nord-Ouest est très similaire à celle des Suisses. Les chômeurs de ce groupe de nationalités se retrouvent pour une bonne moitié dans les groupes de professions présentant un faible taux de chômage. Ils ne sont guère représentés dans les professions de la construction ainsi que dans les services personnels, de sorte que leur quote-part respective au chômage est également faible.

La situation est autre pour les Européens du Sud. En effet, 50 % des chômeurs de cette région relèvent de ces deux groupes de professions dont le taux de chômage est nettement plus élevé, avec un taux de près de 60 % pour les Portugais. En revanche, avec un taux de chômage de 35 %, les Européens de l'Est sont avant tout surreprésentés dans les professions de l'industrie et des arts, qui ont récemment connu des bouleversements conjoncturels dans le sillage de la crise de 2009 et de la forte appréciation du franc suisse qui s'ensuivit. Ce groupe de nationalités est également exposé à hauteur de 30 % à des professions où le chômage est nettement supérieur à la moyenne.

Le fait qu'une part proportionnellement supérieure d'immigrés de l'ALCP soit active dans des professions avec un taux de chômage plus marqué n'est pas un gage de mauvaise adéquation entre l'immigration et la demande de main d'œuvre. S'agissant des emplois saisonniers, il convient de tenir compte du fait que, selon la loi actuellement en vigueur, la main d'œuvre saisonnière ne peut être recrutée que dans la zone UE/AELE, et non plus dans les Etats tiers (voir Encadré 2.2 pour de plus amples informations concernant les effets de cette loi sur les indemnités journalières des ressortissants de l'UE). Par ailleurs, au cours de ces dernières années, une main d'œuvre destinée à des activités peu qualifiées a été particulièrement sollicitée, dont le recrutement a eu lieu souvent dans la zone UE (voir à cet égard les explications fournies au Chapitre 1 relatif à la structure de l'emploi et de la formation).



## Encadré 2.2

### Chômage saisonnier

Les contrats de travail saisonnier sont soumis à une forte instabilité et sont associés à un risque élevé de recours aux indemnités de chômage. Avec l'entrée en vigueur de l'ALCP, le statut de saisonnier a été supprimé et le recrutement de main d'œuvre saisonnière limité à la zone UE/AELE. Parallèlement, étape par étape, les ressortissants de l'UE ont obtenu pleinement le droit aux prestations de l'assurance-chômage. Cette modification a eu des répercussions majeures sur la perception des indemnités de chômage de ces ressortissants.

Le Graphique 2.8 met en évidence le recours aux indemnités de chômage des personnes issues de la zone UE, des Etats tiers ainsi que des Suisses à partir de 1999. Les variations saisonnières sont plus ou moins marquées selon le groupe de nationalités. Les lignes rouges représentent une estimation des composants saisonniers sur la durée.<sup>18</sup> On constate au fil des ans une forte augmentation du recours aux indemnités de chômage saisonnier par la population de l'UE/AELE. Alors que l'effectif saisonnier ayant perçu des indemnités de chômage en janvier 2000 s'élevait au maximum à environ 4 900 personnes de l'UE/AELE, celui-ci atteignait 12 000 personnes en janvier 2010, voire 16 500 personnes en janvier 2017.

Actuellement, le recours aux indemnités de chômage saisonnier au niveau suisse constitue 14 % de l'ensemble des indemnités de chômage, réparties comme suit : 16 % pour les ressortissants de l'UE/AELE, 10 % pour ceux des Etats tiers et 7 % pour les ressortissants suisses. Au sein de l'UE/AELE, les immigrants d'Europe du Sud ont été les plus nombreux à percevoir des indemnités de chômage saisonnier, à savoir 21 %, suivis de ceux d'Europe de l'Est (14 %) et d'Europe du Nord-Ouest (7 %). Dans l'ensemble, ces résultats viennent confirmer le fait que le risque de chômage saisonnier est davantage concentré sur la population étrangère.

En raison de la modification de la politique d'admission, le risque de chômage des ressortissants des Etats tiers s'est déplacé ces dernières années vers les personnes de la zone UE. Alors que l'importance relative du recours aux indemnités de chômage saisonnier par les ressortissants des Etats tiers a reculé entre 2000 et 2017, passant de 13 % à 10 %, elle a progressé auprès des ressortissants de l'UE/AELE, de 9 % à 16 %. On peut conclure que le risque accru de chômage des immigrants de l'UE est, en partie, lié au cadre légal<sup>19</sup>.

---

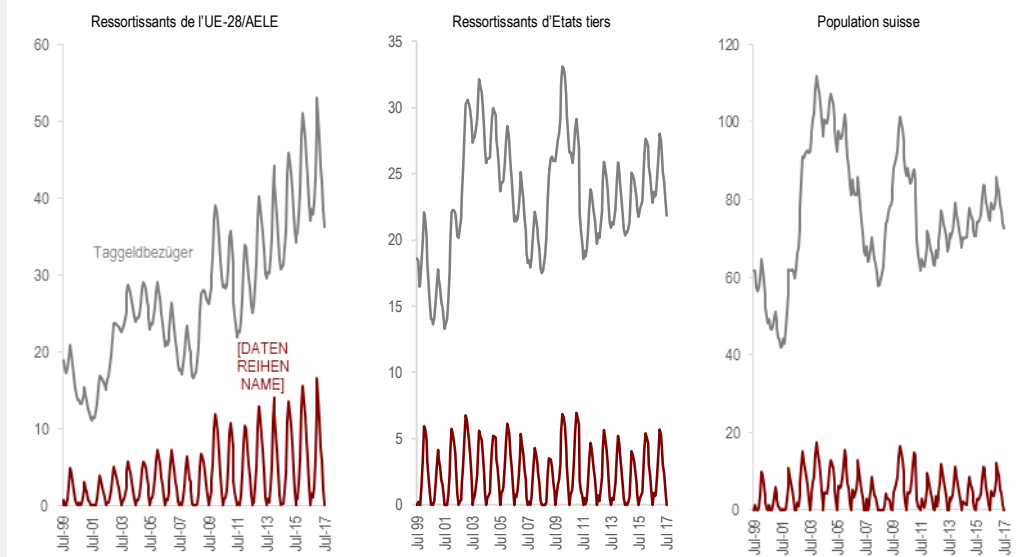
<sup>18</sup> La composante saisonnière est définie ici comme la différence entre l'ensemble des bénéficiaires des indemnités de chômage et le nombre d'entre eux sans caractéristique saisonnière, le recours aux indemnités journalières sans saisonnalité ayant été estimé en effectuant une interpolation exponentielle des valeurs minimales chaque année. En règle générale, le nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières est nul en juillet, pour atteindre un pic en janvier avant de se contracter à nouveau.

<sup>19</sup> En outre, le droit élargi aux indemnités de chômage des ressortissants de l'UE/AELE a contribué globalement à accroître le recours aux indemnités journalières liées aux facteurs saisonniers. Lorsque le statut de saisonnier existait, les coûts liés au chômage saisonnier étaient reportés sur les pays d'origine des saisonniers, respectivement sur les saisonniers eux-mêmes.

### Graphique 2.8. Schéma saisonnier en matière de recours aux indemnités de chômage, par nationalité

Nombre mensuel de bénéficiaires d'indemnités de chômage, en milliers

Sources : SECO, Labor Market Data Analysis (LAMDA), calculs internes



Outre la composition des professions et des branches, il existe d'autres facteurs qui exercent une certaine influence sur les différences de chômage constatées dans les divers groupes de nationalités. L'un d'entre eux concerne la répartition régionale. Globalement, l'immigration nette en provenance d'Europe du Sud et de France s'est essentiellement concentrée ces dernières années sur la Suisse romande et le Tessin, régions qui, par rapport à la Suisse alémanique, présentent un niveau de chômage structurellement plus élevé (voir Annexe A pour une illustration graphique). Autre facteur : un processus d'intégration plus ou moins avancé. Etant donné que les immigrés des diverses régions d'origine séjournent en Suisse pendant des durées plus ou moins longues, ce facteur peut influencer le niveau relatif du taux de bénéficiaires d'indemnités de chômage (voir à cet égard les explications de la Section 2.4.4, qui examine de manière plus approfondie le lien qui prévaut entre le risque de recourir à des indemnités de chômage et la durée de séjour). Et enfin, il y a lieu de considérer les facteurs qui ne permettent pas d'être illustrés sous forme graphique, mais qui jouent néanmoins un rôle dans le risque de chômage, comme par exemple le réseau relationnel des immigrés, mais également leurs compétences linguistiques.

#### 2.4.4 Perception d'indemnités de chômage selon la durée de séjour

Le Graphique 2.9 met en exergue le taux de bénéficiaires d'indemnités de chômage en coupe transversale selon la durée de séjour pour les cohortes d'immigrés de l'UE, entre 2009 et 2015, qui ont immigré dans le cadre de l'ALCP. La plus longue période d'observation porte sur la cohorte

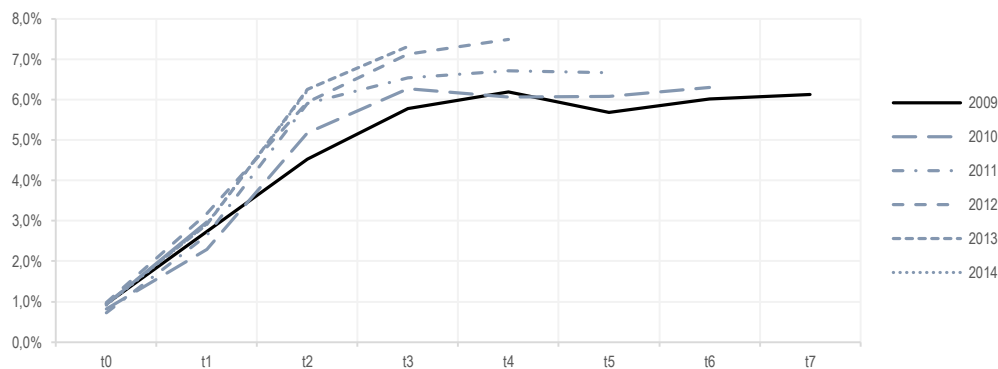
d'immigrés de 2009. Au moment de leur entrée en Suisse ( $t_0$ ), leur taux se situait à un niveau très bas, à savoir 0,9 %, soit 370 personnes. Toutefois, dès les premières années d'observation, le risque de chômage s'est rapidement accéléré pour atteindre, la quatrième année après leur arrivée en Suisse, un taux de 6,2 % ( $t_4$ ). A la fin de la période d'analyse, ce taux s'est inscrit en léger recul à 6,1 % ( $t_7$ ), soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble des immigrés de l'ALCP.

Un schéma similaire se dessine pour les cohortes suivantes : les taux sont toujours très bas peu après l'entrée en Suisse, mais progressent ensuite rapidement à un niveau stable. Ce schéma semble davantage s'accroître pour les cohortes plus tardives, ce qui pourrait être imputable à l'environnement conjoncturel défavorable de ces dernières années. Ainsi, comme expliqué à la Section 2.4.2, le taux de chômage a poursuivi sa progression à compter de 2011 jusqu'en 2016, sur fond de crise économique en Europe et d'appréciation du franc suisse. Les nouveaux immigrés ont ainsi apparemment connu des débuts plus difficiles.

**Graphique 2.9. Taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage et durée du séjour. Cohortes d'immigrés sous le régime de l'ALCP dès 2009**

Population résidente permanente et non permanente

Source : PLASTA/SIPAC, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



Il convient de relever que ces évolutions ont été influencées non seulement pas la situation conjoncturelle, mais également par les modifications survenues dans la composition des cohortes. En effet, sachant que les personnes qui ont un faible risque de chômage émigrent plus rapidement que celles avec un risque de chômage plus fort, le taux des personnes qui restent sera plus élevé. En revanche, une meilleure intégration sur le marché du travail couplée à une hausse de la durée de séjour agit dans le sens contraire : il faut, en principe, s'attendre à un risque de chômage au début plus élevé qui s'atténue au fil du séjour en Suisse, pour finalement se rapprocher de celui de la population suisse. Ces deux effets se recourent.

Il ressort de ces faits qu'un recours aux indemnités journalières a été rarement observé juste après l'entrée en Suisse, toutes cohortes confondues. Toutefois, le risque d'y recourir augmente avec la

durée du séjour. Les cohortes d'immigration plus récentes ont été confrontées plus rapidement à un épisode de chômage. Cela est peut-être dû à l'environnement conjoncturel. Des périodes d'observation plus longues seraient les bienvenues pour pouvoir porter un jugement définitif.

## **2.5 Recours à l'aide sociale**

Ce chapitre se penche sur l'intensité du recours aux prestations de l'aide sociale par les immigrés. Les parts des immigrés de l'ALCP recourant à l'aide sociale sont présentées à l'Encadré 2.1 (voir définition). Les données individuelles relatives au recours à l'aide sociale sont disponibles à partir de 2010.

### **2.5.1 Part des personnes recourant à l'aide sociale au sein des immigrés de l'ALCP**

La part des personnes recourant à l'aide sociale au sein des immigrés de l'UE-28/AELE ayant rejoint la Suisse sous le régime de la libre circulation des personnes s'élevait en 2016 à 2 %, contre une moyenne nationale de 3,2 %. Au sein des immigrés de l'ALCP, ce sont les ressortissants d'Europe du Sud, avec 3 %, qui présentent un risque le plus élevé (voir Graphique 2.10). Cette part est de 1,7 % pour les personnes d'Europe de l'Est et de 1,4 % pour celles d'Europe du Nord-Ouest ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP. Plus globalement, les immigrés des Etats tiers présentent une part de bénéficiaires de l'aide sociale plus élevée (9 %) que les immigrés de la zone UE. Quant aux Suisses, cette part s'élève à 2,6 %.

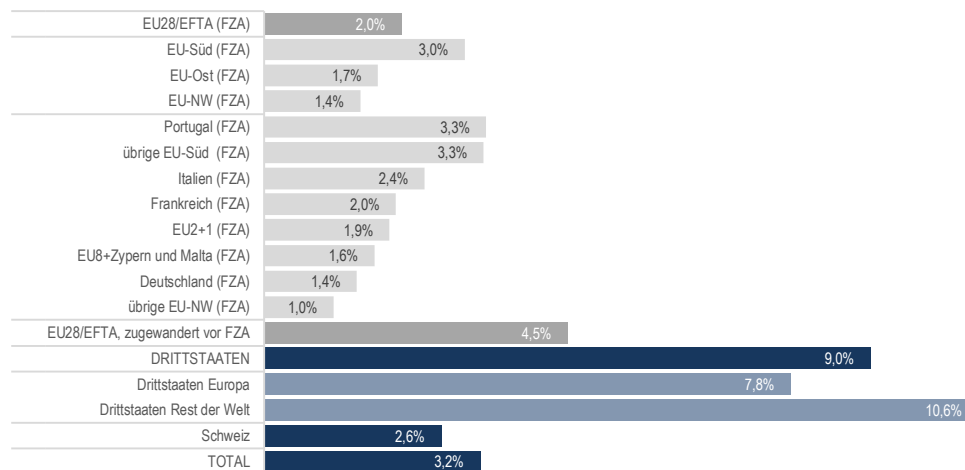
La faible proportion enregistrée au sein des immigrés de l'ALCP s'explique par le fait que l'aide sociale constitue le dernier filet social, auquel on fait appel une fois que son droit aux prestations en amont a été épuisé. Ainsi, lors de la perte d'un emploi, c'est d'abord l'assurance-chômage qui entre en ligne de compte. Le fait de recourir à l'aide sociale est toutefois soumis à de nombreux facteurs et les risques liés au marché du travail n'en sont qu'un aspect, à côté de l'état de santé et de la situation familiale.

S'agissant des ressortissants de l'UE/AELE qui ont immigré dans le cadre de l'ALCP et qui résident aujourd'hui encore en Suisse, la part des bénéficiaires de l'aide sociale, qui s'élève à 4,5 %, est supérieure à celle des immigrés de l'ALCP. Cela pourrait être dû à un effet de sélection négatif: le recours à l'aide sociale rend souvent la naturalisation impossible et la propension à vouloir émigrer est plutôt inférieure à la moyenne pour les personnes à l'aide sociale en raison de leur capacité financière amoindrie.

### Graphique 2.10. Part des personnes recourant à l'aide sociale, par nationalité et date d'immigration

Population résidante permanente et non permanente, 18-63/64 ans, 2016

Source : Statistique de l'aide sociale, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



#### 2.5.2 Evolution du recours à l'aide sociale sur la durée

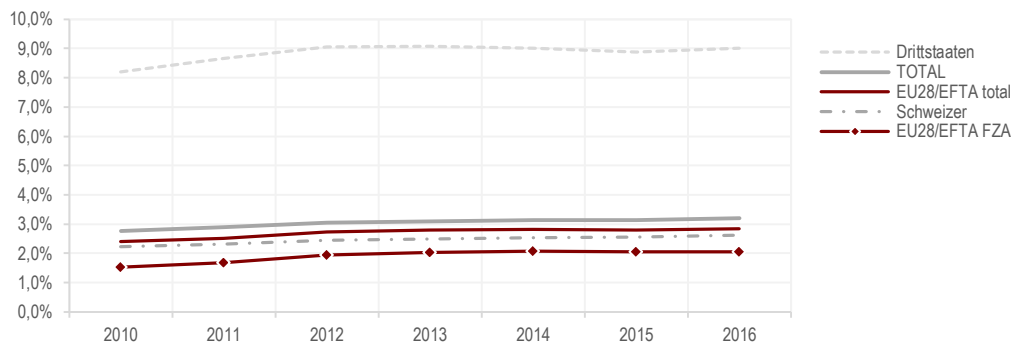
Il ressort du Graphique 2.11 que la part des bénéficiaires de l'aide sociale a continué de progresser légèrement en moyenne suisse entre 2010 et 2016, passant de 2,8 % en 2010 à 3,2 % en 2016 (+0,4 %). Cette hausse pourrait notamment s'expliquer par la crise de 2009 et par la situation plus difficile sur le marché du travail qui s'en est suivie. Ainsi, la part des bénéficiaires suisses de l'aide sociale est restée sensiblement inférieure à la moyenne entre le moment (2,2 %) et la fin (2,6 %) de la période d'observation, évoluant de façon parallèle au nombre total de bénéficiaires. Le risque pour les immigrés de l'ALCP de recourir à l'aide sociale a augmenté plus fortement et l'écart par rapport à la moyenne, qui s'élevait encore à - 44 % en 2010, s'est resserré jusqu'en 2016, à - 36 %. Au même titre que l'évolution du taux de bénéficiaires d'indemnités de chômage, il faut tenir compte du fait que la proportion de la population d'Europe du Sud, qui présente un risque plus élevé que celle d'Europe du Nord-Ouest, a progressé durant la période d'observation et gagne de plus en plus en importance<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Toutefois, durant cette période, le risque pour les Européens du Sud n'a pas crû de manière disproportionnée, la part des bénéficiaires de l'aide sociale au sein des immigrés de l'ALCP d'Europe du Sud évoluant dans une large mesure parallèlement à la moyenne de l'ALCP, soit 3 % en 2016, contre 2,6 % en 2010 (hausse de + 0,4 %). Voir à cet égard l'Annexe A.

### Graphique 2.11. Part des personnes recourant à l'aide sociale, par nationalité et date d'immigration

Population résidante permanente et non permanente, en %, 2010-2016

Source : Statistique de l'aide sociale, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



Globalement, les schémas propres aux groupes de nationalités observés dans le recours à l'aide sociale sont très similaires à ceux relatifs au chômage. On peut ainsi conclure que les métiers et branches d'activité, respectivement la forte présence de ressortissants d'Europe du Sud et de l'Est dans des emplois moins stables, et donc souvent moins bien rémunérés, expliquent dans une large mesure ce risque plus élevé. La Section 2.5.4 se penche sur la question de savoir à quelle fréquence l'aide sociale est utilisée en complément à un revenu d'une activité salariée ou à des indemnités journalières de chômage. Nos données ne nous permettent pas d'obtenir de nouvelles connaissances sur d'autres facteurs explicatifs, comme par exemple la composition des ménages.

#### 2.5.3 Perception de l'aide sociale selon la durée de séjour

Dans cette section, nous cherchons à analyser dans quelle mesure le risque de recourir à l'aide sociale est lié à la durée du séjour. Le Graphique 2.1.2 met en exergue la part des bénéficiaires de l'aide sociale selon la durée de séjour pour les cohortes de 2010 à 2015 de toutes les personnes de la zone UE ayant immigré dans le cadre de l'ALCP, en recourant à des analyses transversales répétées dans le temps. La plus longue période d'observation porte sur les personnes ayant immigré en 2010. Au moment de leur arrivée en Suisse ( $t_0$ ), leur part se situait à un niveau très bas, à savoir 0,3 %, soit 275 personnes en chiffres absolus. Le risque a alors progressivement augmenté pour atteindre 2,4 % cinq ans après l'entrée en Suisse ( $t_5$ ), cette part demeurant stable.

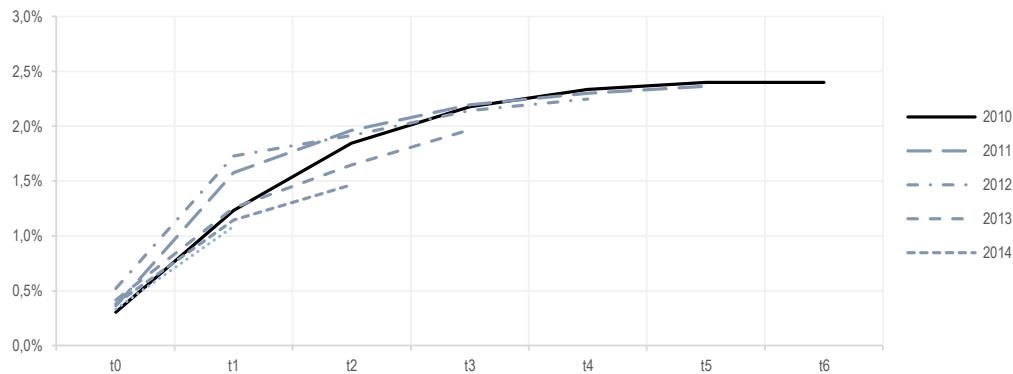
A nouveau, il importe de tenir compte du fait que cette évolution est influencée par des modifications au niveau de la composition des cohortes. En effet, la proportion relative des Européens de l'Est dans la cohorte d'immigrés entre l'année d'arrivée et la fin de la période d'observation a crû de 6 %, à 34 %, celle des Européens du Nord-Ouest a, pour sa part, augmenté de 4 %, à 56 %, tandis que les Européens de l'Est reculaient d'un point de pourcentage, à 11 %. Etant donné que les Européens du Sud présentent un risque supérieur de recourir à l'aide sociale, leur importante

croissante au sein de la population contribue à relever leur part à l'aide sociale. Cette évolution ne reflète ainsi pas une dynamique d'intégration typique d'une population constante, mais le risque de recourir à l'aide sociale des personnes qui restent.

**Graphique 2.12. Part des personnes recourant à l'aide sociale selon la durée du séjour – Cohortes d'immigration 2010-2015**

Population résidante permanente et non permanente

Source : Statistique de l'aide sociale, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



Globalement, on constate que le recours à l'aide sociale survient rarement peu après l'arrivée en Suisse, et qu'elle est encore plus rarement utilisée que les indemnités de chômage, qui en général passent avant l'aide sociale. Toutefois, la probabilité d'y recourir augmente avec la durée du séjour, indépendamment des divers facteurs de risque, les risques liés au marché du travail n'en représentant qu'une partie. Ce schéma se confirme largement pour les cohortes ayant rejoint la Suisse plus tard. En effet, les personnes récemment immigrées ne se distinguent guère des autres en termes de risques de recourir à l'aide sociale durant les premières années de séjour.

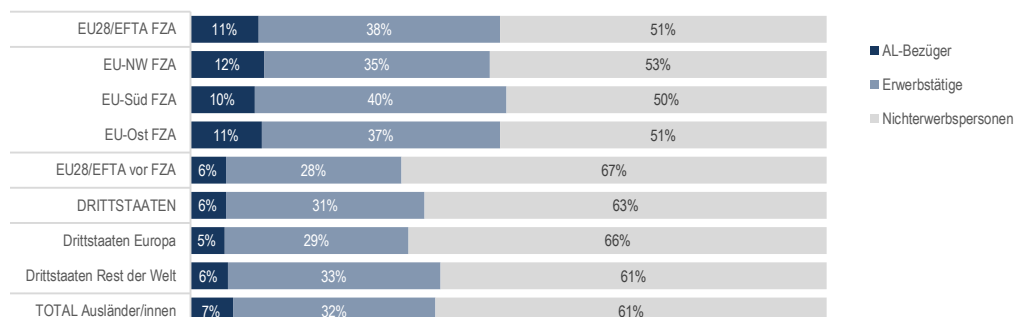
#### 2.5.4 Recours à l'aide sociale en complément à un revenu d'une activité salariée et conséquence de l'aide sociale et des indemnités journalières de chômage combinées

Dans le domaine de l'aide sociale, il est particulièrement intéressant de connaître la fréquence à laquelle les personnes immigrées perçoivent des prestations de l'aide sociale en complément d'un revenu salarié, resp. de prestations de l'assurance-chômage.

### Graphique 2.13. Statut d'activité des bénéficiaires de l'aide sociale par nationalité et date d'immigration, 2016

Population résidante permanente et non permanente, parts relatives en %

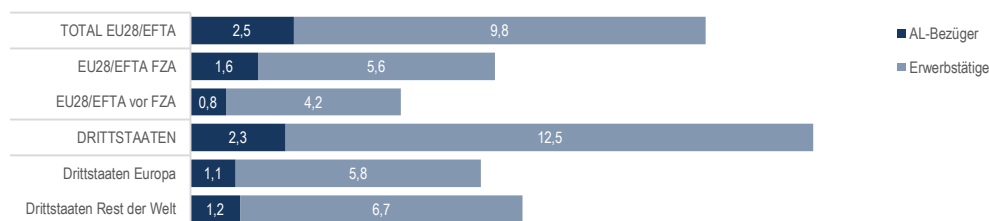
Sources : Statistique de l'aide sociale, PLASTA/SIPAC, comptes individuels de l'AVS, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



### Graphique 2.14. Personnes actives à l'aide sociale, par nationalité et date d'immigration, 2016

Population résidante permanente et non permanente, nombre absolu en milliers

Sources : Statistique de l'aide sociale, PLASTA/SIPAC, comptes individuels de l'AVS, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



Le Graphique 2.13 met en évidence le statut d'activité des personnes recourant à l'aide sociale, réparties par pays d'origine et année d'immigration. Sur l'ensemble des personnes ayant immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui percevaient des prestations de l'aide sociale en 2016, 49 % étaient actives : 38 % (5 600 personnes) exerçaient une activité lucrative et percevaient dans le même temps des prestations de l'aide sociale en complément à leur revenu, 11 % (1 600 personnes) étaient au chômage et touchaient cette même année des prestations de l'aide sociale ainsi que de l'assurance-chômage, versées soit de manière combinée, soit séquentielle<sup>21</sup>. Par rapport aux ressortissants de l'UE ayant immigré avant l'ALCP et aux personnes des Etats tiers, les immigrés de l'ALCP recourant à l'aide sociale sont dans l'ensemble nettement plus actifs sur le marché du travail. Les différences entre chaque groupe d'origine sont faibles. La base de données ne fournit malheureusement pas d'informations sur le contexte du recours aux prestations de l'aide sociale.

<sup>21</sup> Sont prises en compte les perceptions des deux systèmes de prestations durant cette même année. Ils ne peuvent se chevaucher. Les transferts d'un système à l'autre sont ainsi saisis.



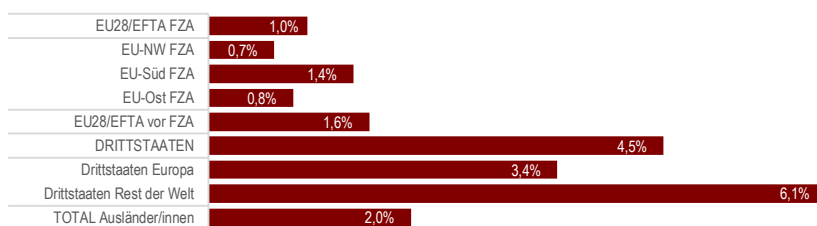
On ne connaît notamment pas si les personnes qui sont actives exercent une activité à temps partiel ou à temps plein.<sup>22</sup>

Le Graphique 2.15 met en rapport le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité lucrative et le total des personnes actives. Cet indicateur permet de renseigner sur la fréquence à laquelle les prestations de l'aide sociale viennent compléter le revenu d'une activité lucrative par rapport à l'ensemble de la population active. Sur l'ensemble des immigrés de l'ALCP, leur taux était de 1 % en 2016, contre 4,5 % pour les ressortissants des Etats tiers. Les personnes provenant d'Europe du Sud sont plus souvent touchées (1,4 %) et, en dépit d'une activité lucrative, doivent davantage recourir aux prestations de l'aide sociale que les personnes d'Europe de l'Est (0,8 % de toutes les personnes actives) et d'Europe du Nord-Ouest (0,7 % de toutes les personnes actives).

**Graphique 2.15. Proportion des bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité lucrative par rapport au total des personnes actives, 2016**

Population résidente permanente et non permanente, en %

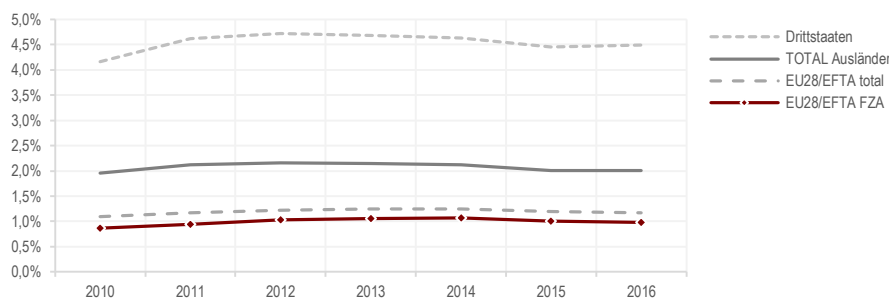
Sources : Statistique de l'aide sociale, PLASTA/SIPAC, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



**Graphique 2.16. Evolution de la proportion des bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité lucrative par rapport au total des personnes actives, 2010-2016**

Population résidente permanente et non permanente, en %

Sources : Statistique de l'aide sociale, PLASTA/SIPAC, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



Comme le met en évidence le Graphique 2.16, les parts correspondantes sont restées stables dans une large mesure au cours des dernières années. Rien n'indique que la fréquence du recours à

<sup>22</sup> Selon la statistique officielle de l'aide sociale de l'OFS, au sein de l'ensemble (soit toutes nationalités confondues) des bénéficiaires de l'aide sociale âgés entre 18 et 65 ans et ayant une activité lucrative, 80 % exerçaient une activité à temps partiel et 20 % une activité à temps plein.

l'aide sociale en lien avec une activité lucrative ait augmenté pour les personnes ayant récemment immigré dans le cadre de l'ALCP.

## 2.6 Conclusion

A l'aide d'une nouvelle base de données, nous avons mis à jour des constats inédits sur la participation au marché du travail et sur le recours aux prestations de l'assurance-chômage et de l'aide sociale des personnes ayant immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP.

Les résultats relatifs à la participation au marché du travail confirment que l'immigration sous le régime de la libre circulation des personnes était fortement axée sur le marché du travail. En 2016, le taux de salariés, qui se rapproche du taux d'activité, s'élevait en moyenne sur l'ensemble des régions d'origine à 85 %, soit une valeur très élevée. Toutes les cohortes d'immigrés pour lesquelles il existe des données ont vu leur participation au marché du travail augmenter au cours de la durée de leur séjour. Cela suppose que les personnes qui ont immigré en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial ont souvent aussi exercé par la suite une activité lucrative.

S'agissant de la perception des indemnités journalières de l'assurance-chômage, les résultats déjà discutés dans les éditions précédentes de ce rapport confirment que les immigrés de l'ALCP, notamment ceux d'Europe du Sud et de l'Est, sont davantage exposés au risque de chômage. Cela s'explique avant tout par le fait qu'ils sont plus souvent actifs dans des branches et des professions où le chômage conjoncturel ou structurel est plus fréquent. D'une part, il s'agit souvent d'engagements saisonniers à durée limitée : en raison du cadre réglementaire, la main d'œuvre saisonnière ne peut être recrutée que dans la zone UE/AELE, et non plus dans les Etats tiers, de sorte que ce risque s'est déplacé sur les immigrés de l'ALCP. D'autre part, au cours de ces dernières années, une main d'œuvre destinée à des activités peu qualifiées a été particulièrement sollicitée, dont le recrutement a eu lieu en partie dans la zone UE (voir à cet égard le Chapitre 1 relatif à la structure de la formation et de l'emploi). Dès lors, le risque de chômage plus élevé des ressortissants de l'ALCP ne doit pas être interprété comme un gage de mauvaise adéquation avec la demande de main d'œuvre. Par ailleurs, ce type d'activité est corrélé à des revenus faibles et à des conditions d'emploi plus précaires, qui tôt ou tard peuvent se répercuter dans un recours accru à l'aide sociale. Située actuellement à 2 %, la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale au sein des immigrés de l'ALCP est toutefois sensiblement inférieure à la moyenne nationale, qui elle s'élève à 3,2 %, contre 2,6 % pour la population suisse. En outre, on constate également que la proportion de personnes recourant aux prestations de l'aide sociale en complément à un revenu d'une activité lucrative est faible au sein de la communauté d'immigrés de l'ALCP : 1 % seulement des personnes actives qui ont rejoint la Suisse sous le régime de l'ALCP ont fait appel aux

prestations de l'aide sociale pour compléter leur salaire d'une activité à temps partiel ou à plein temps. Ce taux est resté stable au cours des dernières années.

Nous avons également analysé dans quelle mesure le recours aux prestations de ces deux systèmes, à savoir l'AC et l'aide sociale, dépendait de la durée du séjour. On a pu constater qu'il était très rare que les immigrés y fassent appel directement après leur entrée en Suisse. Toutefois, on a relevé que le risque d'y recourir augmentait avec la durée du séjour. Ce schéma s'est révélé largement similaire pour toutes les cohortes d'immigrés pour lesquelles il existe des données. S'agissant des personnes ayant récemment immigré, le risque de recourir à l'assurance-chômage était légèrement plus élevé durant les premières années après leur entrée en Suisse, ce qui peut s'expliquer par un environnement conjoncturel plus exigeant ces derniers temps.

### 3 Evolution des revenus

#### 3.1 Introduction et questions

Le présent chapitre traite de l'intégration des immigrés sur le marché suisse du travail du point de vue de l'évolution de leurs revenus. L'objet principal porte sur la question de savoir comment le revenu des immigrés a évolué en fonction de la durée du séjour et par rapport à la population suisse. Dans quelles proportions le revenu des immigrés diffère-t-il de celui des indigènes au moment de leur entrée sur le marché du travail ? A quel rythme et dans quelles proportions le niveau de revenu s'ajuste-t-il à celui des indigènes présentant les mêmes caractéristiques au cours de la durée de séjour ? Quelles différences observe-t-on dans la dynamique d'intégration entre les immigrés de l'UE et ceux des Etats tiers ?

Ces questions trouvent leurs réponses dans les résultats provisoires d'une étude menée par les Universités de Saint-Gall et de Zurich, qui fait actuellement l'objet d'un mandat du SECO.<sup>23</sup> L'Office fédéral de la statistique a élaboré un ensemble de données connexes en associant des statistiques issues de registres et d'enquêtes lui permettant ainsi d'observer sur la durée l'évolution individuelle des revenus ainsi que les modifications survenant au niveau du statut migratoire. Des informations détaillées sur les qualifications sont connues pour une partie du groupe concerné par l'enquête (voir Encadré 3.1).

La dimension longitudinale des statistiques relatives aux revenus et à la migration ainsi que les caractéristiques complémentaires relatives aux qualifications permettent d'apporter un éclairage nouveau sur le processus d'intégration. Cette dimension permet de maintenir de manière constante les groupes de personnes observés et ainsi de comparer l'évolution individuelle des revenus des immigrés à celle des Suisses. Or, cela ne serait pas possible à l'aide d'analyses transversales répétées dans le temps, car une part non négligeable d'immigrés quitte à nouveau rapidement le pays et la composition du groupe d'observation se modifie au fil du temps. La base de données dont nous disposons permet en outre d'analyser le lien entre revenu et durée de séjour. Une telle analyse fournit des réponses à la question de savoir si l'émigration hors de Suisse est décidée en rapport avec le niveau du revenu, autrement dit si les personnes qui ne séjournent en Suisse que durant une brève période se distinguent, de par leur revenu, de celles qui résident en Suisse sur une plus longue période.

---

<sup>23</sup> Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 *à paraître*), Die Integration von Immigranten auf dem Schweizer Arbeitsmarkt: Einkommen, Beschäftigung und Aufenthaltsdauer, Etude mandatée par le SECO.

### **Encadré 3.1**

#### **Commentaires relatifs à la base de données**

##### **Population et groupes de personnes observés**

La population formant la base de données concerne des ressortissants suisses qui vivaient en Suisse au moins durant une année entre 2010 et 2015, ainsi que des ressortissants étrangers dont le domicile se situait en Suisse début 2003 ou qui ont immigré en Suisse depuis lors (exception faite des personnes en procédure d'asile). Les analyses tiennent compte des personnes âgées entre 25 et 65 ans (analyses descriptives), resp. 25 et 55 ans (analyses de régression). Deux raisons peuvent expliquer cette restriction des groupes d'âge. D'une part, les personnes âgées de moins de 25 ans et de plus de 55 ans sont sous-représentées au sein des immigrés, ce qui limite la comparaison avec la population suisse. D'autre part, les personnes âgées de moins de 25 ans sont souvent encore en formation et perçoivent dès lors un revenu inférieur à la moyenne.

Dans les analyses de régression, le groupe d'observation et le groupe de contrôle sont maintenus de manière constante afin de permettre une comparaison de l'évolution individuelle des salaires de chacun des deux groupes. Ainsi, seuls sont pris en compte les immigrés qui vivent de manière ininterrompue en Suisse durant la période d'observation (chaque fois cinq ans à partir de l'année d'immigration) et qui ont perçu chaque année un revenu issu d'une activité salariée, ainsi que les Suisses qui ont gagné un salaire provenant d'une activité salariée durant cinq années consécutives. Si l'on souhaite tenir compte des différences relevant du niveau de formation, il est nécessaire de se limiter aux personnes qui figurent dans au moins un des relevés structurels des années 2010 à 2014.

##### **Sources de données et contenu**

Les données individuelles suivantes ont été recoupées aux fins des analyses : **comptes individuels de l'AVS (CdC)** : statut d'activité et revenu de toutes les personnes entre 1981 et 2013 ; **STATPOP (OFS)** : âge, sexe et domicile de toutes les personnes de 2010 à 2015 ainsi que certaines informations sur le domicile antérieur ; **relevé structurel (OFS)** : caractéristiques sur les qualifications (formation, apprentissage) et durée du travail dans les années 2010 à 2014 concernant chaque année environ 300 000 personnes choisies au hasard au sein de la population résidante permanente ; **SYMIC (SEM)** : date d'entrée et de sortie en tant qu'immigré, statut de séjour et domicile des ressortissants étrangers de 2003 à 2015.

##### **Définitions**

*Suisses* : les personnes nées en Suisse constituent la population de référence pour l'analyse.

*Immigrés* : les personnes nées à l'étranger et ayant immigré en Suisse comme ressortissants étrangers constituent le groupe d'observation, même en cas d'une éventuelle naturalisation. Le lieu de naissance est déterminant pour distinguer les Etats de l'UE/AELE des Etats tiers.

*Revenu mensuel* : le revenu mensuel est obtenu en divisant le revenu annuel provenant d'une activité salariée par le nombre de mois au cours desquels un revenu a été réalisé.

### 3.2 Niveau et répartition du revenu par niveau de formation

Le Tableau 3.1 contient des informations tirées de la base de données susmentionnée relatives à la structure de la formation et au revenu mensuel moyen des Suisses actifs ainsi que des personnes qui ont immigré en Suisse depuis l'actuelle UE-28/AELE ou d'un Etat tiers après 2002. Il en ressort que la proportion d'immigrés de la zone UE titulaires d'une formation de degré tertiaire, de même que la part de personnes sans formation scolaire post-obligatoire sont nettement plus élevées que celles des Suisses. Les femmes actives provenant de la zone UE sont en moyenne légèrement mieux qualifiées que leurs homologues masculins. De même, les ressortissants des Etats tiers sont chaque fois plus fortement représentés aux deux extrémités de la structure des qualifications qu'en son milieu. Ils sont par contre sensiblement plus nombreux que les immigrés de l'UE, hommes et femmes confondus, à ne pas bénéficier d'une formation scolaire post-obligatoire<sup>24</sup>.

**Tableau 3.1. Structure de la formation et revenu moyen des Suisses et des immigrés**

Source : Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 à paraître)

	Suisses		UE		Etats tiers	
	Hommes	Femmes	Immigration après 2002	Immigration après 2002	Hommes	Femmes
<b>Parts (%)</b>						
Degré secondaire I ou niveau inférieur	5.6	9.9	24.3	21.7	35.2	36.1
Degré secondaire II	50.8	59.9	26.3	26.7	25.4	22.8
Degré tertiaire	43.6	30.2	49.4	51.7	39.5	41.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<b>moyen Revenu mensuel (CHF, année de base 2015)</b>						
Degré secondaire I ou niveau inférieur	5 229	2 988	5 163	3 023	4 184	2 339
Degré secondaire II	6 978	4 066	6 130	4 138	4 714	2 885
Degré tertiaire	10 440	6 111	13 278	7 432	12 515	6 627
Total	8 389	4 577	9 428	5 598	7 608	4 226
<b>Nombre de pers.</b>	267 493	247 916	36 312	26 210	12 467	11 423

Remarque :

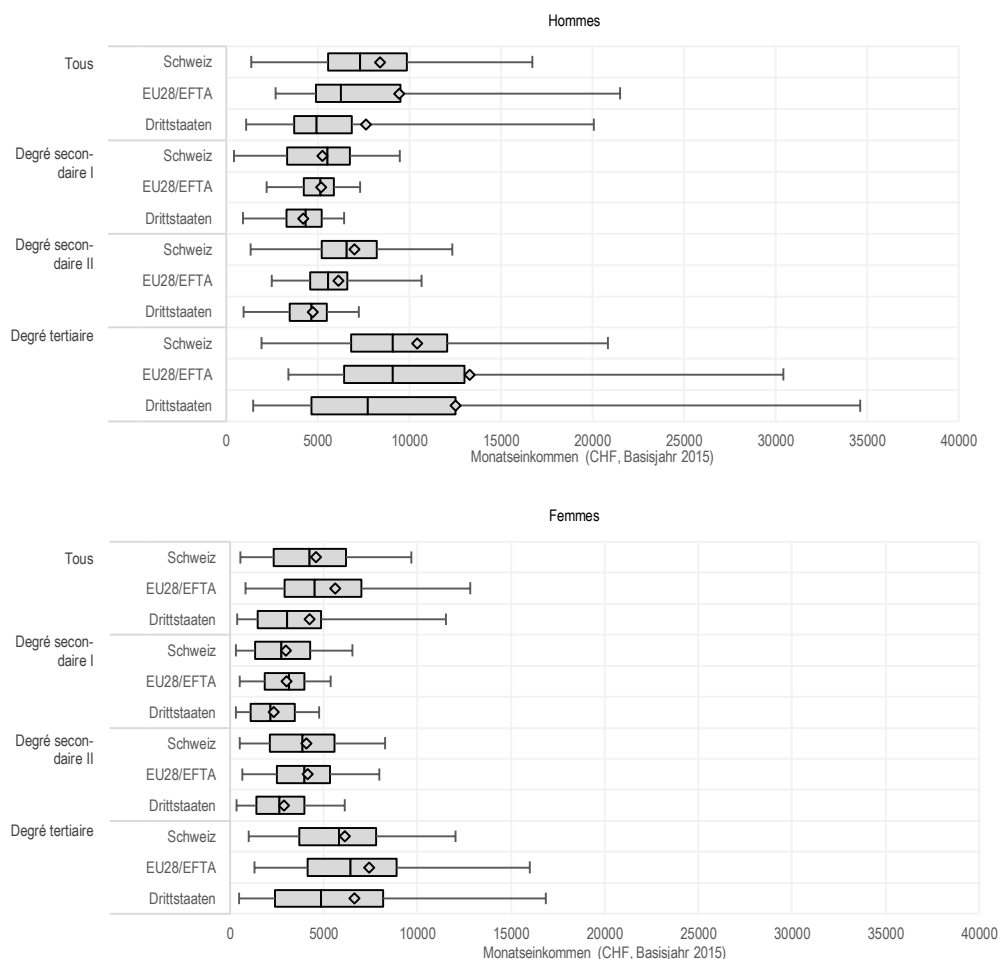
sont prises en compte les personnes âgées entre 25 et 65 ans qui ont perçu un revenu d'une activité salariée et qui figuraient dans l'un des relevés structurels entre 2010 et 2014. Au sein des immigrés, seules sont prises en compte les personnes nées à l'étranger ayant immigré en Suisse après 2002.

Le revenu mensuel moyen correspond au revenu annuel divisé par le nombre de mois au cours desquels une activité a été exercée. Les revenus sont corrigés de l'inflation (indice national des prix à la consommation, année de base 2015).

<sup>24</sup> Les écarts constatés dans la structure des qualifications par rapport aux résultats présentés au Chapitre 1 s'expliquent par le fait que les sources de données sous-jacentes divergent, de même que les groupes d'âge et les définitions des populations d'immigrés.

### Graphique 3.1. Répartition des revenus mensuels réels de Suisses et des immigrés

Source : Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 à paraître)



**Remarque :**

les cases grises indiquent la zone entre le 25<sup>e</sup> et le 75<sup>e</sup> percentile. Le trait noir au milieu correspond au revenu médian et le losange au revenu moyen. Les extrémités des lignes noires à gauche et à droite se terminent au 5<sup>e</sup>, respectivement au 95<sup>e</sup> percentile.

Sont prises en compte les personnes âgées entre 25 et 65 ans qui ont perçu un revenu d'une activité salariée et qui figuraient dans l'un des relevés structurels entre 2010 et 2014. Au sein des immigrés, seules sont prises en compte les personnes ayant immigré en Suisse après 2002 et qui sont nées à l'étranger.

Le revenu mensuel moyen correspond au revenu annuel divisé par le nombre de mois au cours desquels une activité a été exercée. Les revenus sont corrigés de l'inflation (indice national des prix à la consommation, année de base 2015).

Les différences constatées dans la structure de formation se reflètent dans les revenus moyens. Ainsi, les hommes issus de l'UE perçoivent en moyenne un revenu mensuel plus élevé que les Suisses et les immigrés des Etats tiers. Cet état de fait vaut également pour les femmes. Toutefois, il existe des différences notables entre les niveaux de formation. Les hommes de nationalité suisse titulaires d'un diplôme de degré secondaire II (p. ex. apprentissage) gagnent en moyenne un salaire nettement supérieur à celui des immigrés ayant le même niveau de formation. L'écart est de 12 % par rapport aux hommes de la zone UE et de 32 % par rapport aux immigrés des Etats tiers. En

revanche, si l'on observe les salariés du niveau tertiaire, on constate que les immigrés de l'UE, hommes et femmes confondus, mais également des Etats tiers gagnent en moyenne davantage que les Suisses.

S'agissant des femmes, il convient de relever que les immigrées, de la zone UE comme des Etats tiers, présentent un taux d'occupation supérieur à la moyenne. Elles effectuent ainsi davantage d'heures de travail hebdomadaire, indépendamment de leur niveau de formation (voir données à l'Annexe A). Les écarts salariaux constatés entre les Suissesses et les immigrées d'une part, les femmes et les hommes d'autre part reflètent essentiellement des différences au niveau du volume de travail et non au niveau du salaire horaire. Cet état de fait a également des répercussions sur l'évolution des revenus, comme nous le mettrons en évidence ci-dessous.

Comme l'illustre le Graphique 3.1, le revenu moyen cache un écart salarial très variable. Les cases grises représentent chaque fois 50 % des valeurs moyennes observées de la répartition des revenus pour chaque groupe de population et chaque niveau de formation, autrement dit, l'étendue entre le quantile 0,25 et le quantile 0,75 de la répartition des revenus de chaque groupe. La ligne noire au milieu de la case correspond à la médiane de la répartition et le losange à la valeur moyenne du Tableau 3.1. Les lignes noires à gauche et à droite se terminent chaque fois par un point de données, qui correspond au 5<sup>e</sup>, respectivement au 95<sup>e</sup> centile de la répartition.

C'est chez les personnes titulaires d'une formation de degré tertiaire que le plus grand écart a été observé, et il est d'autant plus marqué chez les immigrés que chez les Suisses. Ces répartitions sont en outre très asymétriques. En effet, certaines personnes perçoivent de très gros salaires. Cet état de fait ressort également dans les salaires moyens, qui se situent à des niveaux sensiblement supérieurs à la valeur médiane de la répartition salariale, voire au 75<sup>e</sup> centile de la répartition salariale pour les hommes immigrés. En revanche, les répartitions salariales des personnes dotées d'une formation de niveau secondaire I et II sont nettement plus rapprochées et correspondent davantage à la médiane et aux salaires moyens.

Pour résumer, on peut dire que les Suisses se situent assez fréquemment sur le milieu de l'échelle des salaires et des qualifications. En revanche, les immigrés sont surreprésentés dans le haut et dans le bas de l'échelle. De même, l'écart salarial des immigrés est plus élevé au sein même des groupes de formation.

### **3.3 Emigration selon la répartition des revenus**

Avant de nous pencher sur la dynamique de l'évolution salariale des immigrés, nous allons tout d'abord aborder la question de savoir comment les immigrés, selon leur durée de séjour, se distinguent en termes de revenus. Les observations que nous avons présentées au Chapitre 2 (Intégration



professionnelle et perception des prestations sociales) ont déjà mis en évidence le fait qu'une grande partie de l'immigration en Suisse n'est que temporaire et que les immigrés sont nombreux à ne résider qu'une brève période dans notre pays. Nous avons également mis en évidence qu'il existe de grosses différences d'une région à l'autre. Ainsi, les immigrés d'Europe du Sud restent en moyenne plus longtemps que ceux d'Europe du Nord et de l'Est. Or, comment la propension à émigrer varie-t-elle en fonction du niveau de revenu ?

Le Graphique 3.2 illustre la façon dont la répartition salariale des immigrés se distingue de celle des Suisses. Les vingtiles de la répartition salariale des Suisses ont été utilisés dans la construction du graphique. Un vingtile des revenus représente une section de la répartition des revenus qui concerne 5 % des observations. Dans un deuxième temps, les revenus des émigrés ont été classés dans la répartition des revenus des Suisses. En d'autres termes, on obtient la part des émigrés dont le revenu au moment de l'émigration correspond chaque fois au vingtile des revenus des Suisses. Si la part des émigrés se situe dans un vingtile supérieur à 5 %, ils sont surreprésentés. A contrario, ils sont sous-représentés s'ils se situent à un niveau inférieur à 5 %.

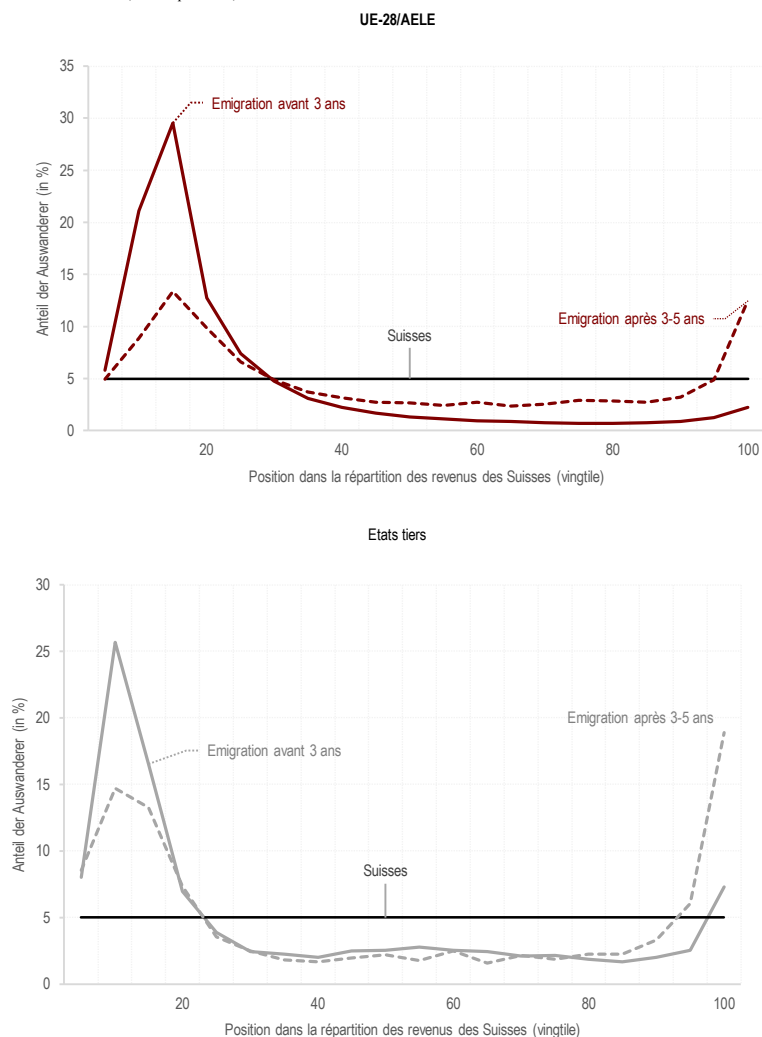
Il ressort que les personnes qui n'ont séjourné que durant une courte période en Suisse (émigration après moins de trois ans) sont fortement surreprésentées dans le bas de la fourchette salariale. En effet, elles percevaient, pour la plupart, des salaires très bas. Le modèle est très prononcé et se retrouve tantôt chez les immigrés de la zone UE, tantôt chez ceux des Etats tiers. Il s'agit souvent de résidents de courte durée et notamment de personnes qui n'ont pas rencontré le succès attendu sur le marché du travail.

La ligne pointillée met en évidence la répartition salariale des personnes qui ont émigré après trois, quatre ou cinq ans. A nouveau, il s'agit de personnes au revenu faible, mais également de celles jouissant de très hauts salaires, si bien que la courbe prend la forme d'un U. Il doit s'agir ici de personnes hautement qualifiées touchant de gros revenus, engagées pour une durée limitée par la succursale suisse d'une multinationale ou qui quittent à nouveau la Suisse pour un poste plus lucratif à l'étranger.

Ces observations nous permettent de tirer les conclusions suivantes : la main d'œuvre qui ne réside que pour une courte durée en Suisse perçoit des salaires soit très faibles, soit très élevés. Ainsi, l'émigration ne se répartit pas uniformément sur la fourchette des revenus, ce qu'il convient de prendre en considération en cas d'analyse sur la durée de l'évolution salariale des personnes qui restent en Suisse.

### Graphique 3.2. Positionnement des émigrés dans la répartition salariale des Suisses, par durée de séjour

Source : Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 à paraître)



**Remarque :**

sont pris en compte les hommes ayant immigré entre 2003 et 2008, âgés entre 25 et 55 ans au moment de l'immigration et percevant un revenu issu d'une activité salariée. Quant à la répartition du revenu de référence des Suisses, sont prises en considération les personnes âgées en 25 et 55 ans et percevant un revenu issu d'une activité salariée.

### 3.4 Différences de revenu au fil du séjour

#### 3.4.1 Différences de revenu selon le pays de naissance

Il s'agit ici de comparer l'évolution des revenus des immigrés de l'UE/AELE et des Etats tiers au cours des cinq premières années suivant leur arrivée en Suisse à celle des ressortissants suisses. Sont pris en compte les immigrés âgés entre 25 et 55 ans, ayant immigré en Suisse après 2002, qui ont séjourné au minimum cinq ans et qui ont perçu chaque année un revenu d'une activité sala-

riée.<sup>25</sup> Les mêmes restrictions s'appliquent au groupe de comparaison des Suisses. Aux fins des analyses, il est essentiel que le groupe d'observation (immigrés) et le groupe de contrôle (Suisses) demeurent constants afin de pouvoir comparer l'évolution individuelle des revenus. Afin de garantir la comparabilité du groupe observé et du groupe de contrôle, l'âge, la formation et le domicile d'une personne sont également pris en compte (voir Encadré 3.2).<sup>26</sup>

### Encadré 3.2

#### Commentaires relatifs à la méthode d'analyse

L'équation de régression suivante a été estimée pour connaître les écarts salariaux entre les immigrés et les Suisses, en tenant compte de l'âge, de la formation et du lieu de résidence des personnes :

$$\log w_{it} = \alpha + \sum_{y=0}^5 \beta_y D_{yit} + \sum_{j=1}^3 \gamma_j \text{Alter}_{it}^j + \sum_{e \in \{\text{SekII, Tert}\}} \delta_e D_{eit} + \sum_{g=2}^7 \theta_g D_{git} + \sum_{\tau=2004}^{2013} \iota_{\tau} D_{\tau it} + \epsilon_{it}$$

$w_{it}$  indique le revenu mensuel ;  $D_{yit}$  une variable indicatrice pour les années écoulées depuis l'immigration (la catégorie de référence porte sur les personnes nées en Suisse ;  $\text{Alter}_{it}$  l'âge (selon une fonction cubique) ;  $D_{eit}$  une variable indicatrice pour le niveau de formation (niveau secondaire II ou tertiaire ; catégorie non prise en compte : secondaire I) ;  $D_{git}$  une variable indicatrice pour la grande région ; et  $D_{\tau it}$  une variable indicatrice pour l'année civile.

Les graphiques mis en évidence présentent les coefficients  $\beta_0$  (écart de revenu entre les immigrés au moment de l'immigration et les Suisses) jusqu'à  $\beta_5$  (écart de revenu entre les immigrés cinq ans après l'immigration et les Suisses) ainsi que l'intervalle de confiance de 95 %.

Le Graphique 3.3 illustre les écarts de revenu en points-log entre les immigrés de l'UE/AELE et des Etats tiers par rapport aux Suisses. Au cours de l'année de leur immigration, les hommes issus des Etats de l'UE/AELE et des Etats tiers percevaient en moyenne des revenus inférieurs à ceux des Suisses. Ce recul salarial, qui survient au début du séjour, correspond à environ 4 % pour les immigrés de l'UE/AELE, et à près de 23 % pour ceux des Etats tiers. Au cours des années sui-

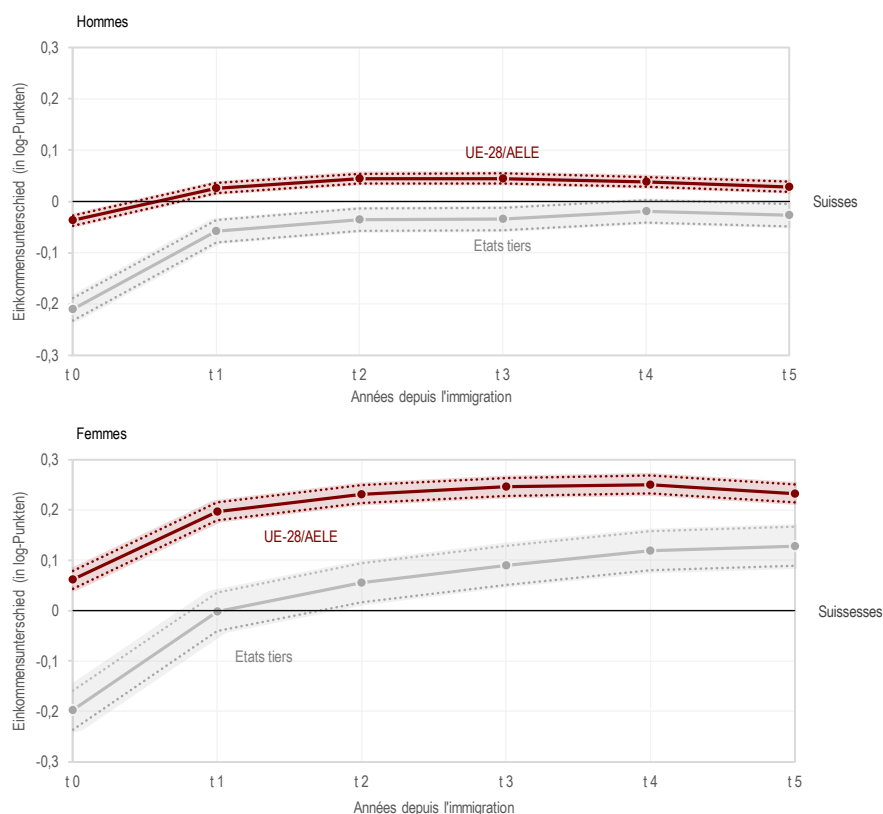
<sup>25</sup> Etant donné que l'évolution des salaires est analysée sur une période de cinq ans, la dernière cohorte d'immigrés observée remonte à 2008.

<sup>26</sup> Le fait de tenir compte de la formation réduit davantage le groupe de personnes observées : seules sont prises en compte les personnes inscrites dans l'un des relevés structurels entre 2010 et 2014.

vantes, les immigrés connaissent une croissance de leur revenu supérieure à celle des Suisses, notamment au cours de la première année. Cette progression s'atténue toutefois au fil des années suivantes. Après cinq ans, les revenus des immigrés de l'UE/AELE se situent à un niveau de 3 % supérieur à celui des Suisses présentant les mêmes caractéristiques, alors que les immigrés des Etats tiers sont parvenus à réduire leur différence salariale de - 3 %.

### Graphique 3.3. Ecart salarial entre les immigrés et les Suisses au cours du séjour

Source : Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 à paraître)



#### Remarque :

sont pris en compte les hommes et les femmes ayant immigré entre 2003 et 2008, âgés entre 25 et 55 ans et percevant un revenu issu d'une activité salariée. S'agissant de la répartition des revenus de référence des Suisses (chaque fois représentés par la ligne zéro), sont prises en considération les personnes âgées en 25 et 55 ans et percevant un revenu issu d'une activité salariée. Les deux groupes sont restés stables sur la durée.

Les points de données reflètent les coefficients issus de l'estimation des écarts salariaux entre les Suisses durant l'année suivant l'immigration ; les nuances concernent l'intervalle de confiance respectif de 95 %.

Le schéma est identique chez les femmes : leurs revenus ont connu une progression supérieure à la moyenne au cours des années suivant leur immigration, même si cette évolution s'est estompée au fil du temps. Dans ce cas également, les immigrées de l'UE/AELE étaient mieux rémunérées que leurs homologues issues des Etats tiers. Contrairement aux hommes, les femmes issues de l'UE/AELE et celles des Etats tiers percevaient cinq ans après leur arrivée en Suisse des revenus nettement supérieurs à ceux des Suissesses présentant les mêmes caractéristiques. Cet avantage

salarial s'élève à 26 % pour les immigrées de l'UE/AELE et à 13 % pour celles des Etats tiers. Cela s'explique par une durée de travail en moyenne plus élevée. En effet, alors que les hommes, immigrés et suisses, travaillent pour l'essentiel à plein temps, les immigrées travaillent en moyenne davantage que les Suissesses. Entre 2010 et 2013, les immigrées de l'UE travaillaient en moyenne 37,7 heures, celles des Etats tiers 36,7 heures, contre 29,5 heures pour les Suissesses (voir Annexe A). Malheureusement, la structure des données ne permet pas d'effectuer une analyse selon le salaire horaire, car les heures de travail de nombreuses personnes ne sont pas saisies et indisponibles en mesures longitudinales.

### 3.4.2 Différences de revenus selon le niveau de formation

La Section 3.2 a mis en évidence le fait qu'il existe une importante hétérogénéité au sein des immigrés, si bien que la seule analyse du revenu moyen ne permet pas de montrer une image complète. Ainsi, le Graphique 3.4 illustre les écarts de revenus entre les immigrés selon le niveau de formation (secondaire I, secondaire II ou tertiaire) par rapport aux Suisses présentant le même niveau de formation. Cette analyse se limite aux hommes, car les revenus mensuels permettent de tirer des conclusions directes sur les salaires horaires réalisés.

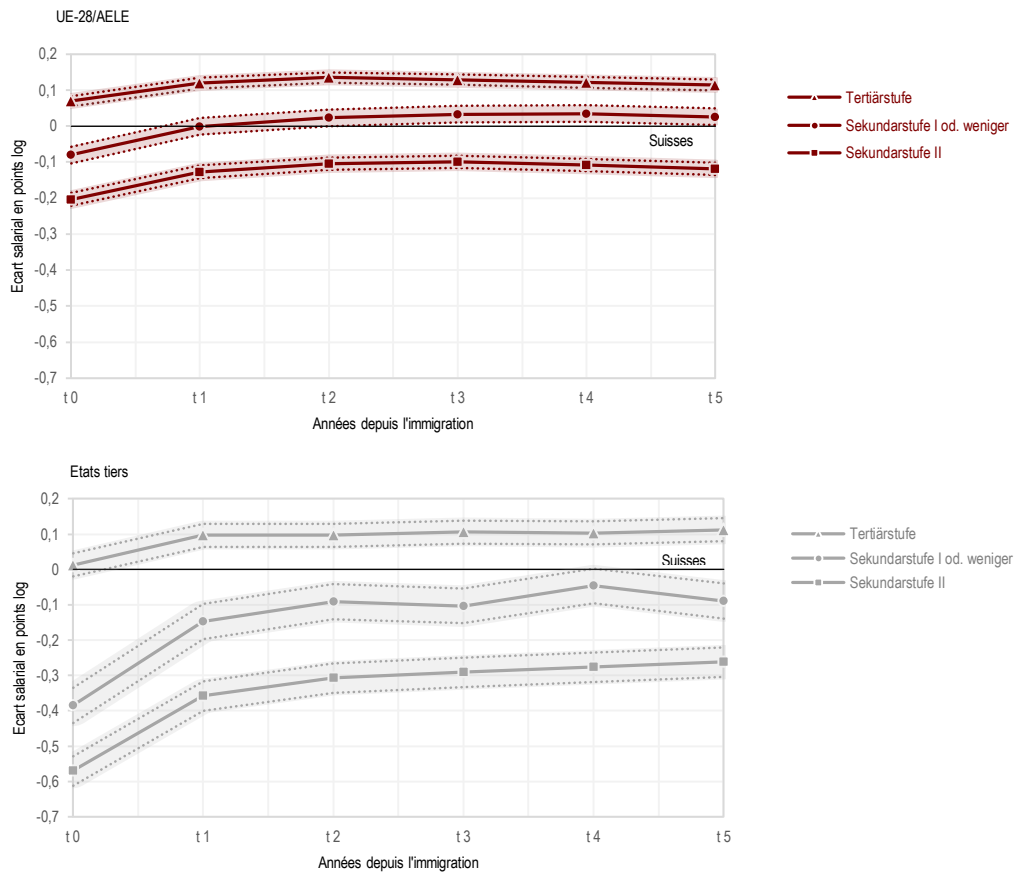
Il ressort que le processus d'intégration positif en données agrégées n'est pas tiré par un seul groupe de formation, car tous les groupes présentent le même schéma, à savoir un revenu dans un premier temps supérieur à la moyenne, mais dont la progression se réduit au fil du temps. S'agissant du niveau des écarts de revenu, de grosses différences ont été constatées. Les immigrés bénéficiant d'une formation tertiaire percevaient dès le début des revenus en moyenne supérieurs à ceux des Suisses, indépendamment de leur pays d'origine. Les personnes moins bien qualifiées (niveau secondaire I, voire niveau inférieur) gagnent certes nettement moins que les Suisses l'année de leur immigration, mais ont plus que (Etats de l'UE/AELE), voire presque compensé (Etats tiers) ce recul. Les personnes dotées de qualifications moyennes (secondaire II) ont également fait l'objet d'un processus d'immigration positif, sans toutefois parvenir à combler leur écart de revenu avec celui des Suisses.

Comment doit-on interpréter ces informations ? Au sein des personnes formées au niveau tertiaire, on trouve un groupe de personnes (managers, employés de banque, médecins, professeurs, etc.) qui perçoivent de très gros salaires (voir explications relatives à la répartition des salaires à la Section 3.2). Ces personnes immigreront en Suisse car elles touchent des rémunérations très élevées en raison de leur niveau de qualification supérieur à la moyenne. Dès lors, leurs très gros salaires tirent fortement vers le haut la moyenne des salaires des personnes formées au niveau tertiaire. Les immigrés moins qualifiés ont besoin de quelques années pour acquérir un capital humain correspondant au marché du travail suisse (par. ex. apprentissage d'une langue nationale), mais une fois

celui-ci acquis, ils obtiennent des résultats très proches de ceux des Suisses sur le marché du travail. Quant aux personnes présentant des qualifications moyennes, l'apprentissage (formation la plus courante du degré secondaire II au sein de la population suisse) ouvre de meilleures perspectives de travail que les formations étrangères de niveau secondaire II.

**Graphique 3.4. Ecart salarial entre les immigrés et les Suisses au cours de leur séjour**

Source : Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 à paraître)



Remarque :

sont pris en compte les hommes ayant immigré entre 2003 et 2008, âgés entre 25 et 55 ans et percevant un revenu issu d'une activité salariée. S'agissant des trois niveaux de revenus de référence des Suisses (chaque fois représentés par la ligne zéro), sont prises en considération les personnes âgées en 25 et 55 ans et percevant un revenu issu d'une activité salariée. Les deux groupes sont restés stables sur la durée.

Les points de données reflètent les coefficients issus de l'estimation des écarts salariaux par rapport aux Suisses présentant les mêmes qualifications ; les nuances concernent l'intervalle de confiance respectif de 95 %.

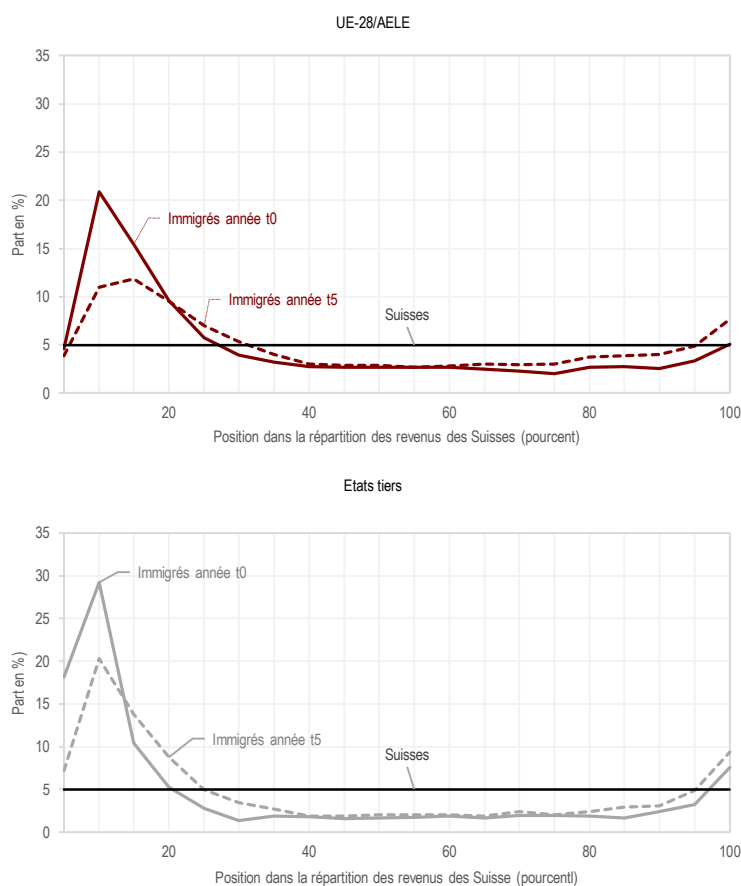
### 3.4.3 Ecart de revenus selon la répartition des salaires

Outre l'analyse par groupes de formation, l'analyse de la dynamique d'intégration selon la répartition des salaires permet également de tenir compte de l'hétérogénéité des immigrés. Dans un premier temps, il s'agit de calculer les vingtiles des revenus des Suisses en prenant en considération l'âge, la formation et la grande région. Un vingtile des revenus représente une section de la réparti-

tion des revenus, qui concerne 5 % des personnes. Dans un deuxième temps, il s'agit d'identifier la proportion d'immigrés qui correspond à chacun des vingt vingtiles des revenus des Suisses. Si la part des immigrés se situe dans un vingtile supérieur à 5 %, ils sont surreprésentés. A contrario, ils sont sous-représentés s'ils se situent à un niveau inférieur à 5 %.

**Graphique 3.5. Positionnement des immigrés dans la répartition résiduelle des salaires des Suisses, première et cinquième année après l'immigration (hommes)**

Source : Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 à paraître)



Remarque :

sont pris en compte les hommes ayant immigré entre 2003 et 2008, âgés entre 25 et 55 ans et percevant un revenu issu d'une activité salariée. Quant à la répartition du revenu de référence des Suisses, sont prises en considération les personnes âgées entre 25 et 55 ans et percevant un revenu issu d'une activité salariée. Les deux groupes sont restés stables sur la durée.

Le Graphique 3.5 met en exergue les répartitions des immigrés l'année de leur arrivée en Suisse et cinq ans après celle-ci. Comme c'est le cas dans les chapitres précédents, les groupes d'observation et de contrôle sont maintenus de manière constante. Le graphique renseigne sur la

façon dont la répartition des salaires des immigrés s'est décalée par rapport à celle des Suisses en raison de modifications salariales individuelles.<sup>27</sup> Les immigrés de l'UE/AELE, tout comme ceux des Etats tiers sont, au début, fortement représentés dans le bas de la fourchette salariale et faiblement dans le haut. Au cours des cinq premières années après leur entrée en Suisse, la part des immigrés dans les trois vingtiles les plus faibles se réduit, alors qu'elle augmente dans presque tous les autres vingtiles. Le vingtile dans le haut de la fourchette progresse de manière particulièrement forte. Cela signifie que le processus d'intégration positif n'est pas tiré par chaque groupe de personnes, mais c'est bien l'ensemble de la répartition salariale qui se rapproche de celle des Suisses au fil des ans.

### 3.5 Conclusion

Dans l'ensemble, les propos liés à la dynamique des revenus débouchent sur des conclusions positives. En effet, si les immigrés perçoivent des revenus légèrement inférieurs à ceux des Suisses peu après leur arrivée dans notre pays, ils parviennent à effacer cet écart en peu de temps pour ensuite totalement le combler. Ce constat semble très solide, une dynamique similaire s'appliquant aux personnes présentant des niveaux de formation différents, respectivement percevant des salaires différents. Il semblerait donc que l'intégration des immigrés de la zone UE se déroule de manière satisfaisante et rapide si l'on tient compte de l'évolution de leur salaire.

Ce résultat vient enrichir l'état des connaissances dont nous disposons actuellement en matière d'employabilité des immigrés. Cette étude est la première du genre à fournir des estimations sur l'évolution des revenus des immigrés en mesure longitudinale. Les connaissances portant sur l'évolution du processus d'intégration sont, elles aussi, pertinentes si on les met en rapport avec les éventuelles conséquences de l'immigration sur les résultats du marché du travail des personnes indigènes, qui suscitent à ce jour davantage d'attention dans la littérature. Alors qu'aucun écart de revenu important ou durable n'a été constaté entre les immigrés et les Suisses présentant les mêmes caractéristiques, l'argument selon lequel une discrimination salariale ou des salaires de réserve plus faibles des immigrés auraient un effet d'éviction sur le marché du travail est balayé.

Les immigrés percevant des salaires bas, de même que ceux aux revenus très élevés sont ceux présentant les taux d'émigration les plus importants. Toutefois, ces deux groupes ont tendance à être surreprésentés au sein de la population immigrée, ce qui confirme l'image d'une immigration

---

<sup>27</sup> Cette précision est pertinente en ce sens que l'émigration liée au revenu est très sélective : les personnes dont le revenu est très supérieur et très inférieur à la moyenne immigrée nettement plus souvent au cours des cinq premières années que les personnes au revenu moyen. Les résultats présentés au Graphique 3.5 ne sont pas concernés par cette émigration sélective car seules sont prises en considération les personnes qui séjournent au minimum cinq ans en Suisse.



bipolaire dans les professions aux exigences de qualifications relativement faibles et dans celles nécessitant un niveau de formation extrêmement élevé. Sur la base des données dont nous disposons, l'importance des revenus très élevés au sein des immigrés semble plus marquée qu'auparavant. C'est également ce groupe qui tire fortement à la hausse les résultats des revenus moyens par rapport à ceux des Suisses. Il illustre également l'importance d'un marché du travail ouvert permettant aux entreprises de nommer des cadres à des postes-clés.

## 4 Evolution du marché du travail à l'échelle régionale

### 4.1 Introduction

Ce chapitre porte sur l'importance variable de la libre circulation des personnes pour les différentes régions de Suisse et se penche sur l'évolution de l'emploi local, du chômage et des salaires, en tenant compte de ces différences.

### 4.2 Importance variable de la libre circulation pour les régions

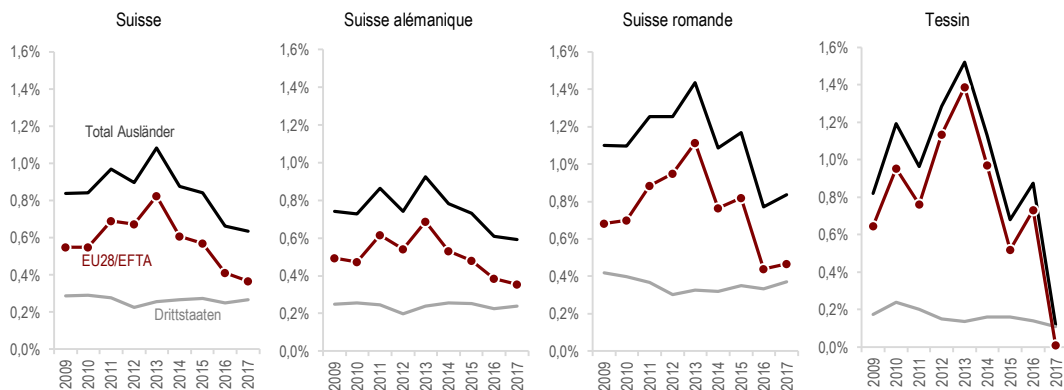
#### 4.2.1 Evolution de l'immigration nette par région linguistique et par nationalité

Entre 2009 et 2017, le taux d'immigration nette, soit la part de l'immigration nette par rapport à la population résidente, s'élevait en moyenne à 0,8 % pour l'ensemble de la Suisse, indépendamment des pays d'origine. La Suisse romande et le Tessin ont affiché des excédents migratoires particulièrement élevés, soit un rapport de 1,1 % en Suisse romande et de 1 % au Tessin, contre 0,7 % en Suisse alémanique. S'agissant de la seule immigration en provenance de l'UE/AELE, ces taux étaient de 0,8 % pour la Suisse romande et le Tessin, et de 0,5 % pour la Suisse alémanique (pour toute la Suisse : 0,6 %). Ainsi, la libre circulation des personnes a fortement marqué l'immigration vers le Tessin et la Suisse romande.

#### Graphique 4.1. Solde migratoire par région linguistique par rapport à la population

Population résidente permanente et non permanente, en %

Sources : SYMIC, population selon STATPOP



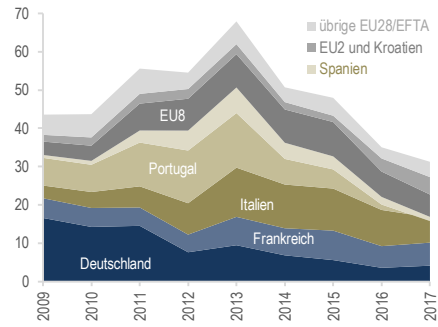
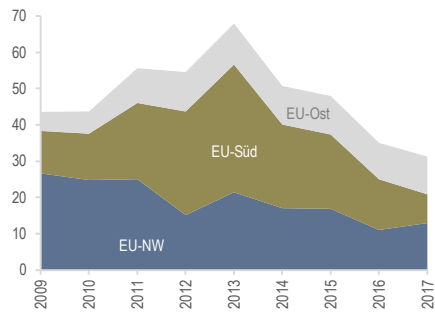
L'évolution de l'immigration nette au cours des années 2009 à 2017 est mise en relief au Graphique 4.1. Au niveau suisse, on observe une tendance à la hausse jusqu'en 2013, puis un net recul de l'immigration sous le régime de l'ALCP (voir à cet égard le Chapitre « Tendances actuelles » du présent rapport).

**Graphique 4.2. Composition du solde migratoire par région d'origine de l'UE dans les régions linguistiques**

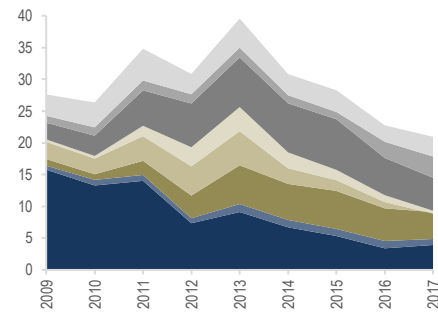
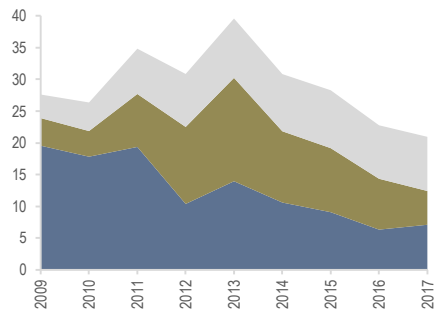
Population résidante permanente et non permanente, nombre absolu de personnes

Sources : SYMIC, population selon STATPOP

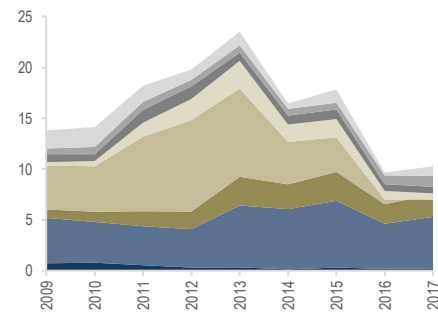
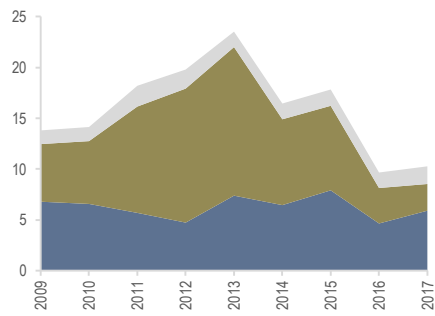
**Suisse**



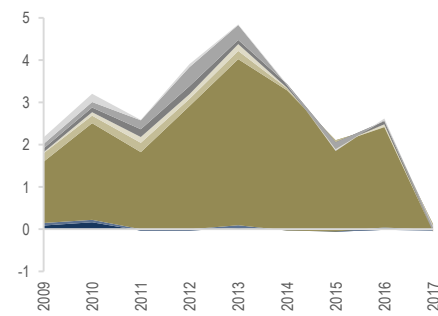
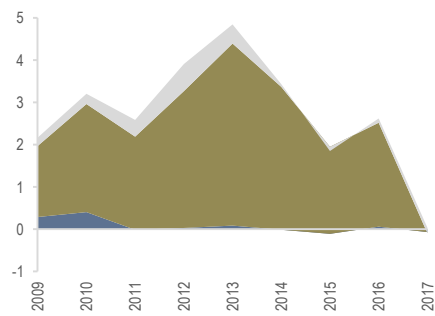
**Suisse alémanique**



**Suisse romande**



**Tessin**



Au Tessin et en Suisse romande, jusqu'en 2013 et durant les années suivantes, la hausse a été nettement plus marquée qu'en Suisse alémanique, avec un schéma certes identique, mais moins abrupte, si bien que son évolution était plus plate. Ces dernières années, l'immigration nette de l'UE dans le canton du Tessin a reculé tellement fortement qu'elle a tout juste été positive en 2017.

Ces dernières années, l'évolution variable de l'immigration nette enregistrée dans chaque région linguistique a été étroitement liée aux modifications constatées dans la composition de l'immigration de l'UE selon le pays d'origine. A l'échelle suisse, l'immigration d'Europe du Sud a fortement gagné en importance dans le contexte de la crise de l'euro, mais avec la récente reprise économique que connaissent ces pays, elle s'est à nouveau sensiblement tassée. En revanche, l'immigration d'Europe de l'Est a continué de prendre de plus en plus d'envergure dans le sillage de l'ouverture progressive du marché du travail à l'égard de ces pays (voir les observations de la Section « Tendances actuelles » du présent rapport). L'évolution de l'immigration d'Europe du Sud a été particulièrement marquée en Suisse romande et au Tessin. Comme le met en évidence le Graphique 4.2, dans ces deux régions linguistiques, les personnes d'Europe du Sud ont représenté une proportion sensiblement supérieure à celle de Suisse alémanique. Au Tessin, il s'est agi avant tout d'immigrés d'Italie, tandis que la Suisse romande enregistrait surtout des ressortissants du Portugal. L'immigration d'Europe de l'Est a été importante en Suisse alémanique notamment, jouant un rôle moindre en Suisse romande et au Tessin.

Le graphique montre en outre que l'immigration en provenance d'Allemagne et de France s'est concentrée presque exclusivement sur la zone linguistique correspondante, à savoir la Suisse alémanique pour les Allemands (bleu foncé) et la Suisse romande pour les Français (bleu clair).

#### **4.2.2 Part de l'emploi de la main d'œuvre étrangère sur les marchés du travail régionaux. Durée du séjour, frontaliers et personnes soumises à l'obligation de s'annoncer**

Afin de fournir une image encore plus représentative de l'importance de la libre circulation des personnes pour le marché du travail, le graphique ci-dessus, qui représente les flux migratoires, est complété par l'importance proportionnelle que les immigrés de l'ALCP ainsi que les frontaliers et les résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer exercent sur l'emploi local.

Il ressort du Graphique 4.3 que les personnes actives qui ont immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP représentaient en 2017 12 % de l'emploi au niveau national. La part des immigrés de l'ALCP au Tessin était plus élevée, soit 18 %, contre 17 % en Suisse romande et 10 % en Suisse alémanique. Au Tessin et en Suisse romande, par analogie à la forte immigration constatée dans ces deux régions au cours des dernières années, la progression de la part des immigrés à l'emploi a

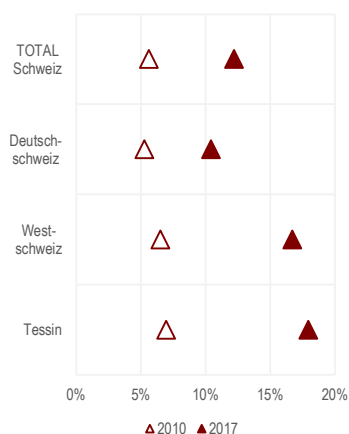
été particulièrement forte par rapport à 2010 (+ 11 % pour ces deux régions, contre + 5 % en Suisse alémanique durant la même période).

En complément à cela, l'introduction de la libre circulation des personnes a également dopé l'emploi frontalier. Fin 2017, le nombre de frontaliers s'élevait à 318 000 personnes, dont 54 % (173 200 personnes) résidaient en France, 23 % (72 600 personnes) en Italie, 19 % (61 800 personnes) en Allemagne ; 3 % (10 400 personnes) provenaient d'Autriche, le reste, soit 1 %, étant issu d'un autre pays de l'UE. Naturellement, l'emploi frontalier est important dans les régions limitrophes avant tout. Depuis 2014, les zones frontalières ont été supprimées et l'obligation du retour quotidien a été remplacé par un retour hebdomadaire, si bien que les frontaliers ne sont plus nécessairement employés à proximité immédiate d'une frontière.

**Graphique 4.3.**

**Part des personnes actives immigrées dans le cadre de l'ALCP par rapport au total des personnes actives, par région linguistique**

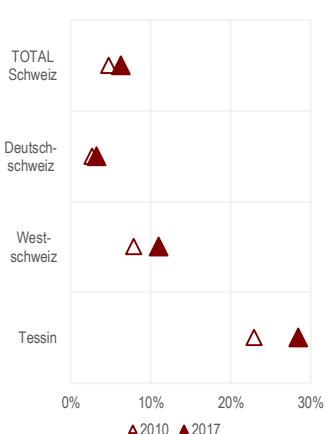
Population résidante permanente, 2010 et 2017  
Source : ESPA



**Graphique 4.4.**

**Proportion des frontaliers par rapport à la population active, par région linguistique**

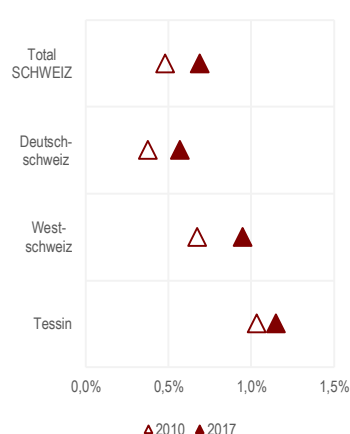
2010 et 2017, moyennes trimestrielles  
Sources : STAF, STATENT 2011 et 2015



**Graphique 4.5.**

**Proportion des personnes soumises à l'obligation de s'annoncer en travailleurs à l'année par rapport à l'emploi en équivalent plein temps, par région linguistique**

2010 et 2017  
Sources : SYMIC, STATENT 2011 et 2015



Remarques relatives au Graphique 4.3 :

font partie des immigrés de l'ALCP les personnes ayant immigré en Suisse après l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, respectivement du protocole déterminant pour chaque pays d'origine (UE-15 : immigration après 2002 ; UE-8 : immigration après 2006 ; UE-2 : immigration après 2009 ; Croatie : immigration après 2014). Les personnes de l'UE-28/AELE ayant immigré plus tôt ne sont pas prises en compte.

Remarques relatives au Graphique 4.4 :

les proportions des frontaliers selon les cantons sont présentées à l'Annexe A.

Si l'on compare le nombre de frontaliers par rapport à la part de l'emploi, celle-ci est de 6,2 % en 2017, contre 4,7 % en 2010 au niveau suisse (voir Graphique 4.4). Si l'on compare les régions linguistiques, le Tessin apparaît comme un cas particulier. En effet, avec une part à l'emploi de 28 %, les frontaliers forment une proportion très importante du marché du travail local. Au cours des dernières années, elle s'est fortement accrue (+ 5,5 % par rapport à 2010). De même, cette proportion est supérieure à la moyenne en Suisse romande (11 %), et c'est le canton de Genève qui

remporte la palme, avec un taux de frontaliers de 24 %, suivi du Jura (18 %), de Neuchâtel (11 %) et de Vaud (7 %). En Suisse alémanique, où le part de frontaliers représentait 3,2 % en 2017, soit un niveau inférieur à la moyenne, l'emploi frontalier est particulièrement important dans les cantons de Bâle-Ville (19 %) et de Bâle-Campagne (14 %). Dans les cantons de Suisse orientale également, l'emploi frontalier a pris de l'importance, même si les proportions sont ici sensiblement plus faibles (pour les valeurs de tous les cantons, voir l'Annexe A).

A titre complémentaire, le Graphique 4.5 compare l'évolution des résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer. Il s'agit ici d'une catégorie de personnes qui ne revêt qu'une importance secondaire en termes de proportion, mais qui, au niveau local et dans certaines branches, ne doit toutefois pas être négligée. Les personnes soumises à l'obligation de s'annoncer sont des résidents de courte durée qui séjournent en Suisse pour une durée maximale de trois mois ou 90 jours par année civile dans le but d'y exercer une activité professionnelle ; elles n'ont pas besoin d'autorisation, mais sont seulement soumises à l'obligation d'annonce préalable. Ce règlement, qui permet aux employeurs suisses d'engager de la main d'œuvre à court terme non soumise à autorisation, s'applique également aux prestataires de services transfrontaliers (détachés d'une entreprise ayant son siège dans l'UE/AELE et personnes indépendantes). Les résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer qui occupent un poste auprès d'un employeur suisse sont essentiellement actifs dans la location de services, l'agriculture ou l'hôtellerie-restauration. Les effectifs, qui varient fortement en raison des caractéristiques saisonnières, sont étroitement liés à l'évolution conjoncturelle. Les entreprises étrangères détachant du personnel et les prestataires indépendants exercent avant tout des mandats dans le secteur du second œuvre, tandis que de nombreux indépendants travaillent dans le milieu de l'érotisme.

En 2017, au total 144 600 postes à court terme et 160 800 prestataires de services transfrontaliers (119 800 détachés et 41 000 indépendants) ont été annoncés. Ces personnes ont effectué au total 9,03 millions de jours de travail, ce qui équivaut à un volume de travail d'environ 27 600 personnes sur une année complète, soit 0,7 % de tous les salariés en Suisse. A titre comparatif, ce pourcentage s'élevait à 0,5 % en 2010. Avec une part de l'emploi variant de 0,9 %, respectivement de 1,1 %, le rôle joué par les travailleurs soumis à l'obligation de s'annoncer est encore plus important en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse alémanique, avec une part de 0,6 %.

### **4.3 Evolution du marché du travail à l'échelle régionale**

#### **4.3.1 Participation au marché du travail et chômage**

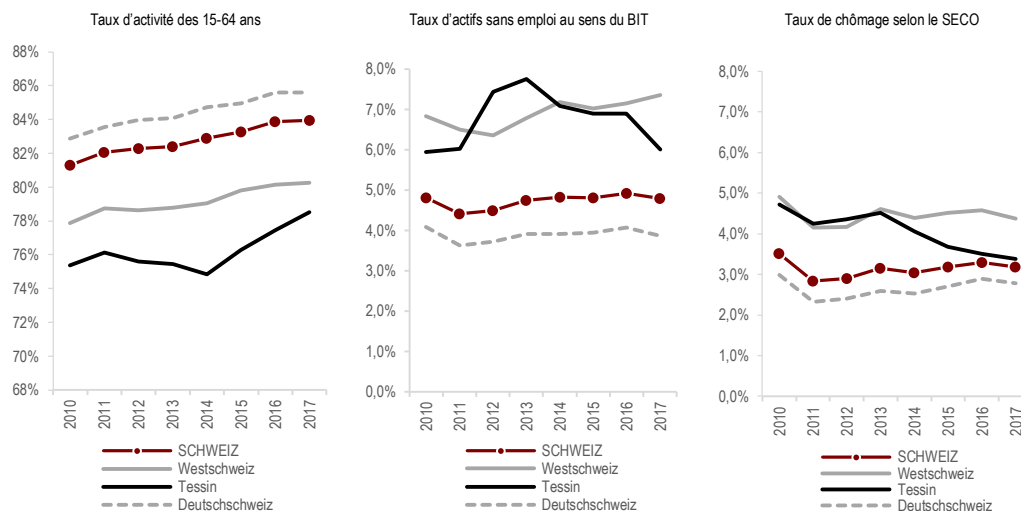
Compte tenu du fait que la Suisse romande et le Tessin ont fait l'objet ces dernières années d'une immigration supérieure à la moyenne ainsi que d'une hausse continue des effectifs frontaliers, la question se pose de savoir si et dans quelle mesure cela se reflète dans l'évolution du marché du

travail. Le Graphique 4.6 illustre l'évolution des indicateurs du marché du travail les plus importants pour les années 2010 à 2017, en comparaison régionale.

**Graphique 4.6. Participation au marché du travail, taux d'actifs sans emploi au sens du BIT et taux de chômage**  
au sens du SECO

par région linguistique, 2010-2017

Sources : ESPA, SECO



Participation au marché du travail : entre 2010 et 2017, le taux d'activité des 15-64 ans s'est orienté à la hausse dans les trois régions linguistiques de Suisse, mais a montré d'importantes disparités. C'est ainsi le cas du Tessin et de la Suisse romande, dont la participation au marché du travail est nettement inférieure à la moyenne en mesure transversale par rapport à la Suisse alémanique, qui elle jouit d'une participation supérieure à la moyenne. Alors que la Suisse alémanique et la Suisse romande évoluaient de manière globalement parallèle, le Tessin a vu sa participation au marché reculer entre 2011 et 2014. En fin de période toutefois, ce recul a pu être neutralisé et l'écart par rapport à la moyenne suisse s'est rétréci.

Ces écarts peuvent également s'expliquer par la différence de poids accordé à la formation professionnelle duale et à la formation scolaire dans les différentes régions linguistiques. Si l'on englobe toutes les personnes en formation scolaire, comme les apprentis, dans les personnes actives, l'écart du taux d'activité en Suisse romande par rapport à celui de Suisse alémanique passe de 5 % à près de 2,5 %, et celui du Tessin d'environ 7 % à 4 %.

Globalement, l'accroissement de la participation au marché du travail doit être considéré comme positif. Il démontre que, en dépit d'une forte pression migratoire au Tessin et en Suisse romande, le potentiel de main d'œuvre offert par ces deux régions semble satisfaisant et pourrait même apparemment être davantage utilisé.

Taux d'actifs sans emploi : en moyenne suisse, le taux d'actifs sans emploi au sens du BIT s'élevait en 2010 à 4,8 %, soit un niveau relativement élevé, en conséquence de la crise économique. Dans le sillage de la reprise, il a reculé l'année suivante à 4,4 %, avant de se redresser graduellement pour atteindre 4,9 % en 2016, suite à la crise de l'euro et au raffermissement de la monnaie helvétique. En 2017, ce taux atteignait un niveau légèrement plus faible, soit 4,8 % en moyenne annuelle, ce qui correspond au niveau de 2010.

En Suisse alémanique, le chômage a, dans une large mesure, évolué de façon parallèle à la moyenne.

Quant au Tessin, il a temporairement fortement augmenté à partir de 2011, avant que la situation ne se détende à nouveau dès 2013. En 2017, le taux d'actifs sans emploi était de 6 %, contre 5,9 % en 2010. L'écart par rapport à la moyenne suisse s'est donc légèrement creusé par rapport à 2010. En Suisse romande, le taux d'actifs sans emploi s'est doucement éloigné de la moyenne suisse : en 2010, il était de 6,8 %, soit deux points de pourcentage au-dessus de la valeur moyenne, contre 7,3 % en 2017, autrement dit 2,5 points de pourcentage au-dessus de la moyenne.

Taux de chômage : pour l'ensemble de la Suisse, l'évolution du taux de chômage au sens du SECO est identique à celle du taux d'actifs sans emploi, mais se situe à un niveau plus faible. En Suisse alémanique, on constate que le chômage évolue, dans l'ensemble, de manière parallèle. Pour le Tessin, la progression passagère du taux d'actifs sans emploi ne se reflète pas de manière aussi marquée que dans le taux de chômage, même si ce dernier a été nettement plus élevé au cours des années observées. Dès 2013, le taux de chômage a reculé fortement pour atteindre en 2016 et en 2017 un niveau légèrement supérieur à celui de la moyenne suisse. En Suisse romande, on ne constate pas de dégradation relative de la situation en comparant l'évolution du taux de chômage à celle du taux d'actifs sans emploi.

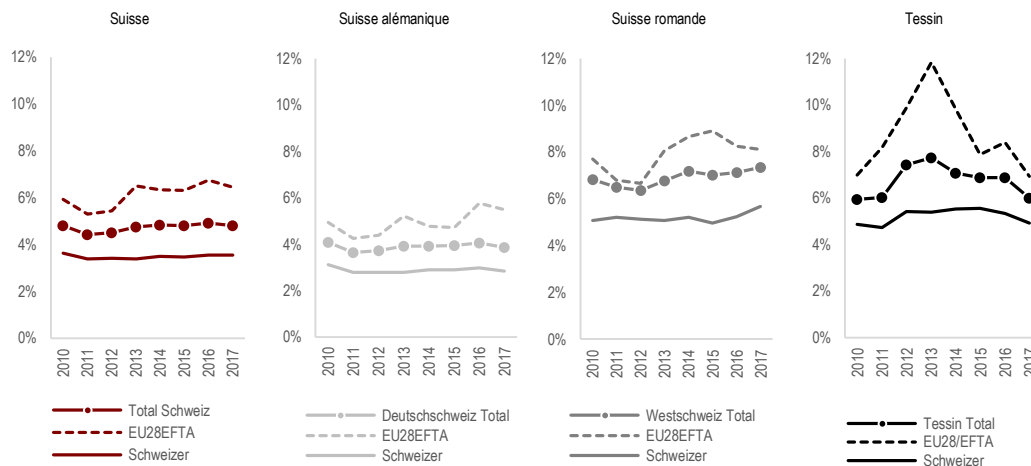
Le Graphique 4.7 distingue l'évolution régionale du taux d'actifs sans emploi des Suisses et des immigrés de l'UE/AELE. Dans toutes les régions linguistiques, les personnes en provenance de l'UE/AELE présentent un risque de chômage plus élevé. C'est avant tout au Tessin que cette évolution est la plus marquée. En 2012-2013, la hausse du chômage était pour l'essentiel le fait des immigrés de l'UE/AELE. Dès 2012, le taux d'actifs sans emploi des Suisses était relativement stable. Quant à la Suisse romande, le Graphique 4.7 indique que la récente progression du taux d'actifs sans emploi n'était pas à mettre sur le compte de la hausse des ressortissants de l'UE/AELE. On ne saurait expliquer avec certitude la raison pour laquelle le taux des actifs suisses sans emploi a légèrement augmenté, surtout que le taux de chômage n'a pas connu une telle évolution.



#### Graphique 4.7. Taux d'actifs sans emploi au sens du BIT, par région linguistique et par nationalité

Ressortissants de l'UE-28/AELE et Suisses, 2010-2017

Source : ESPA



Remarque : les taux de chômage des ressortissants des Etats tiers ne sont pas représentés. Ils sont toutefois inclus dans le total.

#### 4.3.2 Evolution salariale

En comparant les sept grandes régions de la Suisse, le Tessin affichait le niveau salarial le plus faible en 2016, avec un salaire médian brut mensuel de 5 262 francs, tandis que Zurich remportait la palme du niveau salarial le plus élevé, soit 6 671 francs. La croissance salariale entre 2002 et 2016 a ainsi varié entre une progression annuelle moyenne de 0,8 % dans la région zurichoise et un taux plus solide de 1,3 % dans l'Espace Mittelland et en Suisse centrale. Le niveau de salaire moyen ainsi que l'évolution salariale sont influencés par des facteurs structurels, qui se distinguent dans leur intensité respective entre les régions (par ex. différences relatives à la structure régionale des branches ou au niveau des qualifications de la population active locale, ainsi qu'à leur évolution).

**Tableau 4.1. Evolution salariale par grande région**

Salaire médian brut (en CHF) en 2016 et croissance annuelle des salaires (en %), 2002-2016

Source : Enquête sur la structure des salaires de l'OFS

	Salaire médian brut mensuel	Taux de croissance annuels
	2016	2002-2016
Zurich	6 671	0,8%
Tessin	5 262	1,0%
Région lémanique	6 184	0,9 %
Nord-Ouest de la Suisse	6 498	1,1%
Suisse orientale	5 886	1,0%
Suisse centrale	6 265	1,3%
Espace Mittelland	6 153	1,3%

#### 4.4 Conclusion

En Suisse, la libre circulation des personnes a eu une incidence différente selon les régions. En comparaison transversale, on a constaté ces dernières années que l'immigration nette a été, en moyenne, plus élevée en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse alémanique. De même, la croissance de l'emploi frontalier a été plus marquée.

Compte tenu de ce niveau brut d'analyse, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses prudentes quant à savoir si et comment ces différences se sont répercutées dans l'évolution du marché du travail au niveau régional. Ainsi, les différences structurelles qui existent entre les régions linguistiques, de même que l'influence de la conjoncture et d'autres facteurs institutionnels peuvent expliquer les différences dans le niveau et le développement des principaux indicateurs du marché du travail. Il convient avant tout de considérer comme un élément positif le fait que la participation au marché du travail a progressé dans les trois régions linguistiques, en dépit de la forte pression migratoire, notamment au Tessin et en Suisse romande. Ces deux régions sont en effet parvenues à utiliser le potentiel de main d'œuvre dont elles disposent de manière (toujours plus) satisfaisante.

Dans ces deux régions, le taux d'actifs sans emploi et le taux de chômage sont plus élevés qu'en Suisse alémanique. Au Tessin, le taux d'actifs sans emploi, qui a fortement progressé entre 2012 et 2013, était dû dans une large mesure aux immigrés de l'UE/AELE. Cette période, marquée par un taux accru d'actifs sans emploi, a connu au même moment une forte immigration en provenance d'Italie. Depuis lors, la situation sur le marché du travail dans cette région s'est à nouveau nettement détendue, tandis qu'on observait récemment en Suisse alémanique une tendance à la hausse du taux d'actifs sans emploi. Pour l'heure, cette évolution est encore difficile à jauger, car elle ne se reflète pas dans les statistiques du chômage du SECO. Contrairement au canton du Tessin en 2012 et 2013, l'immigration nette vers la Suisse romande a reculé l'an passé plus fortement qu'en Suisse alémanique.

## **ANNEXES**

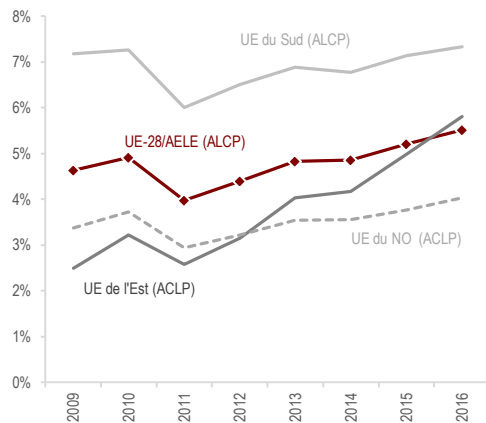
## Annexe A. Informations complémentaires

### Vers : « Questions spécifiques - Intégration professionnelle et perception des prestations sociales »

#### Taux de bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage au sein des immigrés de l'ALCP, 2009-2016

Population résidente permanente et non permanente, en %

Sources : PLASTA/SIPAC, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



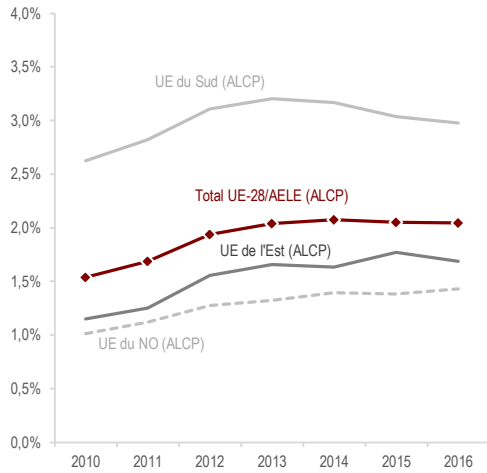
#### Remarque :

en 2009, le taux de bénéficiaires d'indemnités journalières au sein des immigrés de l'ALCP en provenance d'Europe de l'Est était très faible (2,5 %), soit un niveau identique à celui des Suisses. Cette très faible valeur s'explique par le fait que, en 2009, ce groupe de personnes était composé exclusivement de nouveaux immigrés qui ne séjournaient en Suisse que depuis très peu de temps. La libre circulation des personnes n'est applicable pour les Etats de l'UE-8 que depuis 2006, et depuis 2009 pour les Etats de l'UE-2. La hausse sensible de ce taux jusqu'en 2016 indique clairement que le risque de percevoir des indemnités de chômage augmente avec la durée de séjour. En effet, le risque de se retrouver au chômage juste après l'arrivée en Suisse est très faible pour ces immigrés, sachant que la majorité d'entre eux arrivent en Suisse avec un contrat de travail en poche. Ce n'est qu'après un certain nombre d'années de séjour que le taux de bénéficiaires d'indemnités journalières atteint un niveau qui reflète le risque effectif, indépendamment de la dotation en ressources humaines et de la conjoncture. La Section 2.4.4 établit un lien entre ce risque et la durée de séjour.

## Part des personnes recourant à l'aide sociale au sein des immigrés de l'ALCP, par groupe de nationalités

Population résidente permanente et non permanente, en %, 2010-2016

Sources : Statistique de l'aide sociale, données couplées aux informations portant sur l'année d'immigration du SYMIC



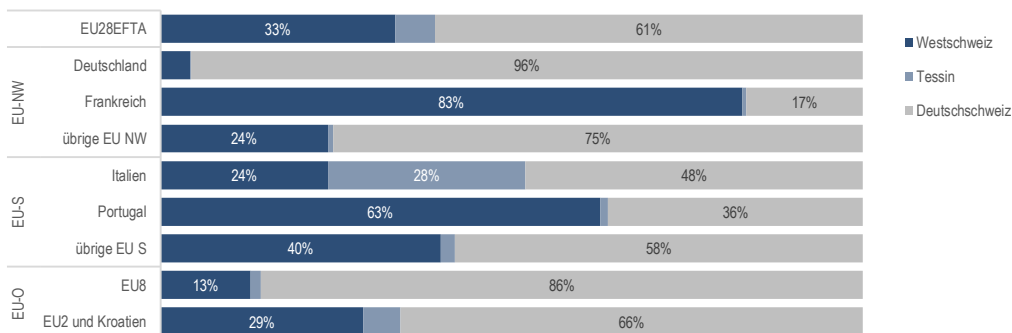
### Remarque :

le risque de recourir à l'aide sociale pour les Européens du Sud est supérieur à la moyenne en comparaison transversale. Il n'a toutefois pas progressé de manière disproportionnée entre 2010 et 2016. Quant à la part des bénéficiaires de l'aide sociale, elle a crû de manière globalement parallèle à la moyenne, s'élevant à 3 % en 2016, contre 2,6 % en 2010 (+ 0,4 %). Pour les Européens du Nord-Ouest, l'évolution a été semblable, quoique à un niveau nettement plus faible (la part est passée de 1 % à 1,4 %). Quant aux Européens de l'Est, on a constaté une hausse quelque peu plus marquée (+ 0,5 %), mais la proportion est restée toutefois à un niveau nettement inférieur à la moyenne, soit 1,4 % en 2016. A cet égard, la durée de séjour généralement très courte de ce groupe de personnes joue un rôle : la libre circulation des personnes n'est applicable pour les Etats de l'UE-8 que depuis 2006, et depuis 2009 pour les Etats de l'UE-2. On peut s'attendre à ce que le risque de recourir à l'aide sociale soit faible au cours des premières années après l'arrivée des migrants en Suisse. En effet, ce groupe de personnes cherche avant tout à exercer une activité professionnelle et, en cas de perte d'emploi, c'est d'abord l'assurance-chômage qui entre en ligne de compte. Toutefois, le risque de recourir à l'aide sociale augmente avec la durée de séjour. La Section 2.5.3 établit un lien entre ce risque et la durée de séjour.

## Immigration nette par nationalité et par région linguistique

Immigration nette, moyenne des années 2009 à 2017, population résidente permanente et non permanente, parts relatives par région linguistique, en %

Source : SYMIC



## Vers : « Questions spécifiques - Evolution salariale des immigrés »

**Heures de travail hebdomadaires des Suisses ainsi que des ressortissants de l'UE-28/AELE et des Etats tiers ayant immigré après 2002, par niveau de formation et sexe**

Source : Favre, Föllmi & Zweimüller (2018 à paraître)

	Suisses		UE Immigration après 2002		Etats tiers Immigration après 2002	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Heures de travail hebdomadaires</b>						
Degré secondaire I ou niveau inférieur	40.8	28.4	41.6	34.1	40.7	32.2
Degré secondaire II	41.7	28.3	41.8	36.9	41.0	34.9
Degré tertiaire	43.0	31.9	43.3	39.1	42.1	38.9
Total	42.3	29.5	42.6	37.7	41.6	36.7
Nombre de personnes-années	1 708 725	1 609 291	90 318	50 106	18 228	10 332

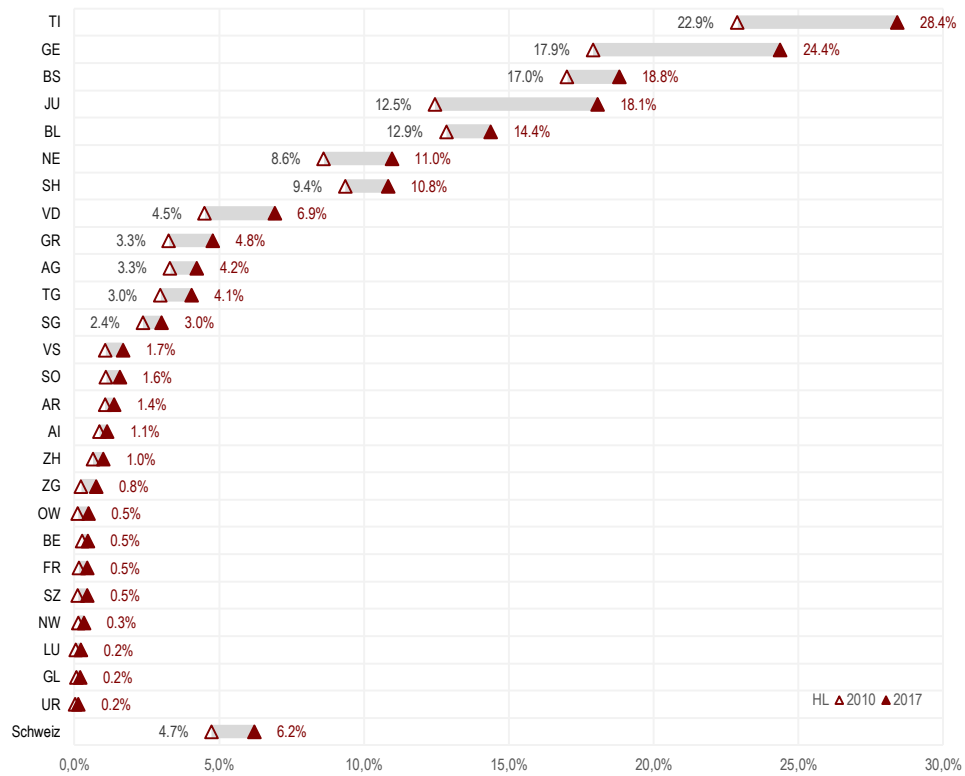
Remarque :

les données se rapportent aux heures de travail hebdomadaires au cours des années 2010-2014 des personnes de l'échantillon d'analyse afin d'évaluer l'évolution de leur salaire. Ont été observées les personnes qui (a) ont immigré entre 2003 et 2008 ; (b) ont vécu au moins cinq années consécutives en Suisse ; (c) ont perçu au cours de chacune de ces années un revenu d'une activité salariée ; (d) avaient entre 25 et 65 ans au moment de l'observation ; (e) figuraient dans l'un des relevés structurels entre 2010 et 2014. Les critères (b) à (e) s'appliquent pour le groupe de comparaison des Suisses. A noter que les heures de travail ne sont connues que pour une partie des personnes.

**Vers : « Questions spécifiques - Evolution du marché du travail à l'échelle régionale »**

**Part des frontaliers par canton, 2010 et 2017**

Sources : Statistique des frontaliers (chaque fois moyennes annuelles), STATENT 2011 et 2015



## Annexe B. Accord sur la libre circulation des personnes

### Objectifs et contenu de l'Accord

Dans les années 1990, la politique de la Suisse à l'égard des étrangers a été revue de fond en comble. En effet, le recrutement de main d'œuvre issue des Etats tiers était limité aux travailleurs hautement qualifiés et spécialisés, le statut de saisonnier a été supprimé et, en 1999, la Suisse signait l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et l'AELE. L'ALCP, approuvé par le peuple en 2000, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002. Son objectif consiste, d'une part, à introduire progressivement la libre circulation des personnes actives (salariés et travailleurs indépendants) et les personnes non-actives (étudiants, retraités et autres) et, d'autre part, à libéraliser les prestations transfrontalières de services de courte durée<sup>28</sup>.

La libre circulation des personnes comprend le droit d'entrer en Suisse ou dans un Etat membre de l'UE/AELE, d'y séjourner, d'avoir accès à un emploi, de s'y établir comme indépendant et, le cas échéant, d'y demeurer après l'exercice d'une activité lucrative. Les personnes non-actives, comme les retraités ou les étudiants, bénéficient également d'un droit d'entrée et de séjour, pour autant qu'elles remplissent certaines conditions (notamment ressources financières suffisantes et couverture d'assurance-maladie). Toute discrimination en lien avec la nationalité est proscrite dans l'application des dispositions relatives à la libre circulation des personnes. Les bénéficiaires de l'Accord ont droit aux mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que celles accordées à la population indigène (*National Treatment*) et sont autorisés à se faire accompagner des membres de leur famille (regroupement familial). Dans le cadre de la libre circulation des personnes, les systèmes d'assurance sociale sont coordonnés entre les pays, lesquels accordent également l'équivalence réciproque des diplômes professionnels.

---

<sup>28</sup> Les prestataires de services bénéficient d'un droit libéralisé d'une durée maximale de 90 jours ouvrables par année civile. Si la prestation est fournie dans le cadre d'un accord bilatéral spécifique relatif à la prestation de services (p. ex. Accord sur les transports terrestres et aériens, Loi fédérale sur les marchés publics), le droit de séjour est garanti le temps que durera la prestation.



## **Introduction de la libre circulation des personnes, étape par étape**

Au moment de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, l'ALCP réglementait la libre circulation des personnes entre la Suisse et les quinze « anciens » Etats membres de l'UE (UE-15) ainsi que les membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Dans le sillage de l'extension de l'UE à l'Est (UE-8 ainsi que Malte et Chypre), l'Accord a été élargi une première fois, puis une seconde fois avec l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie (UE-2). Les protocoles I<sup>29</sup> et II<sup>30</sup> de l'ALCP déterminants à cet égard sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, respectivement le 1<sup>er</sup> juin 2009. Le Protocole III, qui régit l'extension de l'accord à la Croatie, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.<sup>31</sup>

En matière de libéralisation de la libre circulation des personnes entre les Etats signataires, l'accord prévoit une démarche en trois étapes, l'accès au marché du travail restant réglementé pendant les phases transitoires. Le graphique suivant propose un survol des réglementations et des délais pour chaque catégorie de pays de l'UE.

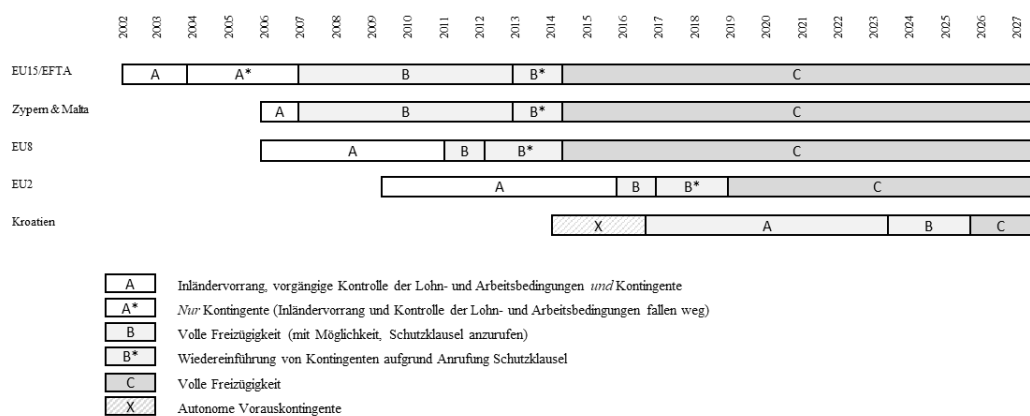
---

<sup>29</sup> Protocole relatif à l'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en vue de l'intégration de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovaquie et de la République de Slovaquie en tant que parties contractantes par suite de leur adhésion à l'Union européenne (RS 0.142.112.681)

<sup>30</sup> Protocole relatif à l'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en vue de l'intégration de la République de Bulgarie et de la République de Roumanie en tant que parties contractantes par suite de leur adhésion à l'Union européenne (RS 0.142.112.681.1).

<sup>31</sup> En raison de l'acceptation de l'Initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014, la signature du Protocole III a été repoussée. Entretemps (du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016), la Suisse a accordé aux ressortissants croates des contingents séparés, qui s'élevaient à 50 autorisations de séjour (B) et 450 autorisations de séjour de courte durée (L) par an. Après la votation finale concernant la mise en œuvre du nouvel article sur l'immigration (art. 121a Cst), le Conseil fédéral a pu finalement ratifier le Protocole III.

## Vue d'ensemble des délais transitoires relatifs à la libre circulation des personnes



Source : propre représentation

Dans une première étape (A), la priorité est donnée aux travailleurs indigènes ; les conditions de rémunération et de travail sont contrôlées au préalable comme élément indispensable à l'admission sur le marché du travail suisse. Le nombre d'autorisations de séjour de courte et de longue durée est limité par des contingents. Lors de la deuxième étape (B), ces restrictions ont été levées ; seule s'applique encore une clause de sauvegarde qui prévoit la possibilité de réintroduire des contingents si l'immigration de main d'œuvre est supérieure de plus de 10 % à la moyenne des trois années précédentes. En cas d'application de cette clause de sauvegarde, le nombre d'autorisations de séjour est fixé unilatéralement et pour une durée maximale de deux ans en fonction de la moyenne des trois années précédentes, plus 5 %. Ce n'est qu'avec la troisième étape (C) que la libre circulation totale des personnes s'applique sans aucune restriction. A l'heure actuelle, cette troisième étape concerne l'ensemble des Etats membres de l'UE, à l'exception de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie. Pour les Etats de l'UE-2, la phase transitoire est arrivée à échéance fin mai 2016, tandis que le Conseil fédéral décidait un an plus tard d'activer la clause de sauvegarde. En avril 2018, le Conseil fédéral a prolongé d'une année supplémentaire la clause de sauvegarde. Ainsi, les autorisations de séjour B délivrées aux ressortissants de l'UE-2 font à nouveau l'objet d'un contingentement jusqu'au 31 mai 2019, soit au maximum 996 unités. Par contre, les conditions permettant de réactiver la clause de sauvegarde pour les autorisations de séjour de courte durée (L) n'ont pas été remplies. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, les ressortissants de l'UE-2 bénéficieront enfin de la libre circulation des personnes, et plus aucune restriction ne sera désormais applicable.

L'introduction de la libre circulation des personnes a entraîné quelques libéralisations réglementaires importantes pour les frontaliers également. Il est vrai qu'avant 2002 déjà, le nombre d'autorisations délivrées aux travailleurs frontaliers n'était pas limité. Au cours de l'année 2002,

l'obligation du retour quotidien a été en plus levée pour les frontaliers et remplacée par un retour hebdomadaire. En 2004, le contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail est devenu caduc également pour les frontaliers issus des Etats de l'UE-15/AELE, au même titre que pour les immigrés de ces pays. Enfin, les soi-disant zones frontalières ont été supprimées le 1<sup>er</sup> juin 2007. Dans le cadre des accords frontaliers conclus avec les Etats voisins, ces zones frontalières consistaient en des communes proches d'une frontière, dans lesquelles les frontaliers devaient résider et qui permettaient alors d'y engager ces derniers. En les supprimant, il est devenu possible de recruter des frontaliers de l'UE-15/AELE dans toute la Suisse et dans toutes les régions des pays limitrophes. Durant les délais transitoires des Etats de l'UE-8 et de l'UE-2 (Protocoles I et II), les zones frontalières étaient valables, et demeurent actuellement applicables dans le cadre de l'admission des frontaliers croates (Protocole III).

## **Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes**

En contrepartie à la suppression des contrôles préalables des conditions de rémunération et de travail dans le sillage de l'introduction progressive de la libre circulation des personnes, des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes ont été introduites le 1<sup>er</sup> juin 2004. Elles visent à protéger les travailleurs en Suisse contre les sous-enchères salariales et à garantir ainsi des conditions de concurrence identiques pour les entreprises indigènes et étrangères.

Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes englobent trois éléments fondamentaux :

- *Contrôle du respect des conditions de travail et de rémunération* : la Loi sur les travailleurs détachés (Ldét) oblige les employeurs étrangers qui détachent des travailleurs en Suisse dans le cadre d'une prestation de services transfrontalière à respecter les conditions minimales de travail et de salaire prévues par les prescriptions suisses correspondantes.
- *Extension facilitée du champ d'application des conventions collectives* : en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée, les dispositions d'une convention collective de travail (CCT) sur les salaires minimaux, les durées du travail et l'exécution paritaire peuvent faire l'objet d'une extension facilitée au sens de l'art. 1a de la Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail.
- *Contrats-types de travail imposant des salaires minimaux obligatoires* : dans les branches dépourvues de CCT, des contrats-types de travail (CTT) au sens de l'art. 360a du Code des obligations fixant des salaires minimums obligatoires peuvent être édictés en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est l'organe de surveillance fédéral pour l'exécution des mesures d'accompagnement. La mise en œuvre sur place a été confiée à différents acteurs. Dans les branches possédant une convention collective de travail (CCT) étendue déclarée de force obligatoire, les commissions paritaires (composées de représentants d'employeurs et de syndicats) contrôlent son respect, tandis que dans les branches dépourvues de CCT étendue, ce sont les commissions tripartites (composées d'autorités, d'employeurs et de syndicats) qui surveillent le marché du travail.

Depuis leur introduction, les mesures d'accompagnement ont été révisées à plusieurs reprises. Ainsi par exemple, en 2012, de nouvelles mesures ont été prises afin de lutter contre les faux indépendants, de sanctionner les infractions aux contrats-types de travail et de faciliter l'extension des conventions collectives de travail pour les contributions aux frais d'exécution et les sanctions. En outre, la responsabilité solidaire renforcée a été introduite dans les secteurs de la construction, du

génie civil et du second œuvre. En 2016, le Parlement a aggravé la sanction prévue par la loi sur les travailleurs détachés, la faisant passer de 5 000 à 30 000 francs, et a défini les conditions de la prorogation des contrats-types de travail.

La formation des organes de contrôle et l'étoffement de la participation financière aux contrôles dans certains cantons avaient d'ores et déjà permis au SECO d'améliorer l'activité d'exécution au cours des dernières années. En novembre 2016, le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures visant à optimiser l'exécution, notamment l'augmentation du nombre de contrôles annuels qui s'élève à 27 000 actuellement, et qui passeront à 35 000.

## **Annexe C. Mandat de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes**

L'Observatoire sur la libre circulation des personnes a pour mission d'évaluer l'impact de la libre circulation des personnes sur la démographie et le marché du travail, à l'échelon national et si possible à celui des grandes régions. A ce titre, l'Observatoire :

- sert de plateforme de l'Administration fédérale pour l'échange d'informations ;
- fait périodiquement la synthèse des travaux scientifiques et des analyses des différents offices concernés en vue d'identifier les problèmes que pourrait poser la libre circulation des personnes ;
- lance et suit au besoin des études scientifiques à moyen ou à long terme ;
- identifie, le cas échéant, les conséquences globales politiques, économiques et sociales de la libre circulation des personnes et formule des propositions pour y faire face ;
- rédige un rapport périodique à l'intention du Conseil fédéral sur les aspects essentiels de la libre circulation des personnes.

Le présent rapport annuel vise à fournir des informations relatives à l'évolution des flux migratoires entre la Suisse et les autres pays ainsi que sur les conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse. Depuis 2010, les incidences sur les assurances sociales sont également analysées.

## Annexe D. Explications relatives à la base de données

### Immigration en vue de l'asile dans les statistiques du SEM et de l'OFS

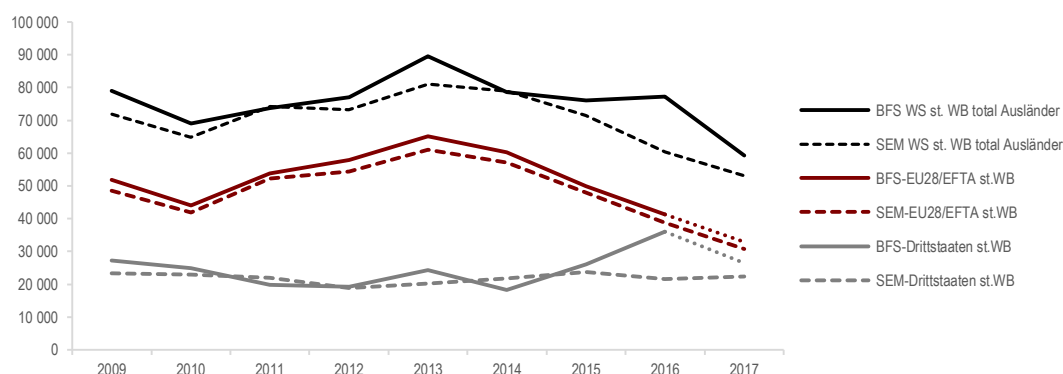
Ces dernières années, l'évolution de l'immigration en provenance des Etats tiers selon le SYMIC est sensiblement différente de celle de la statistique sur la migration de l'OFS, en raison de la forte hausse des demandes d'asile en 2015 et de la procédure de saisie différente de l'immigration en vue de l'asile dans les deux statistiques. En revanche, la statistique des étrangers du SEM ne tient compte des personnes immigrées en vue de l'asile que lorsqu'elles ont obtenu une autorisation de séjour. C'est au moment où elles sortent de la procédure d'asile qu'elles sont prises en compte dans le solde migratoire. Tant qu'elles se trouvent dans la procédure d'asile et qu'elles attendent une décision, elles ne sont pas comptabilisées dans la statistique des étrangers. Ainsi, les valeurs relatives à l'immigration des Etats tiers (et, partant, le solde migratoire dans sa totalité) de la statistique du SYMIC sont trop faibles.

Dans la statistique de la population de l'OFS, l'immigration en vue de l'asile augmente déjà à partir de l'année suivante. En effet, cette statistique prend également en compte les personnes en procédure d'asile qui séjournent depuis douze mois ou plus en Suisse. Cette statistique est ainsi plus pertinente pour comprendre l'évolution de la migration en provenance des Etats tiers.

### Evolution de l'immigration nette selon le SEM et l'OFS

Population étrangère résidente permanente

Sources : SYMIC, STATPOP



Remarque relative aux soldes selon l'OFS en 2017 : solde migratoire selon l'OFS, total 2017 : provisoire. Le même développement que celui selon le SYMIC a été utilisé pour le solde de l'UE ; le solde des Etats tiers est calculé en retranchant du total la différence du solde de l'UE.

## Bibliographie

- Abberger, K. et al.* (2015), Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme, Etudes KOF n°58, Zurich.
- Abrahamsen, Y. et al.* (2015), Die ökonomischen Auswirkungen des Personenfreizügigkeitsabkommens auf die schweizerische Wirtschaftsentwicklung: eine Simulation mit dem makro-ökonomischen Modell der KOF, in: *Abberger, K. et al.* (2015), Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme, Etudes KOF n°58, Zurich.
- Aeppli, R. et al.* (2008), Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft, Etudes KOF n° 2, Zurich.
- Aeppli R.* (2010), Arbeitsmarkteffekte des Abkommens mit der EU zur Personenfreizügigkeit - Eine Neubeurteilung, in: *Analyses spécifiques ETH-KOF*, pp. 29-42.
- Alberton S., Gonzalez O., Guerra G.* (2008): Le trasformazioni nel mercato del lavoro ticinese.
- BAKBASEL* (2009), Personenfreizügigkeit: Auswirkungen auf das Schweizer Gastgewerbe. Etude mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie, Bâle.
- BAKBASEL* (2013), Bedeutung der Personenfreizügigkeit aus Branchensicht. Ergebnisse einer Unternehmensbefragung, Studie im Auftrag der Wirtschafts- und Branchenverbände Swissmem, hotelleriesuisse, TVS Textilverband Schweiz, ASA/SVV Schweizerischer Versicherungsverband, scienceindustries, AGV Banken, economiesuisse, Schweizer Obsetverband und Privatkliniken Schweiz, Bâle.
- BAKBASEL* (2015), « Die mittel- und langfristigen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I auf die Schweizerische Volkswirtschaft », Etude mandatée par le SECO, Berne.
- BASS* (2012), Zuwanderung im Kanton Zürich - Auswirkungen auf den Arbeits- und Wohnungsmarkt. Zuwanderung in den Kanton Zürich aus Sicht von Arbeitgebern und Arbeitnehmenden, Etude mandatée par l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich, Zurich.
- BASS* (2015), Répercussions de la crise de l'euro sur l'immigration en provenance de l'UE vers la Suisse, Etude mandatée par le Secrétariat d'Etat aux migrations, Berne.
- Basten, C., Siegenthaler M.* (2013), Do Immigrants Take or Create Residents' Jobs? Quasi-experimental Evidence from Switzerland, KOF Working Papers n°335, Zurich.
- Beerli, A. und Peri, G.* (2015), *The Labour Market Effects of Opening the Border: New Evidence from Switzerland*. NBER Working Paper 21319.
- Bolli, T., Schläpfer, J., Siegenthaler, M.* (2015), Wie beeinflusst das Personenfreizügigkeitsabkommen die Migrationsbewegungen in der Schweiz?, in: *Abberger, K. et al.* (2015), Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme, Etudes KOF n°58, Zurich.
- B,S,S.* (2013), Motivation der Zuwanderung aus dem EU25/EFTA-Raum in die Schweiz. Eine Untersuchung der Migrationsgründe der Zuzüger/innen sowie der Rekrutierungsgründe von Arbeitgeber/innen, Etude mandatée par l'Office fédéral des migrations, Berne.
- Cueni, D., Sheldon G.* (2011a), Arbeitsmarktintegration von EU/EFTA-Bürgerinnen und Bürgern in der Schweiz, Etude mandatée par l'Office fédéral des migrations, Berne.
- Cueni, D., Sheldon G.* (2011b), Die Auswirkungen der Personenfreizügigkeit der Schweiz mit der EU auf die Löhne einheimischer Arbeitskräfte, WWZ Forschungsbericht 2011/05, Universität de Bâle.
- Ecoplan* (2013), Promotion économique et immigration : synthèse, Rapport mandaté par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Berne.
- Ecoplan* (2015), Volkswirtschaftliche Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I. Analyse mit einem Mehrländergleichgewichtsmodell, Etude mandatée par le SECO, Berne.
- Favre, S.* (2011), The Impact of Immigration on the Wage Distribution in Switzerland, *NRN Working Paper 1108/2011*, Universités Linz et Zurich.
- Fluder, R. et al.* (2013), Evaluation du séjour des étrangers dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes : Analyses quantitatives. Partie III du Rapport du Contrôle



- parlementaire de l'administration à l'intention de la Commission de gestion du Conseil national du 6 novembre 2013, Berne.
- Flückiger, Y.* (2006), Analyse des effets sur le marché du travail suisse de l'élargissement de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE, Rapport destiné à l'office fédéral des migrations, Berne.
- Flückiger et al.* (2007), Analyse des différences régionales de chômage, Publication du SECO : Politique du marché du travail n° 22 (6- 2007), Berne.
- Flückiger, Y., Ferro-Luzzi, G., Graf R. et al.* (2012), Main d'œuvre frontalière et pratique d'embauche sur le marché du travail genevois, rapport OUE, Genève.
- Gerfin, M., Kaiser, B.* (2010), The Effects of Immigration on Wages: An Application of the Structural Skill-Cell Approach, in: Revue suisse d'économie politique et de statistique, Vol. 146, n° 4, pp. 709-739.
- Graf, R. und Müller, T.* (2014), The Effects of the Free Movement of Persons on the Distribution of Wages in Switzerland. Document de travail non publié, Université de Genève.
- Henneberger, F., Ziegler, A.* (2011), Evaluation der Wirksamkeit der flankierenden Massnahmen zur Personenfreizügigkeit - Teil 1: Kritische Würdigung der bestehenden Analysen über die Wirksamkeit der FlaM zur Verhinderung von Lohn- und Sozialdumping, FAA Diskussionspapier 124, Universität de St.-Gall.
- Henneberger, F., Ziegler, A.* (2011), Evaluation der Wirksamkeit der flankierenden Massnahmen zur Personenfreizügigkeit - Teil 2: Überprüfung von Lohndruck aufgrund der Personenfreizügigkeit, FAA Diskussionspapier 125, Universität de St.-Gall.
- IRE* (2015), Approfondimento della situazione del mercato del lavoro ticinese negli anni successivi all'introduzione dell'Accordo sulla Libera Circolazione delle Persone. Rapporto di ricerca, Università della Svizzera italiana, Lugano.
- Kempeneers, P., Flückiger, Y.* (2012), Immigration, libre circulation des personnes et marché de l'emploi, Etude de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) sur mandat de la Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève), Genève.
- Lalive R., Zweimüller J. et Favre, S.* (2013), Verdrängungseffekte des Freizügigkeitsabkommens Schweiz-EU auf dem Schweizer Arbeitsmarkt, étude mandatée par le SECO, Berne.
- Losa, F. B., Bigotta, M., Gonzalez, O.* (2012), Libera circolazione: gioie o dolori?, Ufficio di statistica Repubblica e Cantone Ticino.
- Müller, T. et al.* (2013), Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse, Etude mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie, Berne.
- PVK* (2013), Evaluation sur le séjour des étrangers dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Rapport du Contrôle parlementaire de l'administration à l'intention de la Commission de gestion du Conseil national du 6 novembre 2013, Berne.
- Ramel, N., Sheldon, G.* (2012), Fiskalbilanz der Neuen Immigration in die Schweiz, Expertise der Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik zuhanden des Bundesamtes für Migration, Bern.
- Schmidt, C., Stalder, P.* (2013), Les effets de la crise de l'euro sur la croissance et le potentiel de production suisses, in : La Vie économique 1&2/2013, pp. 11-15
- Sheldon, G. et al.* (2013), Effekte der Personenfreizügigkeit auf die wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz, Etude mandatée par l'Union patronale suisse, Bâle.
- Siegenthaler, M., Sturm, J.-E.* (2012), Das Personenfreizügigkeitsabkommen Schweiz-EU/EFTA und das Wachstum des BIP pro Kopf in der Schweiz, Rapport mandaté par l'office fédéral des migrations, Berne.
- Siegenthaler, M., Graff, M., Mannino, M.* (2014), The Swiss „Job Miracle“, KOF Working Paper Nr. 368, Zurich.
- Städteinitiative Sozialpolitik (2014), Bericht zur Erfassung von Sozialhilfesuchen von EU-Bürgerinnen und EU-Bürgern mit kurzem Aufenthalt in der Schweiz, Winterthur.
- Stalder, P.* (2008), Les effets de la libre circulation des personnes sur le marché de l'emploi et la croissance, in: La Vie économique, 11-2008, pp. 7-11.
- Stalder, P.* (2010), Free Migration between the EU and Switzerland: Impacts on the Swiss Economy and Implications for Monetary Policy, in : Revue suisse d'économie et de statistique, Vol. 146 (4), pp. 821-874.

## Abréviations

AA	Assurance-accident	LACI	Loi sur l'assurance-chômage
AC	Assurance-chômage	Ldét	Loi sur les travailleurs détachés
AELE	Association européenne de libre-échange Islande, Liechtenstein, Norvège	MR	Mesures de réadaptation (pour les bénéficiaires de l'AI)
AI	Assurance-invalidité	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE	OFS	Office fédéral de la statistique
AMal	Assurance-maladie	PC	Prestations complémentaires
APG	Allocation pour perte de gain	RCE	Registre central des étrangers
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
BIT	Bureau International du Travail	SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
CCT	Convention collective de travail	SPAO	Statistique de la population active occupée
CCT DFO	Conventions collectives de travail étendues. Déclaration de force obligatoire	STAF	Statistique des frontaliers
CITP	Classification internationale type des professions	STATPOP	Statistique de la population et des ménages
CMT	Comptes globaux du marché du travail	SYMIC	Système d'information central sur la migration
CO	Code des obligations	UE	Union européenne
CP	Commission paritaire	UE-2	Bulgarie et Roumanie
CT	Commission tripartite	UE-8	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Hongrie
CTT	Contrat-type de travail	UE-10	UE-8 plus Malte et Chypre
ESPA	Enquête suisse sur la population active	UE-15	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population	UE-17	UE-15 plus Malte et Chypre
ESS	Enquête sur la structure des salaires	UE-27	UE-15 plus UE-10 et UE-2
FlaM	Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes	UE-28	UE-27 plus Croatie
IC	Indemnité de chômage		